



Comptes annuels

CONSOLIDES

2018

GROUPE INFRABEL

Compte de résultats consolidé

	Note	31/12/2018	31/12/2017
Chiffre d'affaires	25	1.001.755.021,75	998.727.425,35
Dotation d'exploitation	23	107.878.983,40	148.329.622,45
Production immobilisée	25	469.980.051,57	440.966.288,76
Autres produits d'exploitation	25	11.656.791,75	20.499.253,48
Produits d'exploitation avant subsides en capital		1.591.270.848,47	1.608.522.590,04
Approvisionnements et marchandises		-242.330.596,51	-213.669.678,34
Services et biens divers	25	-1.249.817.036,81	-1.241.875.437,23
Frais de personnel	26	-51.736.412,87	-53.439.938,35
Autres charges d'exploitation	25	-8.507.867,30	5.783.936,81
Charges opérationnelles avant amortissements et pertes de valeur		-1.552.391.913,49	-1.503.201.117,11
Résultat d'exploitation avant subsides en capital, amortissements et pertes de valeur		38.878.934,98	105.321.472,93
Subsides en capital	23	679.505.527,51	643.738.844,04
Amortissements et pertes de valeur		-699.882.164,02	-666.270.343,79
Résultat d'exploitation		18.502.298,47	82.789.973,18
Produits financiers	27	252.018.446,62	241.909.718,80
Charges financières	27	-227.321.861,29	-181.033.725,92
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	9	546.305,17	658.497,25
Résultat avant impôts		43.745.188,97	144.324.463,31
Charges d'impôt sur le résultat global	28	-1.188.663,19	-1.442.408,21
Résultat de l'exercice		42.556.525,78	142.882.055,10
Résultat de l'exercice attribuable aux:			
Actionnaires du Groupe		42.436.670,72	142.728.031,87
Tiers		119.855,07	154.023,21

Les notes 1 à 35 font partie intégrante des comptes annuels consolidés IFRS au 31 décembre 2018.

Etat consolidé du résultat global

	Note	31/12/2018	31/12/2017
Résultat de l'exercice		42.556.525,78	142.882.055,10
<i>Tiers</i>		119.855,07	154.023,21
<i>Actionnaires du Groupe</i>		42.436.670,72	142.728.031,88
Autres éléments du résultat global			
Eléments qui ne seront jamais reclassés ultérieurement dans le résultat net			
Ecarts actuariels sur les engagements postérieurs à l'emploi	19	1.566.016,38	724.213,10
Quote-part dans les autres éléments du résultat global des participations consolidées selon la méthode de mise en équivalence	9	51.865,96	-35.812,84
Sous-total des éléments non recyclables en compte de résultats dans les périodes futures		1.617.882,34	688.400,26
Total des autres éléments du résultat global		1.617.882,34	688.400,26
Résultat global de l'exercice		44.174.408,12	143.570.455,36
Résultat global de l'exercice attribuable aux:			
Actionnaires du Groupe		44.054.553,05	143.416.432,15
Tiers		119.855,07	154.023,21

Les notes 1 à 35 font partie intégrante des comptes annuels consolidés IFRS au 31 décembre 2018.

Etat consolidé de la situation financière

	Note	31/12/2018	31/12/2017
Immobilisations incorporelles & goodwill	7	1.476.868.462,92	1.475.021.017,44
Immobilisations corporelles	8	18.067.109.228,12	17.822.218.019,61
Terrains		1.611.849.253,50	1.608.365.722,90
Constructions		504.426.294,49	488.005.140,45
Constructions ferroviaires		5.331.093.084,49	5.219.716.992,71
Infrastructure ferroviaire		7.965.253.457,01	7.566.298.610,08
Matériel roulant ferroviaire		77.393.346,93	78.526.802,63
Installations et équipements divers		581.300.802,20	591.815.638,62
Immobilisations corporelles en cours		1.995.792.989,50	2.269.489.112,22
Participations mises en équivalence	9	12.323.048,76	12.465.509,22
Autres actifs financiers	13	568.267.094,48	678.874.423,97
Créances à plus d'un an	10	1.171.426.580,69	1.125.900.010,71
Instruments financiers dérivés	12	423.541,91	5.555.976,52
Impôts différés		1.576,83	112,85
Actifs non courants		21.296.419.533,71	21.120.035.070,31
Stocks	14	232.321.121,66	239.640.004,42
Créances commerciales et autres débiteurs	10	393.806.241,67	385.039.125,19
Actifs sur contrats	11	24.750.111,77	26.877.586,39
Instruments financiers dérivés	12	1.144.211,77	0,00
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	203.028.657,70	227.966.838,92
Actifs courants		855.050.344,57	879.523.554,92
Actifs détenus en vue de la vente		0,00	900.000,00
Total actif		22.151.469.878,28	22.000.458.625,23
Capital	17	982.580.391,67	982.580.391,67
Primes d'émission	17	299.317.752,80	299.317.752,80
Réserves consolidées	18	63.364.959,39	17.935.967,50
Capitaux propres du Groupe		1.345.263.103,86	1.299.834.111,97
Intérêts minoritaires		3.755.363,69	3.638.378,30
Total des capitaux propres		1.349.018.467,56	1.303.472.490,26
Dettes pour avantages au personnel	19	174.627.532,26	177.295.864,00
Provisions	20	38.167.971,61	41.825.224,16
Dettes financières	21	2.589.191.612,72	2.987.706.454,90
Instruments financiers dérivés	12	158.921.434,89	121.824.310,81
Impôts différés		0,00	128.855,90
Autres dettes	22	550.860.194,89	558.870.743,18
Passifs sur contrat	11	12.053.327,45	0,00
Subsides en capital	23	15.317.797.807,46	15.078.343.940,60
Passifs non courants		18.841.619.881,28	18.965.995.393,55
Dettes pour avantages au personnel	19	78.422.847,08	82.514.887,41
Provisions	20	63.027.398,50	59.580.471,14
Dettes financières	21	340.068.900,41	146.544.587,40
Instruments financiers dérivés	12	9.521.161,94	8.091.445,01
Dettes commerciales	22	578.410.002,02	591.010.285,91
Impôts et autres taxes	22	15.184.217,28	10.687.501,25
Dettes sociales	22	10.007.377,48	9.372.361,51
Autres dettes	22	176.509.291,46	178.218.506,58
Passifs sur contrat	11	15.868.779,58	3.328.320,36
Subsides en capital	23	673.811.553,69	641.642.374,85
Passifs courants		1.960.831.529,44	1.730.990.741,42
Dettes liées aux actifs détenus en vue de la vente		0,00	0,00
Total des capitaux propres et des passifs		22.151.469.878,28	22.000.458.625,23

Les notes 1 à 35 font partie intégrante des comptes annuels consolidés IFRS au 31 décembre 2018.

Etat consolidé des variations des capitaux propres

	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidées	Capitaux propres du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Note	17	17	18			
Solde au 31 décembre 2017	982.580.391,67	299.317.752,80	17.935.967,50	1.299.834.111,97	3.638.378,30	1.303.472.490,26
Adaptation IFRS 15 Comptabilisation du chiffre d'affaires des contrats avec des clients	0,00	0,00	-10.104.895,94	-10.104.895,94	0,00	-10.104.895,94
Adaptation IFRS 9 Pertes de crédits attendues	0,00	0,00	13.284.145,02	13.284.145,02	0,00	13.284.145,02
Solde au 1 janvier 2018	982.580.391,67	299.317.752,80	21.115.216,58	1.303.013.361,05	3.638.378,30	1.306.651.739,34
Résultat de l'exercice	0,00	0,00	42.436.670,72	42.436.670,72	119.855,07	42.556.525,79
Autres éléments du résultat global	0,00	0,00	1.617.882,34	1.617.882,34	0,00	1.617.882,34
Variation du périmètre de consolidation	0,00	0,00	-186.188,37	-186.188,37	-2.869,68	-189.058,05
Variation des plus-values de réévaluation	0,00	0,00	-1.441.342,79	-1.441.342,79	0,00	-1.441.342,79
Dividendes	0,00	0,00	-161.700,00	-161.700,00	0,00	-161.700,00
Autres variations	0,00	0,00	-15.579,08	-15.579,08	0,00	-15.579,08
Solde au 31 décembre 2018	982.580.391,67	299.317.752,80	63.364.959,39	1.345.263.103,86	3.755.363,69	1.349.018.467,56

	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidées	Capitaux propres du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Solde au 1 janvier 2017	982.580.391,67	299.317.752,80	-121.227.967,86	1.160.670.176,61	4.644.585,08	1.165.314.761,69
Résultat de l'exercice	0,00	0,00	142.728.031,88	142.728.031,88	154.023,21	142.882.058,10
Autres éléments du résultat global	0,00	0,00	688.400,26	688.400,26	0,00	688.400,26
Variation du périmètre de consolidation	0,00	0,00	-5.210,90	-5.210,90	-1.160.229,99	-1.165.440,89
Variation des plus-values de réévaluation	0,00	0,00	-4.124.785,90	-4.124.785,90	0,00	-4.124.788,90
Dividendes	0,00	0,00	-122.500,00	-122.500,00	0,00	-122.500,00
Solde au 31 décembre 2017	982.580.391,67	299.317.752,80	17.935.967,50	1.299.834.111,97	3.638.378,30	1.303.472.490,26

Les notes 1 à 35 font partie intégrante des comptes annuels consolidés IFRS au 31 décembre 2018.

Etat consolidé des flux de trésorerie

	Note	31/12/2018	31/12/2017
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat net de l'exercice		42.556.525,78	142.882.055,10
Ajustements pour:			
Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	7 & 8	699.882.164,02	666.390.195,62
Réductions de valeur sur stocks, créances commerciales et autres débiteurs	10 & 14	3.381.799,65	-7.635.330,89
Provisions	20	426.379,24	-6.725.326,53
Avantages au personnel	19	-7.802.319,45	-4.930.139,59
Charges financières sur dettes IAS 19		3.137.718,81	2.971.312,20
Moins-values (plus-values) sur cessions d'immobilisations	16	-5.960.567,27	-2.082.939,35
Variations de juste valeur sur instruments financiers dérivés	12	56.148.319,08	2.742.133,90
Variations de juste valeur et pertes de valeur sur autres actifs financiers et dettes financières		-127.056.841,33	-109.203.811,52
Prises en résultat des subsides d'intérêts		-43.821.433,96	-48.723.609,58
Prises en résultat des subsides en capital	24	-679.505.527,51	-643.738.844,04
Produits et charges d'intérêt	27	88.700.575,52	88.592.937,15
Dividendes		0,00	-300.000,00
Charges d'impôts sur le résultat	28	1.188.663,19	1.442.408,21
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	9	-546.305,17	-658.497,25
Impôts payés		-1.184.946,05	-1.723.625,01
Variation nette du besoin en fonds de roulement		3.510.989,12	-113.819.389,84
Stocks	14	4.269.787,89	8.163.716,32
Actifs sur contrats, créances commerciales et autres débiteurs	10 & 11	-8.164.270,15	-58.170.976,18
Passifs sur contrats, dettes commerciales et autres	11 & 22	7.405.471,38	-63.812.129,98
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		33.055.193,67	-34.520.471,42
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
(Acquisitions)/Vente d'immobilisations incorporelles	7	-46.911.777,64	-37.487.127,85
(Acquisitions)/Vente d'immobilisations corporelles	8	-880.676.535,51	-900.956.162,72
(Acquisitions)/Vente d'autres actifs financiers		-35.952.059,70	1.003.184,60
Intérêts reçus		8.213.740,53	7.909.123,93
Dividendes reçus		0,00	300.000,00
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		-955.326.632,32	-929.230.982,04

Les notes 1 à 35 font partie intégrante des comptes annuels consolidés IFRS au 31 décembre 2018.

Etat consolidé des flux de trésorerie

	Note	31/12/2018	31/12/2017
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Remboursements/paiements nets des instruments financiers dérivés	12	38.072.734,27	73.521.477,77
Augmentation des dettes financières	21	40.559.921,18	17.830.000,00
Remboursement des dettes financières	21	-93.769.264,07	-167.731.465,70
Intérêts payés		-97.213.039,96	-96.502.061,08
Variations dans les plus-values de réévaluation		-1.441.342,79	0,00
Subsides d'intérêts reçus		48.038.773,76	48.723.609,58
Variations dans les subsides en capital	23	961.301.424,41	952.903.535,15
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		895.549.206,80	828.745.095,72
(Diminution)/Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie		-26.722.231,85	-135.006.357,74
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		227.966.838,92	366.882.883,12
(Diminution)/Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie		-26.722.231,85	-135.006.357,74
Ecart de change		1.784.050,63	-3.909.686,46
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		203.028.657,70	227.966.838,92

Les notes 1 à 35 font partie intégrante des comptes annuels consolidés IFRS au 31 décembre 2018.

Notes aux états financiers consolidés

Informations générales du Groupe	9
Résumé des principales règles d'évaluation	10
Estimations comptables et jugements significatifs	36
Gestion des moyens et des risques financiers	39
Périmètre de consolidation	54
Regroupements d'entreprises	55
Immobilisations incorporelles et goodwill	56
Immobilisations corporelles	58
Participations mise en équivalence	62
Créances commerciales et autres débiteurs	67
Actifs et passifs sur contrats	69
Instruments financiers dérivés	70
Autres actifs financiers	73
Stocks	75
Trésorerie et équivalents de trésorerie	76
Actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente	77
Capital et primes d'émission	78
Réserves consolidées	80
Dettes pour avantages au personnel	81
Provisions	89
Dettes financières	91
Dettes commerciales et autres dettes	96
Subsides	97
Variations des dettes provenant d'activités de financement	98
Produits et charges d'exploitation	99
Frais de personnel	102
Produits et charges financiers	103
Charges d'impôt sur le résultat global	104
Actifs et passifs éventuels	106
Opérations de financement alternatif	107
Partenariats Public-Privé	108
Droits et engagements	109
Informations relatives aux parties liées	110
Honoraires du commissaire	112
Evénements postérieurs à la clôture	113

Note 1

Informations générales du Groupe

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2018 d'Infrabel et de ses filiales, dénommés ci-après Groupe Infrabel ou Groupe, ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 23 avril 2019. Infrabel SA est une Société Anonyme de droit public dont le siège social est situé Place Marcel Broodthaers 2, 1060 Bruxelles. La société est inscrite sous le numéro d'entreprise 0869.763.267. La dernière modification des statuts coordonnés a été déposée au Moniteur belge en date du **27 février 2018**.

Infrabel est le gestionnaire belge de l'infrastructure ferroviaire.

Le législateur a fixé **les missions de service public** d'Infrabel comme suit:

1. l'acquisition, le projet, la construction, le renouvellement, l'entretien et la gestion de l'infrastructure ferroviaire;
2. la gestion des systèmes de régulation et de sécurité de cette infrastructure;
3. la fourniture aux entreprises ferroviaires des services définis par la loi;
4. l'attribution de la capacité de l'infrastructure ferroviaire disponible;
5. la tarification, la facturation et la perception des redevances d'utilisation de l'infrastructure ferroviaire et des services visés au point 3.

Le Groupe est également actif dans le domaine de l'IT et des services de télécommunication.

Des informations concernant la structure du Groupe se trouvent dans la note 5.

Note 2

Résumé des principales règles d'évaluation

2.1 Base de préparation et déclaration de conformité

Les états financiers consolidés d'Infrabel au 31 décembre 2018 ont été établis en respectant l'ensemble des dispositions des 'International Financial Reporting Standards (IFRS)', à savoir les normes publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et les interprétations publiées par l' 'IFRS Interpretations Committee' telles qu'approuvées par l'Union européenne et d'application obligatoire jusqu'au 31 décembre 2018.

Les chiffres repris dans le présent document sont exprimés en euro (EUR), sauf mention contraire explicite.

Ces états financiers consolidés sont établis sur la base du principe de l'évaluation:

- de certains actifs et passifs financiers à leur juste valeur: les instruments financiers dérivés, les actifs financiers à la juste valeur par le résultat net et les passifs financiers à la juste valeur par le résultat net;
- de certains éléments de patrimoine sur la base de leur valeur actuelle: les dettes et les créances supérieures à un an assorties d'un taux d'intérêt nul ou anormalement faible ainsi que les provisions non courantes. Les taux d'actualisation utilisés sont les IRS selon la durée concernée, à l'exception des dettes constituées en vertu de l'IAS 19 pour lesquelles les taux d'actualisation sont déterminés par référence à des taux de marché à la date de clôture basés sur les obligations d'entreprises de première catégorie, et selon leur durée;
- des autres éléments bilantaires à leur coût d'acquisition historique à l'exception de certaines réévaluations antérieurement actées dans les comptes belges et conservées dans les comptes IFRS ainsi que de certaines immobilisations corporelles pour lesquelles le Groupe a opté pour l'application de l'évaluation de la juste valeur lors de la date de transition aux IFRS (1^{er} janvier 2013) et l'utilisation de cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date de transition.

Les règles d'évaluations exposées ci-après sont appliquées de manière cohérente pour toutes les périodes présentées dans ces états financiers consolidés.

Dans le cadre de l'établissement des états financiers consolidés selon les normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union européenne, il incombe à la direction du Groupe Infrabel de former des jugements et d'établir un certain nombre d'estimations et d'hypothèses. Ceux-ci ont une incidence sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur les montants rapportés en termes d'actifs et de passifs, mais aussi en termes de produits et de charges.

Voir la note 3 Estimations comptables et jugements significatifs pour plus de détail.

Les nouvelles normes, amendements aux normes et interprétations suivants sont

d'application obligatoire pour la première fois à partir de l'exercice comptable débutant au 1^{er} janvier 2018 et sont appliquées par le Groupe Infrabel :

- IFRS 9 « Instruments financiers » (date d'entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2018). Cette norme remplace IAS 39 « Instruments Financiers : comptabilisation et évaluation ». IFRS 9 introduit un nouveau modèle relatif à la comptabilisation des pertes de valeur basée sur les pertes « attendues » et introduit des adaptations limitées dans le classement et l'évaluation des actifs financiers. IFRS 9 contient également des nouvelles directives générales pour la comptabilité de couverture qui inscrivent la comptabilité de couverture dans la logique de la gestion des risques.

L'application de la norme IFRS 9 est reprise avec celle de la norme IFRS 15 ci-dessous.

- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » (date d'entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2018). Cette nouvelle norme remplace les normes existantes IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et IAS 11 « Contrats de construction », ainsi que plusieurs interprétations IFRIC correspondantes, parmi lesquelles IFRIC 13 « Programmes de fidélisation de la clientèle ». IFRS 15 est appliqué, sauf certaines exceptions, sur tous les produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients. Cette norme introduit un nouveau modèle en 5 étapes pour la comptabilisation de produits provenant de contrats avec des clients. Le principe de base de cette norme est qu'une entité comptabilise le produit pour décrire le transfert de biens ou de services à un client, et ce pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en contrepartie de ces biens ou services.

IFRS 15 requiert que le Group Infrabel exerce plus de jugement, en prenant en compte tous les faits et circonstances pertinents lors de l'application de chaque étape. La norme spécifie également comment comptabiliser les coûts marginaux encourus pour l'obtention d'un contrat, et les coûts directement liés à l'implémentation du contrat.

L'impact de l'adoption des normes IFRS 9 et 15

Pour l'application des normes IFRS 9 et IFRS 15, le Groupe Infrabel a choisi de ne pas retraiter les périodes précédentes. La 'cumulative effect method' a été appliquée à IFRS 15 et l'exception prévue dans l'IFRS 9, paragraphe 7.2.15, a été utilisée. Ce qui signifie que l'application des nouvelles normes sera comptabilisée via le résultat reporté (réserves consolidées) dans le bilan d'ouverture au 1 janvier 2018.

Les adaptations qui suite à l'application des normes IFRS 9 et 15 ont été comptabilisées dans le bilan d'ouverture, sont:

Impact sur le bilan (hausse/(baisse))

	Modifica tions	31/12/2017	IFRS 9	IFRS 15	01/01/2018
Autres immobilisations financières	(a)	678.874.423,97			678.874.423,97
Créances à plus d'un an	(a)	1.125.900.010,71	-125.843,26		1.125.774.167,45
Actifs non courants		21.120.035.070,31	-125.843,26		21.119.909.227,05
Créances commerciales et autres débiteurs	(a)	385.039.125,19	13.709.803,87		398.748.929,06
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(a)	227.966.838,92	-299.815,59		227.667.023,33
Actifs courants		879.523.554,92	13.409.988,28		892.933.543,20
Réserves consolidées	(a),(b)	17.935.967,50	13.284.145,02	-10.104.895,94	21.115.216,58
Total capitaux propres		1.303.472.490,26	13.284.145,02	-10.104.895,94	1.306.651.739,34
Passifs sur contrats	(b)	0,00		10.104.895,94	10.104.895,94
Passifs non courants		18.965.995.393,55		10.104.895,94	18.976.100.289,49

IFRS 9

(a) Modèle des pertes de crédit attendues

L'adoption de la norme IFRS 9 a fondamentalement modifié la comptabilisation par le Groupe des réductions de valeur sur les actifs financiers en remplaçant le modèle des pertes encourues de la norme IAS 39 par une approche prospective des pertes de crédit attendues ('Expected Credit Loss' ou ECL). La norme IFRS 9 impose au Groupe de comptabiliser une provision pour ECL pour les actifs sur contrats et pour les titres de créance non détenus à la juste valeur par le résultat net. Le Groupe a choisi d'appliquer la méthode de calcul simplifiée des pertes de crédit attendues.

Ce changement entraîne une reprise des réductions de valeur sur les actifs financiers de 13.284.145,02€ vu que l'analyse a démontré que les réductions de valeur actées selon IAS 39 étaient trop élevées en comparaison avec les pertes de crédit réelles.

Classification et évaluation

Les nouvelles exigences d'IFRS 9 en matière de classification et d'évaluation n'avaient aucun impact sur la classification et l'évaluation des instruments financiers du Groupe Infrabel.

Comptabilité de couverture ('hedge accounting')

Une analyse a démontré que le 'hedge accounting', soit la comptabilité des transactions de couverture, n'est pas intéressant pour le Groupe Infrabel. Le Groupe a donc décidé de ne pas non plus appliquer la comptabilité de couverture selon la norme IFRS 9.

IFRS 15

(b) Comptabilisation du chiffre d'affaires des contrats avec des clients

Le Groupe Infrabel a mené une analyse sur les différents types de chiffre d'affaires sur base du modèle en 5 étapes mentionné ci-dessus.

L'impact d'IFRS 15 sur le Groupe Infrabel est très limité, vu qu'il y a peu de contrats qui

contiennent plusieurs obligations de prestations dans un seul contrat. En plus, ces contrats contiennent souvent des tarifs distincts par obligation de prestation, qui ont été jugés comme étant les prix de vente séparés.

Un impact a été constaté pour un contrat lié à la gestion du patrimoine. Les facturations forfaitaires concernant ce contrat ont été entièrement prises en chiffre d'affaires dans le passé, mais l'analyse a montré qu'Infrabel remplit son obligation de prestation sur la durée du contrat, de sorte que la comptabilisation des produits doit également suivre le même schéma. Comme plus a été facturé que l'obligation de prestation a été remplie, en application d'IFRS 15, un montant de 10.104.895,94€ a été comptabilisé comme passif sur contrat.

Les normes, modifications de normes et interprétations suivantes, publiées par l'IASB et l'IFRIC, approuvées par l'Union Européenne, qui s'appliquent obligatoirement pour la première fois à l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 ou après, et dont un impact est attendu sur le Groupe Infrabel, n'ont pas fait l'objet d'une adoption anticipée par le Groupe:

- IFRS 16 « contrats de location » (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019)

La norme IFRS 16 remplacera la norme actuelle IAS 17 « Contrats de location ». La nouvelle norme reprend les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information applicables aux contrats de location, tant pour les bailleurs que pour les preneurs. Pour les bailleurs, les principes de la norme IAS 17 sont en grande partie maintenus. Toutefois, les preneurs devront appliquer un modèle unique à tous leurs contrats de location. Pour tous les contrats de location d'une durée supérieure à un an, les actifs au titre du droit d'utilisation et les passifs locatifs devront être comptabilisés dans le bilan, à quelques exceptions près (voir ci-dessous). Les coûts de ces contrats de location doivent être présentés dans le compte de pertes et profits sous forme d'amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation et d'intérêts sur les passifs locatifs. Selon IAS 17, ces contrats de location sont actuellement classés en tant que contrats de location simple et le Groupe ne comptabilise donc pas d'actifs ou de passifs y liés. Les paiements au titre du contrat de location sont comptabilisés dans le résultat sur une base linéaire pendant la durée du contrat de location, le passif total étant indiqué dans les notes aux comptes annuels.

Le Groupe appliquera la nouvelle norme à la date de sa première application (1^{er} janvier 2019) selon « l'approche rétrospective modifiée ». Cela signifie que l'effet de l'application de la nouvelle norme sera intégré via le résultat reporté (réserves consolidées) dans le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2019.

Il a été décidé d'utiliser les exceptions, applications pratiques ou choix suivants dans la norme IFRS 16:

- Le Groupe ne réévaluera pas, en date de la première application, si un contrat est ou contient un contrat de location. L'IFRS 16 s'applique aux contrats qui, auparavant, conformément à IAS 17 et à IFRIC 4, étaient classés en tant que contrats de location. IFRS 16 ne s'applique pas aux contrats qui, auparavant, conformément à l'IAS 17 et à l'IFRIC 4, n'étaient pas classés en tant que contrats qui contiennent un contrat de location.
- Les exigences d'IFRS 16 ne s'appliqueront pas aux contrats de location ayant une durée résiduelle inférieure à un an au 1^{er} janvier 2019, ni aux contrats de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur. Le Groupe continuera à comptabiliser les paiements au titre de ces contrats de location comme une charge dans le résultat sur

une base linéaire pendant la durée du contrat.

- Le Groupe n'utilisera pas les taux d'intérêt implicites des contrats de location, étant donné qu'ils ne sont pas aisés à déterminer. Le Groupe utilisera son taux d'intérêt marginal, c'est-à-dire le taux d'intérêt auquel le Groupe aurait pu emprunter pour acheter l'actif sur une même durée que la durée estimée du contrat de location.
- Lors de la première application, le Groupe Infrabel comptabilisera les actifs au titre du droit d'exploitation pour un montant égal au passif locatif, ajusté des loyers payés d'avance ou à payer.
- À la date de la première application, le Groupe exclura les coûts directs initiaux de l'évaluation de l'actif au titre du droit d'utilisation.

Il n'y a pas d'impact sur le traitement comptable des opérations de financement alternatif (« Concession and concession backs ») étant donné qu'IFRS 16 stipule explicitement que de telles transactions conclues avant la date de la première application (1^{er} janvier 2019) ne peuvent pas être réévaluées. Voir également la note 30.

Le 17 décembre 2018, le Conseil d'administration a approuvé les adaptations aux règles d'évaluation relatives à IFRS 16, avec effet au 1^{er} janvier 2019.

Au cours de l'année 2018, le Groupe a fait une analyse des contrats de location existants.

Le Groupe loue des immeubles (bureaux, locaux techniques), un atelier mobile, des véhicules automobiles, des wagons et des lavabos. La location mentionnée ci-dessus a été analysée selon la définition de la location d'IFRS 16 à l'exception de la location d'immeubles ≤10 000€ / an, des véhicules automobiles, des wagons et des lavabos. L'exonération des actifs de faible valeur a été utilisée pour les lavabos (<500 USD). L'application de la norme IFRS 16 sur la location d'immeubles ≤10 000€ / an, des véhicules automobiles et des wagons a été considérée comme n'ayant aucun effet matériel sur les comptes annuels consolidés du Groupe. Si la location correspond à la définition, un actif au titre du droit d'utilisation et un passif locatif seront comptabilisés. Si la location ne correspond pas à la définition, le traitement comptable actuel est conservé.

Une première estimation de l'impact sur les comptes consolidés de 2019 a également été faite. Le calcul détaillé par contrat se poursuivra en 2019. Les résultats de cette analyse sont résumés ci-après :

- | | |
|--|-----------------|
| • Immobilisations corporelles | +140M€ à +160M€ |
| • Dettes financières | +140M€ à +160M€ |
| • Services et biens divers | -18M€ à -21M€ |
| • Amortissements et charges d'intérêts | +19M€ à +22M€ |

Aucune ventilation ne peut encore être faite entre amortissements et charges d'intérêts, étant donné que cela nécessite un calcul contrat par contrat.

Auparavant, les paiements au titre de la location liés à des locations simples selon IAS 17 étaient comptabilisés de façon linéaire dans le compte de résultat pendant la durée du contrat de location. Sous IFRS 16, le Groupe comptabilisera de nouveaux actifs au titre du droit d'utilisation et de nouveaux passifs pour ses contrats de location immobilière >10.000€ et pour la location de l'atelier mobile. Le Groupe comptabilisera une charge d'amortissement pour l'actif au titre du droit d'utilisation et une charge d'intérêt pour le passif locatif. La nature sous-jacente et le calendrier des coûts changent donc par rapport à IAS 17.

- Améliorations annuelles des IFRS 2015-2017 publiées en décembre 2017 (entrée en

vigueur le 1^{er} janvier 2019) apportant des modifications mineures aux normes suivantes : IFRS 3 'Regroupement d'entreprises', IFRS 11 'Partenariats', IAS 12 'Impôts sur les bénéfices' et IAS 23 'coûts d'emprunt'. Les améliorations précisent, entre autres, que si l'un des prêts reste ouvert une fois que l'actif en question est prêt à être utilisé ou vendu, ce prêt fera partie des fonds qu'une entité prête normalement lorsque le taux d'intérêt de la capitalisation des prêts généraux est calculé. Il est également précisé que tous les effets des dividendes sur l'impôt sur le résultat doivent être comptabilisés dans le compte de résultat, qu'elle que soit l'origine de cet impôt. Ces améliorations n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe. Ces améliorations n'auront pas d'impacts importants sur les comptes consolidés du Groupe Infrabel.

2.2 Consolidation

Les états financiers consolidés du Groupe Infrabel se composent des états financiers d'Infrabel SA de droit public, de ses filiales après élimination des soldes et transactions intragroupe et la participation du Groupe dans les résultats des entités associées et les coentreprises.

2.2.1 Filiales

Les actifs, passifs, droits et engagements, produits et charges d'Infrabel SA de droit public et des filiales qu'elles contrôlent exclusivement sont intégrés dans les comptes consolidés selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société de façon à obtenir les avantages découlant des activités pertinentes. Ce contrôle est présumé exister lorsque le Groupe détient plus de 50% des droits de vote; cette présomption peut être réfutée en cas de preuve tangible du contraire. L'existence de droits de vote potentiels exerçables ou convertibles immédiatement est prise en compte lorsqu'on évalue s'il y a ou non contrôle.

Une filiale est consolidée à partir de la date d'acquisition, c'est-à-dire la date à laquelle le contrôle est effectivement transféré à l'acquéreur. A partir de cette date, la société-mère (l'acquéreur) intègre le résultat de la filiale dans le résultat global consolidé et reconnaît dans l'état de la situation financière consolidé les actifs, passifs et passifs latents acquis à leur juste valeur, y compris un éventuel goodwill dégagé lors de l'acquisition. Une filiale cesse d'être consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe en perd le contrôle.

'Les transactions sous contrôle' commun sont traitées selon la méthode de la comptabilisation du prédécesseur (coût historique).

Lors de la consolidation, les soldes et transactions intra-groupe, sont éliminés à 100%. Les gains et pertes intra-groupe non réalisés sont retraités.

Les états financiers consolidés sont préparés en utilisant des règles d'évaluation homogènes dans l'ensemble du Groupe.

2.2.2 Participations prises dans des entreprises associées

Les participations prises dans des entreprises associées sont définies comme des entités au sein desquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion financière et opérationnelle mais n'ayant pas de contrôle ou de contrôle conjoint en tant que tel. Ces entreprises sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence à partir de la date à laquelle l'influence notable commence jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse.

2.2.3 Coentreprises (joint ventures)

Les coentreprises sont les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint selon un accord contractuel. Un contrôle conjoint suppose que la gestion financière et opérationnelle soit menée avec le consentement unanime de toutes les parties qui partagent le contrôle. Le Groupe reprend sa participation dans des coentreprises à partir de la date à laquelle le contrôle conjoint apparaît pour la première fois jusqu'à la date où celui-ci prend fin, et ce selon la méthode de mise en équivalence.

2.2.4 Conversion des états financiers des filiales libellées en devises étrangères

Tous les actifs et passifs, monétaires et non monétaires, sont convertis dans les comptes consolidés selon la méthode du taux de clôture. Les produits et les charges sont convertis au taux moyen de la période considérée.

2.2.5 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires représentent la part du résultat et de l'actif net non détenus par le Groupe et sont présentées séparément dans le bilan consolidé et dans les états financiers consolidés, au sein des capitaux propres, dans une rubrique autre que les capitaux propres attribuables au Groupe.

Le Groupe traite les transactions avec les actionnaires minoritaires comme étant des transactions entre les actionnaires du Groupe. Concernant l'acquisition d'intérêts minoritaires, la différence entre la contrepartie payée et la part acquise de la valeur comptable des actifs nets de la filiale est comptabilisée dans les capitaux propres.

2.3 Opérations en devises étrangères

Les états financiers de chaque entité du Groupe sont présentés dans la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (sa devise de fonctionnement). Les états financiers consolidés du Groupe sont exprimés dans la devise de fonctionnement de la société-mère, à savoir l'euro, qui est la devise de présentation des états financiers consolidés.

Les opérations en devises étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle des entités en utilisant les taux de change en vigueur à la date des opérations. Les différences de change résultant du règlement de telles opérations et de la conversion d'actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères aux taux de change applicables à la date de clôture sont comptabilisées en résultat net.

2.4 Goodwill

Le goodwill, créé suite à un regroupement d'entreprises, est repris en tant qu'actif dès le moment où le contrôle est acquis (la date d'acquisition). Le goodwill est défini comme la différence constatée à la date d'acquisition entre la valeur d'acquisition de la participation et la juste valeur des actifs, passifs et passifs latents identifiables acquis. Si la différence est positive, la différence est comptabilisée à l'actif en tant que goodwill, ou directement en résultat net (si la différence est négative).

Le goodwill n'est pas amorti, mais est soumis à un test de dépréciation annuel ou plus fréquemment s'il existe des indications de pertes de valeur. La comptabilisation des pertes de valeur est définie dans les autres principes comptables (voir '*Pertes de valeur*').

2.5 Immobilisations incorporelles

Un actif incorporel est inscrit au bilan lorsque les conditions suivantes sont remplies:

1. L'actif est identifiable, c'est-à-dire soit séparable (s'il peut être vendu, transféré, loué individuellement), soit résultant de droits contractuels ou légaux;
2. Il est probable que cet actif va générer des avantages économiques pour le Groupe;
3. Le Groupe a le contrôle de l'actif;
4. Le coût de l'actif peut être évalué de manière fiable.

Les actifs incorporels sont évalués selon le modèle de coût, à savoir le prix de revient initial moins des amortissements cumulés linéaires et des pertes de valeur cumulées éventuelles.

Le coût initial pour les actifs incorporels :

- **acquis séparément** inclut les coûts directement attribuables à la transaction (prix d'achat après déduction des remises et rabais commerciaux), à l'exclusion des coûts indirects ;
- **générés en interne** est égal à la somme des coûts encourus à partir de la date à laquelle ces actifs ont satisfait pour la première fois aux critères de reconnaissance prévus par IAS 38, à savoir à partir du moment où le Groupe peut démontrer (1) la faisabilité technique du projet, (2) son intention de vendre ou utiliser l'actif, (3) comment l'actif générera des avantages économiques futurs, (4) l'existence de ressources adéquates pour terminer le projet et (5) que ces coûts peuvent être évalués de manière fiable. Ces coûts incorporent les coûts directs ainsi que les frais de fonctionnement des services opérationnels (hormis amortissements des actifs subsidiés). Dans le calcul des taux horaire, il est tenu compte de tous les coûts des avantages au personnel à court terme, exceptés les frais de formation et les dépenses en matière de sécurité, ainsi que de tous les coûts des avantages au personnel à long terme, postérieurs à l'emploi et indemnités de cessation d'emploi (pour autant qu'elles concernent du personnel encore partiellement en activité).
En ce qui concerne les logiciels développés en interne, seuls les frais de développement sont activés, les frais de recherche étant pris en charge directement dans le résultat net. Les frais de développement ne concernent que: (a) la conception (blueprint fonctionnel et technique), (b) la programmation et la configuration, (c) le développement des interfaces, (d) la documentation technique pour usage interne, (e) l'intégration du hardware, et (f) le processus de tests.
Par ailleurs, les dépenses ultérieures à la reconnaissance initiale sont actées à

charge du résultat net sauf s'il est démontré de nouveaux avantages économiques importants en résultant ;

- **qui sont acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises** est la juste valeur à la date d'acquisition.

Par ailleurs, pour les actifs incorporels qui demandent un développement supérieur à 1 an avant de pouvoir être utilisés ou vendus, le coût de l'actif incorpore des coûts de financement. Le taux de capitalisation est soit propre à un emprunt spécifique, soit égal à la moyenne pondérée des coûts de financement applicables aux emprunts en cours du Groupe, autres que les emprunts contractés spécifiquement.

Les actifs incorporels sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité probable. Le montant amortissable correspond au coût initial, la valeur résiduelle, étant estimée égale à zéro. Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Catégories	Durée d'utilité probable
Software	
software	3 à 10 ans
licences	durée du contrat
en cours	Ne pas amortir
Droit de concession	99 ans

L'amortissement commence à partir du moment où l'actif est prêt à être utilisé.

La durée d'utilité et la méthode d'amortissement des actifs incorporels avec une durée d'utilité déterminée sont revues à chaque clôture annuelle. Les changements dans la durée d'utilité estimée ou dans le plan attendu de consommation des bénéfices économiques futurs générés par l'actif sont pris en compte en changeant la durée ou la méthode d'amortissement, selon le cas, et sont traités comme des changements d'estimations comptables.

Les actifs incorporels sont soumis à un test de perte de valeur lorsqu'il existe des indices montrant que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable par leur utilisation ou leur vente. Pour les actifs incorporels qui ne sont pas encore prêts à l'emploi, il est procédé à un test de perte de valeur à la clôture de chaque exercice.

2.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées selon le modèle de coût, soit à leur coût initial, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles cumulées. Le coût initial inclut :

- Les coûts directement attribuables à la transaction d'achat après déduction des remises et rabais commerciaux;
- Les coûts directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation prévue par le Groupe;
- L'estimation initiale des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située (obligation que

- le Groupe encourt soit lors de l'acquisition soit lors de la construction de l'actif).
- Le coût exclut donc les frais d'étude et de faisabilité encourus dans le cadre de projets de construction d'immobilisations corporelles (infrastructure ferroviaire, etc.), les frais de direction et d'administration générale ainsi que les frais salariaux et autres frais de fonctionnement non imputables à une activité d'investissement.

Le coût initial des immobilisations corporelles générées en interne est égal à la somme des coûts encourus à partir de la date à laquelle ces actifs ont satisfait pour la première fois aux critères de reconnaissance prévus par IAS 16, à savoir s'il est probable que les avantages économiques futurs associés iront au Groupe et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Ces coûts incorporent les coûts directs ainsi que les frais de fonctionnement des services opérationnels (hormis les amortissements des actifs subsidiés). Dans le calcul des taux horaires, il est tenu compte de tous les coûts des avantages au personnel à court terme, excepté les frais de formation et les dépenses en matière de sécurité, ainsi que de tous les coûts des avantages au personnel à long terme, postérieurs à l'emploi et indemnités de cessation d'emploi (pour autant qu'elles concernent du personnel encore partiellement en activité). Par ailleurs, les dépenses ultérieures à la reconnaissance initiale sont actées à charge du résultat net sauf s'il est démontré que de nouveaux avantages économiques importants en résultent.

Les dépenses de réparation et d'entretien qui ne font que maintenir, et non d'augmenter, la valeur des immobilisations, sont prises en charge dans le résultat net. Par contre, les dépenses de grosses réparations et gros entretiens qui augmentent les avantages économiques futurs qui seront générés par l'immobilisation sont identifiées comme un élément séparé du coût d'acquisition. Le coût d'acquisition des immobilisations corporelles est alors ventilé en composants majeurs. Ces composants majeurs, qui sont remplacés à intervalles réguliers, et qui ont par conséquent une durée d'utilité différente des immobilisations dans lesquelles ils sont inclus, sont amortis sur leur durée d'utilité spécifique. En cas de remplacement, l'actif remplacé est éliminé de l'état de la situation financière, et le nouvel actif est amorti sur sa durée d'utilité propre.

Par ailleurs, pour les immobilisations corporelles dont le délai de construction / préparation avant de pouvoir être utilisées ou vendues est supérieur à 1 an, le coût de l'actif incorpore des coûts de financement. Le taux de capitalisation est soit propre à un emprunt spécifique, soit égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunt applicables aux emprunts en cours du Groupe, autres que les emprunts contractés spécifiquement.

Les immobilisations corporelles sont amorties complètement sur leur durée d'utilité probable, en utilisant la méthode linéaire. Le montant amortissable correspond généralement au coût d'acquisition.

Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Catégories		Durée d'utilité probable
Terrains		Ne pas amortir
Bâtiments	gros oeuvre	50 à 60 ans
	toit	15 à 30 ans
	composants techniques	10 à 20 ans
Petites constructions		15 ans
Aménagements de bâtiments loués		15 ans ou durée contrat si plus courte
Voies	superstructure	25 à 50 ans
	infrastructure	100 ans
Appareils de voies, ponts à peser, ...		10 à 50 ans
Passages à niveau		10 à 30 ans
Ouvrages d'art		10 à 120 ans
Signalisation		4 à 35 ans
Sous-stations de traction		10 à 50 ans
Power Distribution		7 à 30 ans
Caténaires		20 à 80 ans
Matériel roulant		6 à 40 ans
Télécom		4 à 50 ans
Matériel et installations diverses		4 à 40 ans
Equipement de terrain et de gare		20 à 30 ans
Oeuvres d'art et collections de musée		Ne pas amortir
Immobilisations corporelles en cours		Ne pas amortir

La durée d'utilité et la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles sont revues à chaque clôture annuelle. Les changements dans la durée d'utilité estimée ou dans le plan attendu de consommation des bénéfices économiques futurs générés par l'actif sont pris en compte en changeant la durée ou la méthode d'amortissement, selon le cas, et sont traités comme des changements d'estimations comptables.

2.6.1 *Les terrains destinés à la vente*

Les terrains destinés à la vente sont évalués selon le modèle de réévaluation, donc à leur juste valeur à la date de la réévaluation moins les coûts de vente, diminuée des pertes de valeur éventuelles. La réévaluation est effectuée régulièrement pour que la valeur comptable ne devienne pas significativement différente de la valeur réelle à la date de clôture. Quand ces terrains remplissent les critères d'IFRS 5 pour les « Actifs non-courants détenus en vue de la vente », ils sont classifiés dans cette rubrique.

2.7 Contrats de location

2.7.1 *Contrats de location pour lesquels le Groupe est le preneur*

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement lorsque le Groupe a reçu la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Le Groupe comptabilise les contrats de location-financement à l'actif et au passif pour des montants égaux au commencement du contrat à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Chaque paiement au titre de la location est ventilé entre la charge financière et l'amortissement de la dette. La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au terme de chaque période. Les immobilisations corporelles faisant l'objet d'un contrat de location-financement sont amorties sur la période la plus courte entre la durée du contrat et leur durée d'utilité.

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location simple s'il ne transfère pas au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Les paiements au titre de contrat de location simple sont comptabilisés en charges dans le résultat net sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

2.7.2 *Contrats de location pour lesquels le Groupe est le bailleur*

Les actifs faisant l'objet de contrats de location simple ont été présentés en immobilisations corporelles dans l'état de la situation financière. Ils sont amortis sur base de leur durée d'utilité présumée. Les revenus locatifs sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les opérations de location-financement sont, dans le chef du bailleur, comptabilisées comme une cession assortie d'un financement. Le bien est décomptabilisé de l'état de la situation financière (avec plus- ou moins-value comptabilisée dans le résultat net) et une créance est reconnue, représentant les flux de trésorerie à recevoir en principal et en intérêts.

2.7.3 *Opérations de financement alternatif*

Trois 'concession and concession back' transactions sont transférées du Groupe SNCB vers le Groupe Infrabel dans le cadre de la réforme de 2014. Ces opérations sont comptabilisées en fonction de leur substance économique dans le respect des dispositions de l'interprétation SIC-27. Les actifs immobilisés restent comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe. Les investissements réalisés et les obligations de paiement vis-à-vis des prêteurs sont reconnus à l'état de la situation financière consolidé, à l'exception des

comptes d'investissements contractés avec des contreparties étatiques qui présentent une qualité de crédit supérieure, ou des organismes garantis par des Etats qui présentent une qualité de crédit supérieure, ou les contreparties de ces opérations.

2.8 Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou bâtiment) détenu (par le propriétaire ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en retirer des loyers ou pour en valoriser le capital, plutôt que pour :

- l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives, ou
- le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Pour les immeubles à usage mixte, les règles relatives aux immeubles de placement (IAS 40) sont seulement applicables dans les cas ci-après:

- la partie détenue pour en retirer des loyers ou valoriser le capital et la partie utilisée pour compte propre peuvent être vendues séparément ;
- la partie détenue pour usage propre ne représente au maximum que 5% de l'ensemble.

Les immeubles de placement sont évalués selon le modèle du coût. Toutes les règles d'évaluation relatives aux immobilisations corporelles sont donc également applicables aux immeubles de placement.

2.9 Participations mises en équivalence

Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un ou plusieurs autres partenaires, en vertu d'un accord contractuel passé avec eux, ainsi que les entreprises associées, sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sans en avoir le contrôle, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Une perte de valeur sur participations mises en équivalence est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable. Les participations mises en équivalence sont soumises à un test de perte de valeur en tant qu'actif unique (comprenant le goodwill payé pour acquérir la participation) lorsqu'il y a une indication objective que la participation a pu subir une perte de valeur.

2.10 Pertes de valeur sur immobilisations

Une perte de valeur sur immobilisations incorporelles (goodwill inclus) et corporelles est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif dépasse son montant recouvrable, soit le montant le plus haut entre :

1. Sa juste valeur après déduction des frais liés à la vente (soit le montant que le Groupe recevrait si il vendait l'actif), et
2. Sa valeur d'utilité (soit le montant que le Groupe génèrerait s'il continuait à utiliser l'actif).

Lorsque cela est possible, ces tests sont réalisés sur chaque actif individuellement. Toutefois, lorsque les actifs ne génèrent pas de flux de trésorerie de manière indépendante, le test est réalisé au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (« cash-generating unit » ou « CGU ») à laquelle l'actif est alloué (CGU = le plus petit groupe d'actifs identifiable qui génère des flux de trésorerie de manière indépendante des flux de trésorerie générés par les autres actifs/CGUs).

Pour une CGU à laquelle un goodwill est alloué, un test de perte de valeur est réalisé annuellement, ainsi que s'il y a indication de perte de valeur. Pour une CGU à laquelle aucun goodwill n'est alloué, un test de perte de valeur est réalisé uniquement lorsqu'il y a une indication de perte de valeur. Le goodwill dégagé lors d'une acquisition est alloué aux filiales acquises et, le cas échéant, ventilé sur les CGUs censées bénéficier des synergies résultant de l'acquisition.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée, elle est en premier lieu imputée sur le goodwill. L'excédent éventuel est alors imputé sur les autres actifs immobilisés de la CGU au prorata de leur valeur comptable, mais uniquement dans la mesure où la valeur de vente de ces actifs est inférieure à leur valeur comptable. Une perte de valeur sur goodwill ne peut jamais être reprise ultérieurement. Une perte de valeur sur autres actifs immobilisés est reprise si les circonstances le justifient.

Il est possible d'enregistrer une perte de valeur sur un actif individuel résultant d'une indication de perte de valeur se rapportant à cet actif individuel (par exemple suite à un dégât subi) indépendamment du fait que l'actif est ou n'est pas (entièrement ou partiellement) subsidié.

Des pertes de valeur ne peuvent pas être enregistrées sur des actifs faisant partie d'une CGU entièrement subsidiée. Si des pertes de valeur sont identifiées pour des CGU partiellement subsidiées, elles doivent être affectées proportionnellement aux actifs (et aux subsides en capital y afférents).

2.11 Actifs financiers

Les actifs financiers comprennent les autres actifs financiers non courants, les créances à long et court terme, les instruments financiers dérivés à long et court terme, la trésorerie et équivalents de trésorerie.

2.11.1 Comptabilisation initiale et évaluation

Une entité doit comptabiliser un actif financier dans son état de la situation financière uniquement lorsqu'elle devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers, à l'exception des créances commerciales qui ne comprennent pas de composante importante de financement ou pour lesquelles une mesure de simplification¹ a été appliquée, sont évalués initialement à leur juste valeur. Dans le cas d'un actif financier qui n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, il faut encore y ajouter les coûts de transaction. Les créances commerciales qui ne comprennent pas de composante importante de financement ou pour lesquelles une mesure de simplification a été appliquée, doivent être évaluées lors de la comptabilisation initiale à leur prix de transaction au sens d'IFRS 15.

Les achats ou ventes d'actifs financiers en vertu d'un contrat dont les modalités imposent la livraison de l'actif dans le délai défini généralement par la réglementation ou par une convention sur le marché concerné (achats normalisés ou ventes normalisées) sont comptabilisés à la date de transaction, c. à d. la date à laquelle le Groupe s'engage à acheter ou à vendre l'actif.

¹ IFRS 15. 63 Une entité ne doit pas ajuster la compensation promise pour les titres d'un élément de financement significatif si elle prévoit, au début du contrat, que la période écoulée entre le moment où l'entité transfère un bien ou un service promis à un client et le moment auquel le client paie pour ce bien ou ce service est d'un an ou moins.

2.11.2 Classification et évaluation ultérieure

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés comme étant évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, soit à la juste valeur par le biais du résultat net. Le classement dépend des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier et du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers.

Pour qu'un actif financier soit classé et évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, il doit donner lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Cette appréciation est communément appelée le test SPPI ('Solely Payments of Principal and Interest') et est faite au niveau de l'instrument.

Le modèle économique du Groupe se rapporte à la manière dont il gère ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie. Le modèle économique du Groupe Infrabel détermine que les flux de trésorerie découleront de l'encaissement des flux de trésorerie contractuels ('hold to collect') et non pas de la vente des actifs financiers ('hold to sell').

La classification suivante en suit :

1. Les actifs financiers au coût amorti (instruments de dette) comprennent les créances commerciales et autres créances, les dépôts à terme, la trésorerie et équivalents de trésorerie. Le Groupe évalue les actifs financiers au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies:

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;

- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les actifs financiers initialement évalués au coût amorti sont ultérieurement évalués en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont sujets à des dépréciations. Les gains et pertes sont comptabilisés au résultat net lorsque l'actif est décomptabilisé, modifié ou déprécié.

2. Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global: le Groupe ne dispose pas de tels actifs pour le moment.

3. Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les actifs financiers détenus à des fins de transaction, les actifs financiers désignés comme tels lors de leur comptabilisation initiale, ou les actifs financiers qui doivent obligatoirement être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actifs financiers sont classés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis principalement en vue d'une revente ou d'un rachat à court terme. Les dérivés, y compris les dérivés incorporés séparés, sont également classés comme détenus à des fins de transaction à moins d'avoir été désignés comme instruments de couverture. Les actifs financiers avec des flux de trésorerie qui ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sont classés et évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, peu importe le modèle économique. Nonobstant les critères auxquels ils doivent répondre pour être classés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, tel que décrit ci-dessus, les instruments de dettes peuvent être classés à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale si ceci permet d'éliminer ou réduire sensiblement une non-concordance comptable.

La juste valeur des instruments de capitaux propres est déterminée sur base des critères financiers les plus appropriés selon la situation de chaque société. Les critères généralement retenus sont la valeur boursière, ou une approche par les revenus (par exemple une technique d'actualisation qui prend en compte les flux de trésorerie futurs qu'un participant de marché s'attendrait à recevoir). La juste valeur des prêts ou dépôts est évaluée sur base des valeurs de marché, des courbes de taux et des écarts de crédit de chaque émetteur.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à la juste valeur avec les variations nettes de juste valeur comptabilisées dans le compte de résultat.

Cette catégorie comprend les instruments de capitaux propres, les dérivés, certains dépôts à terme dans le cadre des transactions CCB et la créance adossée sur l'Etat.

Les revenus financiers acquis relatifs aux actifs financiers sont classés comme ces actifs financiers.

2.11.3 Décomptabilisation

Un actif financier est décomptabilisé lorsque:

- les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie d'un actif financier ont expiré ;
- ou
- le Groupe a transféré ses droits à recevoir les flux de trésorerie d'un actif financier ou a l'obligation suite à une convention de vente normalisée de remettre sans délai significatif tout flux de trésorerie qu'elle recouvre pour le compte des bénéficiaires finaux. Dans ce cas,

(a) le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, ou bien (b) le Groupe n'a pas transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, mais a transféré le contrôle de l'actif financier.

2.11.4 Dépréciation des actifs financiers

Le Groupe comptabilise une correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues (« Expected Credit Losses » ou « ECL ») pour tous les instruments de dette non détenus à leur juste valeur par le biais du résultat net, les actifs sur contrats et les créances locatives. Les ECL sont évalués sur base de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et tous les flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recevoir, actualisés à un taux proche du taux d'intérêt effectif initial. Les flux de trésorerie attendus comprennent les rentrées provenant de la vente d'actifs reçus en garantie ou d'autres rehaussements de crédit qui font partie intégrante des modalités contractuelles de l'instrument financier.

IFRS 9 distingue trois étapes, dans lesquelles la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale déterminera l'étape. Le calcul de la perte de crédit attendue dépend de l'étape.

Au cours de l'étape 1, il n'y a pas eu d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. A cette étape, les réductions de valeurs sont calculées pour pertes de crédit attendues sur les 12 prochains mois de la durée résiduelle des actifs financiers.

Au cours de l'étape 2, le risque de crédit a augmenté depuis la comptabilisation initiale, mais il n'y a pas encore de défaillance. A cette étape, les réductions de valeur sont calculées pour pertes de crédits attendues sur la durée résiduelle des actifs financiers.

Au cours de l'étape 3, le risque de crédit a également augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et il y a une défaillance. A cette étape, les réductions de valeur sont requises pour les pertes de crédit attendues sur la durée résiduelle de la créance. Avec une qualité de crédit améliorée, l'exposition au risque de crédit peut revenir à l'étape 2 ou à l'étape 1 s'il n'y a plus d'arriérés de paiement ou d'autres indications pouvant indiquer un non-respect des obligations de paiement futures.

Compte tenu du risque très faible des actifs financiers non courants (principalement des créances vis-à-vis de l'État), les étapes 1 et 2 sont combinées et une perte de crédit attendue est calculée sur la durée résiduelle de ces actifs financiers.

Pour les créances commerciales et les actifs sur contrats, le Groupe applique l'approche simplifiée pour calculer les pertes de crédit attendues. Par conséquent, le Groupe ne suit pas les variations du risque de crédit, mais à la place, comptabilise, à la date du reporting, une perte de crédit basée sur les données historiques des pertes de crédit attendues sur la durée de vie. Le Groupe a mis au point une matrice de provisions basée sur ses données historiques de pertes de crédit, ajustées prospectivement par des facteurs propres aux créanciers et à l'environnement économique.

Le Groupe considère qu'un actif financier est défaillant lorsque le paiement contractuel est dépassé de 147 jours pour les créances commerciales, 240 jours pour les autres créances et 90 jours pour les autres actifs financiers.

Cependant, dans certains cas, le Groupe peut également considérer qu'un actif financier est défaillant lorsqu'il dispose d'informations internes ou externes indiquant que le Groupe ne pourra probablement pas récupérer les montants contractuellement prévus en prenant compte des rehaussements de crédit éventuels établis par le Groupe. Un actif financier est

sorti du bilan lorsque le Groupe n'a pas d'attente raisonnable de recouvrement des flux de trésorerie contractuels.

Voir les notes 30 et 31 pour plus d'informations sur les autres actifs financiers liés aux opérations de financement alternatif et aux Partenariats Public-Privé.

2.12 Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.

Le prix d'acquisition des stocks fongibles est déterminé par application de la méthode du prix moyen pondéré. Les stocks de faible importance dont la valeur et la composition restent stables dans le temps sont portés à l'état de la situation financière pour une valeur fixe.

Le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'achat ainsi que tous les coûts des stocks produits qui sont nécessaires pour amener le produit à l'endroit du premier stockage et dans l'état dans lequel il se trouve. Le prix de revient inclut les coûts directs et indirects de production, à l'exclusion des coûts de financement et des frais généraux qui ne contribuent pas à amener le produit à l'endroit du premier stockage et dans l'état dans lequel il se trouve.

Une réduction de valeur est comptabilisée si la valeur de réalisation nette d'un élément de stock à la date de clôture est inférieure à sa valeur comptable. Les stocks à rotation lente font l'objet de réductions de valeur en fonction de critères techniques et économiques.

2.13 Actifs sur contrats, créances commerciales et autres débiteurs

2.13.1 Actifs sur contrats

Un actif sur contrat représente le droit d'obtenir une contrepartie en échange de biens ou de services fournis à un client. Si le Groupe fournit une prestation, c'est à dire des biens ou des services, avant que le client ne paie une contrepartie ou avant que le paiement ne soit exigible, un actif sur contrat doit être acté pour la contrepartie gagnée qui est conditionnelle.

2.13.2 Créances commerciales

Une créance représente le droit du Groupe à une contrepartie qui est inconditionnelle (l'écoulement du temps suffit à rendre le paiement de la contrepartie exigible).

Voir également 2.11 Actifs financiers.

Voir la note 30 pour plus d'informations sur la créance sur l'Etat dans le cadre d'une opération de financement alternatif, qui est évaluée à la juste valeur.

2.14 Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des swaps de taux d'intérêt (IRS) et swaps croisés de taux de change et de taux d'intérêts (IRCS) pour se prémunir contre de possibles variations de taux de change ou de taux d'intérêts. De tels instruments financiers dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur le jour où le contrat dérivé est conclu, et sont réévalués ultérieurement à la juste valeur. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés en tant qu'actifs financiers lorsque la juste valeur est positive, et en tant que passifs financiers lorsque la juste valeur est négative. Le Groupe a décidé de ne pas appliquer les principes de comptabilité de couverture (« hedge accounting ») à ses dérivés.

La juste valeur des instruments financiers est classée en 3 niveaux, conformément au paragraphe 72 de la norme IFRS 13. Les instruments financiers classés en niveau 1 sont les instruments financiers cotés dont la juste valeur est déterminée par référence au cours de bourse à la date de clôture. Celle des instruments financiers non cotés pour lesquels il existe des instruments cotés similaires en nature et maturité est déterminée par référence au cours de bourse de ces instruments. Pour les autres instruments non cotés, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que l'actif net réévalué, les flux de trésorerie actualisés ou les modèles d'évaluation retenus pour les options. Les modèles prenant en considération des hypothèses basées sur les données du marché relèvent du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs tandis que les autres modèles basés sur des données non observables de marché relèvent du niveau 3 de cette même hiérarchie.

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que les modèles d'évaluation retenus pour les options ou en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les modèles prennent en considération des hypothèses basées sur les données de marché constatées à la date de clôture et relèvent du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs définie au paragraphe 81 et 82 de la norme IFRS 13.

2.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cette rubrique inclut les valeurs disponibles en caisse, en banque, les valeurs à l'encaissement, les placements à court terme (avec une échéance initiale de 3 mois au plus), très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur, ainsi que les découverts bancaires. Ces derniers sont présentés parmi les dettes financières au passif de l'état de la situation financière.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont portés à l'état de la situation financière au coût amorti.

Voir également 2.11 Actifs financiers.

2.16 Actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente

Un actif non courant (ou un groupe d'actifs) est classé comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. En d'autres termes, cela signifie que l'actif est disponible pour une vente immédiate dans son état actuel et que la vente est hautement probable

(décision officielle de vendre, recherche active d'un acheteur, vente hautement probable endéans une période d'un an).

Les actifs non courants détenus en vue de la vente ne sont plus amortis mais font le cas échéant l'objet d'une perte de valeur pour ramener leur valeur comptable à leur valeur inférieure de réalisation.

2.17 Activités abandonnées

Une activité abandonnée est une activité qui, soit rencontre les critères pour être classée comme détenue en vue de la vente, soit a été cédée, et qui en outre respecte les critères suivants :

- Les cash flows de cette activité peuvent être distingués sur le plan opérationnel et du reporting financier;
- Cette activité est importante au niveau opérationnel ou géographique;
- Elle fait partie d'un plan unique de cession ou a été acquise en vue de sa cession.

2.18 Capital

Les actions ordinaires sont classées sous la rubrique "Capital". Le capital se compose de deux éléments :

- le capital souscrit, qui représente les montants que les actionnaires se sont engagés à apporter;
- le capital non-appelé, soit la quote-part du capital souscrit qui n'a pas encore été demandée par le Conseil d'Administration de l'une des sociétés consolidantes.

2.19 Dettes pour avantages au personnel

2.19.1 Avantages à court terme

Les avantages à court terme désignent les avantages du personnel dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Les avantages à court terme sont pris en charges au fur et à mesure des prestations de services des membres du personnel. Les avantages non payés à la date de clôture sont repris sous la rubrique « dettes sociales ».

2.19.2 Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi désignent les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi et les avantages à court terme) qui sont payables postérieurement à la cessation de l'emploi.

Les avantages postérieurs à l'emploi accordés au personnel peuvent être de deux types:

- type cotisations définies: il s'agit des plans pour lesquels une cotisation est versée par le Groupe à une entité distincte, et pour lesquels le Groupe n'aura aucune

obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires. Ces cotisations sont comptabilisées en charges sur les périodes pendant lesquelles les services sont rendus par les membres du personnel. Le cas échéant, les cotisations payées d'avance (non encore versées) sont comptabilisées à l'actif (au passif) à l'état de la situation financière ;

- type prestations définies: ce sont tous les plans qui ne sont pas du type cotisations définies.

Les avantages postérieurs à l'emploi accordés au personnel, et qui sont du type « prestations définies », font l'objet d'une évaluation actuarielle. Ils sont provisionnés (sous déduction des actifs du plan éventuels, soit les avoirs éventuellement déjà constitués pour payer ces avantages) dans la mesure où le Groupe a une obligation de supporter des coûts, relatifs aux services prestés par le personnel. Cette obligation peut résulter d'une loi, d'un contrat ou de « droits acquis » sur la base d'une pratique passée (obligation implicite). La méthode actuarielle utilisée est la « méthode des unités de crédit projetées ».

Le taux d'actualisation utilisé est déterminé par référence au taux de marché à la date de calcul des obligations d'entreprises de première catégorie et d'échéance comparable à celle des engagements. Les autres hypothèses actuarielles (mortalité, augmentations salariales, inflation, etc.) reflètent la meilleure estimation du Groupe.

Etant donné que des hypothèses actuarielles sont utilisées pour évaluer ces engagements sociaux, des écarts actuariels apparaissent inévitablement, résultant des variations dans les hypothèses actuarielles d'un exercice à l'autre, ainsi que des écarts entre la réalité et les hypothèses actuarielles utilisées. Les écarts actuariels des avantages postérieurs à l'emploi sont reconnus dans les autres éléments du résultat global.

2.19.3 Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme désignent les avantages (autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral n'est pas dû dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Le montant comptabilisé à l'état de la situation financière est égal à la valeur actuelle de l'obligation diminuée, le cas échéant, de la valeur de marché à la date de clôture des actifs du plan. Les calculs sont basés sur la « méthode des unités de crédit projetées ». Les écarts actuariels sont comptabilisés dans le résultat net.

2.19.4 Indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités de cessation d'emploi sont des avantages payables suite à la décision du Groupe de mettre fin au contrat d'emploi d'un ou de plusieurs membres du personnel avant la date normale de retraite, ou suite à la décision du ou des membres du personnel de partir volontairement en contrepartie d'avantages.

Pour ces avantages, une dette déterminée sur base actuarielle est constituée dans la mesure où il existe une obligation pour le Groupe. Cette dette est actualisée si les avantages sont payables au-delà de douze mois.

Pour tous ces avantages (à l'exception des avantages à court terme), le coût financier représente le passage du temps. Il est comptabilisé en charges financières.

2.20 Provisions

Une provision est reconnue uniquement lorsque :

1. Le Groupe a une obligation actuelle (légale ou implicite) d'effectuer des dépenses en vertu d'un événement passé;
2. Il est probable que la dépense sera effectuée, **et**
3. Le montant de l'obligation peut être évalué de manière fiable.

Lorsque l'impact est susceptible d'être significatif (pour les provisions à long terme principalement), la provision est évaluée sur base actualisée. L'impact du passage du temps sur la provision est présenté en charges financières. Les taux d'actualisation sont les taux IRS selon l'échéance des cash-flows attendus.

Une provision pour obligation environnementale (dépollution de sites, etc.) n'est reconnue que si le Groupe a une obligation implicite ou légale en la matière.

Si le Groupe a un contrat onéreux, une provision est constituée. Avant de reconnaître cette provision pour contrat onéreux, le Groupe comptabilise la perte de valeur éventuelle relative aux actifs dédiés à l'exécution du contrat concerné.

Des provisions pour pertes opérationnelles futures sont interdites.

Une provision pour restructuration est uniquement comptabilisée s'il est démontré que le Groupe a une obligation implicite de restructurer au plus tard à la date de la clôture. Cette obligation doit être démontrée par :

- L'existence d'un plan formel détaillé identifiant les principales caractéristiques de la restructuration; **et**
- Le commencement d'exécution du plan de restructuration ou par l'annonce des principales caractéristiques du plan de restructuration aux intéressés.

2.21 Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les dettes financières à long et court terme, les instruments financiers dérivés à long et court terme, les impôts différés, les autres dettes, les passifs sur contrats, les dettes commerciales, les impôts et autres taxes et les dettes sociales.

2.21.1 Comptabilisation initiale et évaluation

Une entité doit comptabiliser un passif financier dans son état de la situation financière uniquement lorsqu'elle devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Tous les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur et, pour les prêts, emprunts et dettes, nette des coûts directement attribuables à la transaction.

2.21.2 Classification et évaluation ultérieure

Les passifs financiers sont classés, lors de la comptabilisation initiale, soit en tant que passifs financiers au coût amorti, soit en tant que passifs financiers à la juste valeur par le

biais du résultat net.

La classification suivante en suit :

1. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les passifs financiers détenus à des fins de transaction et passifs financiers désignés initialement à leur juste valeur par le biais du résultat net.

Les passifs financiers sont classés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis ou assumés principalement en vue d'une revente ou d'un rachat à court terme. Cette catégorie comprend également les instruments financiers dérivés contractés par le Groupe qui ne sont pas désignés comme instruments de couverture tels que définis par IFRS 9. Les dérivés incorporés séparés sont également classés comme étant évalués à leur juste valeur par le biais du résultat net, à moins qu'ils ne soient désignés comme des instruments de couverture efficaces.

Les gains et pertes sur des passifs à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans le compte de résultats.

Les passifs financiers désignés lors de la comptabilisation initiale à la juste valeur par le biais du résultat net sont désignés à la date initiale de comptabilisation seulement si les critères d'IFRS 9 sont rencontrés.

Cette catégorie comprend les passifs liés aux transactions CCB et les instruments financiers dérivés. Leur juste valeur est déterminée en utilisant des techniques de valorisation telles que les modèles de valorisation utilisés pour les options ou la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les modèles prennent en compte des hypothèses basées sur des données du marché observées le jour de la clôture, et relèvent du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs tel que défini par IFRS 13 aux paragraphes 81 et 82.

Se référer à la note 30 pour plus d'informations concernant les passifs financiers relatifs aux opérations de financement alternatif.

2. Après leur comptabilisation initiale, les prêts sont évalués ultérieurement au coût amorti utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif sauf si désignés par le Groupe Infrabel comme à la juste valeur par le biais du résultat net. Les gains et pertes sont comptabilisés dans le résultat net lorsque les passifs sont décomptabilisés ou amortis via la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le coût amorti est calculé en tenant compte des surcotes et décotes lors de l'acquisition et des coûts qui font partie intégrante de la détermination du taux d'intérêt effectif. L'amortissement conséquence de l'application du taux d'intérêt effectif est reconnu en charge financière dans le compte de résultats.

Cette catégorie comprend les dettes financières, hormis celles qui ont été désignées par le Groupe Infrabel comme à la juste valeur par le biais du résultat net, les impôts différés, les autres dettes, les passifs sur contrats, les dettes commerciales, les impôts et autres taxes et les dettes sociales.

Se référer à la note 31 pour plus d'informations concernant les passifs financiers relatifs aux partenariats public-privé.

2.21.3 Décomptabilisation

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée à ce passif est exécutée,

annulée ou expirée. Si un passif financier existant est remplacé par un autre passif émis par le même créancier mais dont les conditions sont substantiellement différentes ou si les conditions du passif financier existant sont substantiellement modifiées, cette échange ou modification doit être comptabilisée comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier.

La différence de valeur comptable entre les passifs financiers respectifs doit être comptabilisée en résultat net.

2.22 Impôts sur le résultat - Actifs / Passifs d'impôts différés

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt courant est le montant des impôts à payer (à récupérer) sur les revenus imposables de l'année écoulée, ainsi que tout ajustement aux impôts payés (à récupérer) relatifs aux années antérieures. En pratique, il est généralement calculé en utilisant le taux d'imposition à la date de clôture.

L'impôt différé est calculé suivant la méthode du report variable (« liability method ») sur les différences temporelles entre la valeur comptable fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés IFRS. L'impôt différé est évalué sur la base du taux d'impôt attendu lorsque l'actif sera réalisé ou le passif réglé. En pratique, le taux généralement utilisé est celui en vigueur à la date de clôture.

Toutefois, il n'y a pas d'impôt différé sur :

1. la comptabilisation initiale du goodwill qui n'est pas fiscalement déductible,
2. la comptabilisation initiale d'actifs et de passifs (hors acquisition de filiales) qui n'affectent ni le bénéfice comptable ni le bénéfice fiscal, et
3. les différences temporelles sur participations dans les filiales et coentreprises tant qu'il n'est pas probable que des dividendes seront distribués dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés ne sont reconnus que lorsqu'il est probable que des bénéfices imposables seront disponibles pour y imputer les différences temporelles déductibles existantes au cours d'exercices futurs, par exemple celles résultant de pertes fiscales récupérables. Ce critère est réévalué à chaque date de clôture.

Tant les impôts courants que les impôts différés sont calculés au niveau de chaque entité fiscale. Les impôts différés actifs et passifs relatifs à des filiales différentes ne peuvent pas être compensés.

Se référer également à 21. Passifs financiers.

2.23 Passifs sur contrats

Un passif sur contrat est l'obligation de fournir à un client des biens ou services pour lesquels le Groupe a reçu une contrepartie de la part du client (ou pour lesquels un montant de contrepartie est exigible). Si le client paie la contrepartie avant que l'entité ne fournisse un bien ou un service au client, un passif sur contrat sera acté au moment où le paiement est effectué ou au moment où le paiement est exigible (selon ce qui se produit en premier). Les passifs sur contrats sont comptabilisés en tant que produits lorsque le Groupe fournit des prestations sous le contrat.

Se référer également à 21. Passifs financiers.

2.24 Subsidés

Les subsidés d'exploitation sont portés à l'état du résultat global sous la rubrique « Produits d'exploitation avant subsidés en capital ».

Les subsidés en capital, obtenus dans le cadre des investissements en immobilisations incorporelles et corporelles, sont présentés au passif de l'état de la situation financière et sont reconnus en résultat d'exploitation - rubrique « Subsidés en capital » - au même rythme que les amortissements des immobilisations pour lesquelles ils ont été obtenus.

Les subsidés financiers obtenus dans le cadre d'emprunts sont comptabilisés en déduction des charges financières.

2.25 Autres dettes

Les dividendes que le Groupe doit payer à ses actionnaires sont comptabilisés en autres dettes dans les états financiers au cours de la période durant laquelle ils ont été approuvés par leur actionnaire. Les produits à reporter, soit la quote-part des revenus encaissés d'avance au cours de l'exercice ou au cours d'exercices précédents, mais à rattacher à un exercice ultérieur, sont également classés en autres dettes.

Se référer également à 21. Passifs financiers.

2.26 Produits et charges d'exploitation

Les produits des contrats conclus avec des clients se composent de différents types de transaction.

Le premier type comprend les services que le Groupe fournit à ses clients. Il s'agit du chiffre d'affaires provenant de la redevance infrastructure, la livraison d'énergie, la livraison de service ICT, maintenance et réparation d'installations ferroviaires pour tiers etc. Les revenus découlant de ces services sont comptabilisés progressivement puisque les clients bénéficient de ceux-ci au fur et à mesure que le Groupe preste ces services.

Un second type est la vente de biens, dont les revenus sont enregistrés lorsque le contrôle sur ces biens est transféré du vendeur à l'acheteur. La vente est actée pour le montant de la contrepartie auquel le Groupe s'attend à avoir droit en échange de la fourniture de ces biens.

Un dernier type reprend les contrats pour lesquels le Groupe construit des actifs pour ses clients. Il s'agit de la construction d'infrastructure ferroviaire pour tiers, comme par exemple les embranchements privé, projet ICT etc. Pour ces contrats, les produits et charges sont enregistrés respectivement, en référence au degré d'avancement du contrat et à la marge attendue à la fin du contrat. Dans le cas d'une marge négative, la perte anticipée totale est

reconnue en charge immédiatement. Le pourcentage d'avancement est déterminé en comparant les coûts actuels du contrat pour les activités fournies à cette date, avec le coût total estimé pour le projet (méthode des intrants).

Les revenus de location des immeubles de placement sont également repris dans le chiffre d'affaires.

Les charges liées à la prestation de services ou à la vente de biens sont reprises parmi les charges d'exploitation.

2.27 Produits et charges financiers

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements.

Les coûts d'emprunt qui ne sont pas directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont comptabilisés en résultat net en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et pertes de change sont enregistrés pour leur montant net.

2.28 Droits et engagements

Les droits et engagements qui ne figurent pas à l'état de la situation financière sont mentionnés par catégorie, lorsqu'ils sont susceptibles d'avoir une influence importante sur les états financiers.

Il s'agit notamment des droits et engagements résultant de commandes passées ou reçues, de marchés à terme, de cautionnements, de garanties ou de sûretés, réelles ou non, constituées par le Groupe en faveur de tiers, de la réception en dépôt ou en garantie de valeurs appartenant à des tiers.

2.29 Tableau des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont présentés selon la méthode indirecte, suivant laquelle le résultat net est ajusté des effets des transactions sans effet de trésorerie, des mouvements relatifs au fonds de roulement et des éléments de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie concernant les activités d'investissement et de financement.

Note 3

Estimations comptables et jugements significatifs

La préparation des comptes consolidés conformément aux normes IFRS amène le Groupe à effectuer des jugements, des estimations et des hypothèses qui ont un impact sur l'application des règles d'évaluation et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges, et qui contiennent par nature un certain degré d'incertitude. Ces estimations sont basées sur l'expérience et sur des hypothèses que le Groupe estime raisonnables en fonction des circonstances. Par définition, les résultats réels pourraient être et seront souvent différents de ces estimations. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées pendant la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et au cours de toutes les périodes futures concernées. Les jugements et estimations concernent essentiellement les domaines suivants:

3.1 Pertes de valeur sur actifs

Le montant recouvrable de chaque actif ou CGU est déterminé soit, comme la plus haute valeur de la juste valeur de l'actif ou de la CGU diminuée des coûts de la vente soit, comme la valeur d'utilité de l'actif ou de la CGU, si celle-ci est plus élevée. Ces calculs utilisent des estimations et des hypothèses relatives aux taux d'actualisation, aux taux de croissance, aux besoins de capitaux futurs et aux résultats d'exploitation futurs.

Nous nous référons à la note 7.2 pour l'analyse de sensibilité.

3.2 Juste valeur des dérivés et des autres instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif (tels que les dérivés négociés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Le Groupe sélectionne les méthodes et retient les hypothèses qui lui paraissent les plus adéquates en se basant principalement sur les conditions de marché existantes à la date de chaque clôture.

Nous nous référons à la note 4.2.1 pour une analyse de la sensibilité.

3.3 Avantages au personnel

La dette relative aux avantages au personnel est déterminée de façon actuarielle, sur la base d'un certain nombre d'hypothèses financières et démographiques. Toute modification de ces hypothèses impacterait le montant de cette dette. Une hypothèse importante et ayant une grande sensibilité sur la dette est le taux d'actualisation. A chaque clôture, le Groupe détermine ce taux par référence au marché à la date de clôture des obligations d'entreprises de première catégorie et de maturité comparable à celle des engagements. Les autres hypothèses principales sont basées sur le marché ou reflètent la meilleure estimation du Groupe (voir informations complémentaires reprises dans la note 19).

Une analyse de sensibilité aux hypothèses principales est reprise dans la note 19.5.

3.4 Durée d'utilisation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent principalement l'infrastructure ferroviaire, des ouvrages d'art et des terrains.

Les amortissements sont calculés à partir de la date à laquelle l'actif est prêt à être utilisé, selon la méthode linéaire et selon un taux correspondant à la durée d'utilité estimée de l'actif. Cette durée d'utilité a été estimée par la Direction et correspond à la période durant laquelle il est prévu qu'un actif soit disponible à l'utilisation pour le Groupe. La durée d'utilité estimée tient compte de l'utilisation prévue par le Groupe, de l'usure physique prévue qui dépend de facteurs opérationnels comme le programme d'entretien, du vieillissement technique et économique et des limitations juridiques et autres limitations similaires (comme par exemple la période du contrat de location-financement). Pour un détail des durées d'utilité estimées des immobilisations corporelles, nous nous référons à la note 8. Cependant, la durée d'utilité réelle peut être différente à cause de nombreux facteurs, ce qui pourrait aboutir à une durée d'utilité plus courte ou plus longue. Si la durée d'utilité estimée paraît incorrecte, ou si les circonstances changent de telle sorte que la durée d'utilité estimée doit être révisée, cela pourrait entraîner une perte de valeur ou une charge d'amortissement augmentée ou réduite dans les périodes futures. Les durées d'utilité sont examinées à la clôture de chaque exercice comptable et ajustées de manière prospective, si nécessaire.

3.5 Impôts différés : recouvrement d'actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés à des fins de déduction des différences temporelles et des pertes reportables que s'il est probable que des bénéfices imposables futurs permettront de compenser ces différences et pertes et que les pertes fiscales resteront disponibles compte tenu de leur origine, de leur période d'occurrence et de leur conformité avec la législation relative à leur recouvrement. La capacité du Groupe à recouvrer les actifs d'impôts différés est appréciée au travers d'une analyse basée notamment sur les plans d'affaires et sur les aléas liés aux conjonctures économiques et aux incertitudes des marchés sur lesquels le Groupe intervient. Au vu des différentes incertitudes décrites ci-avant, le Groupe s'est basé sur un horizon de temps de trois années dans son analyse. Les hypothèses sous-jacentes de cette analyse sont revues annuellement.

3.6 Provision pour pertes de crédit attendues sur créances commerciales

Le Groupe utilise une matrice de provision pour calculer les pertes de crédit attendues sur les créances commerciales, les autres créances et les actifs sur contrats.

La matrice de provision est à l'origine basée sur les taux de défaut historiques observés par le Groupe. Le Groupe peut, si nécessaire, calibrer la matrice pour ajuster les historiques de pertes de crédit avec des informations prospectives. Si, par exemple, les prévisions de conjoncture (par exemple le produit intérieur brut) devaient se détériorer dans l'année à venir, ce qui pourrait entraîner une augmentation du nombre de défauts dans le secteur, les taux historiques de défaut pourraient être ajustés. À chaque date de clôture, les taux historiques de défaut observés sont mis à jour et des changements dans les estimations en tenant compte du futur seront considérés.

L'évaluation de la corrélation entre les taux historiques de défaut observés, les prévisions de conditions économiques et les pertes de crédit attendues est une estimation significative. Le montant des pertes de crédit attendues est sensible aux changements de circonstances et aux prévisions de conditions économiques. L'historique d'expérience du Groupe en matière de pertes de crédit et la prévision des conditions économiques peuvent également ne pas être représentatives du défaut réel du client dans le futur.

3.7 Chiffre d'affaires des contrats avec les clients

Se basant sur les contrats clients, le Groupe a procédé à une évaluation des obligations de prestation dans ces contrats. Lorsque plusieurs obligations contractuelles étaient intégrées dans un seul contrat, le contrat contenait souvent des tarifs distincts par obligation de prestation. Le Groupe juge que ces tarifs reflètent les prix de vente séparés.

Pour un contrat important, il existe une facturation forfaitaire, indépendante de l'exécution de l'obligation de prestation. Une marge théorique a été déterminée à partir d'une estimation des coûts futurs pour la réalisation de l'obligation de prestation. Les produits (y compris la marge) sont comptabilisés en fonction des coûts réels engagés pour l'obligation de prestation.

Note 4

Gestion des moyens et des risques financiers

4.1 Gestion des moyens

La politique financière d'Infrabel en matière de gestion des moyens vise à assurer une structure de financement capable de garantir la continuité financière à long terme et suffisante pour maintenir une bonne notation auprès des agences de notation internationales. Pour ce faire, Infrabel s'est fixée comme objectif de stabiliser sa position d'endettement. A cette fin, Infrabel suit de près le niveau de sa dette financière nette et de celle de ses filiales.

Par dette financière nette le Groupe Infrabel entend :

- 1) Les passifs financiers (y compris les instruments financiers dérivés),
- 2) Moins les autres actifs financiers liés à ces passifs financiers (y compris les instruments financiers dérivés), en particulier les placements financiers réalisés dans le cadre des opérations de financement alternatif,
- 3) Moins le solde des transactions 'Back-to-Back' conformément à l'arrêté royal du 30 décembre 2004 - annexe 4 et
- 4) Moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles.

Dans la colonne 'Autres' se trouvent les éléments qui ne font pas partie de la dette financière nette, comme les créances sur l'Etat belge concernant le PPP Diabolo, pour la réalisation de différents autres travaux d'infrastructure et pour la récupération de la TVA, et la dette vis-à-vis les opérateurs ferroviaires liée aux redevances infrastructure qui leur sont facturées deux mois à l'avance.

La dette financière nette au 31 décembre 2018 se présente comme suit :

	Dette financière nette				Autres	Valeur comptable
	Nominal	Ajustement à la juste valeur	Produits acquis	Total		
Actifs financiers	797.478.307,92	153.488.391,85	20.524.194,31	971.490.894,08	1.167.567.271,67	2.139.058.165,75
Actifs financiers non courants	599.860.883,48	153.488.391,85	18.780.211,38	772.129.486,71	967.987.730,37	1.740.117.217,08
Autres actifs financiers	486.310.643,57	60.372.724,65	18.780.211,38	565.463.579,60	2.803.514,88	568.267.094,48
Créances à plus d'un an	113.550.239,91	92.692.125,29	0,00	206.242.365,20	965.184.215,49	1.171.426.580,69
Instruments financiers dérivés	0,00	423.541,91	0,00	423.541,91		423.541,91
Actifs financiers courants	197.617.424,44	0,00	1.743.982,93	199.361.407,37	199.579.541,30	398.940.948,67
Autres créances	0,00	0,00	599.771,16	599.771,16	194.168.308,04	194.768.079,20
Instruments financiers dérivés	0,00	0,00	1.144.211,77	1.144.211,77	0,00	1.144.211,77
Trésorerie et équivalents de trésorerie	197.617.424,44	0,00	0,00	197.617.424,44	5.411.233,26	203.028.657,70
Passifs financiers	2.759.805.172,93	274.831.926,29	58.635.593,68	3.093.272.692,90	180.939.708,52	3.274.212.401,42
Passifs financiers non courants	2.446.255.707,87	273.771.924,50	23.690.728,64	2.743.718.361,01	4.394.686,60	2.748.113.047,61
Dettes financières	2.408.710.928,53	149.892.391,55	26.193.606,04	2.584.796.926,12	4.394.686,60	2.589.191.612,72
Instruments financiers dérivés	37.544.779,34	123.879.532,95	-2.502.877,40	158.921.434,89	0,00	158.921.434,89
Passifs financiers courants	313.549.465,06	1.060.001,79	34.944.865,04	349.554.331,89	176.545.021,92	526.099.353,81
Dettes financières	313.549.465,06	322.871,04	26.187.696,43	340.060.032,53	8.867,88	340.068.900,41
Instruments financiers dérivés	0,00	737.130,75	8.784.031,19	9.521.161,94	0,00	9.521.161,94
Autres dettes	0,00	0,00	-26.862,58	-26.862,58	176.536.154,04	176.509.291,46
Dette financière nette	1.962.326.865,01	121.343.534,44	38.111.399,37	2.121.781.798,82		

La dette financière nette au 31 décembre 2017 se présentait comme suit :

	Dette financière nette				Autres	Valeur comptable
	Nominal	Ajustement à la juste valeur	Produits acquis	Total		
Actifs financiers	849.283.207,88	241.853.237,21	19.898.582,49	1.111.035.027,58	1.086.365.358,83	2.197.400.386,41
Actifs financiers non courants	620.694.603,05	241.853.237,21	19.288.008,29	881.835.848,55	928.494.562,65	1.810.330.411,20
Autres actifs financiers	527.899.374,63	132.660.380,31	17.137.126,09	677.686.881,03	1.187.542,94	678.874.423,97
Créances à plus d'un an	104.253.404,39	94.339.586,61	0,00	198.592.991,00	927.307.019,71	1.125.900.010,71
Instruments financiers dérivés	-11.448.175,97	14.853.270,29	2.150.882,20	5.555.976,52		5.555.976,52
Actifs financiers courants	228.588.604,83	0,00	610.574,20	229.199.179,03	157.870.796,18	387.069.975,21
Autres créances	621.765,91	0,00	610.574,20	1.232.340,11	157.870.796,18	159.103.136,29
Instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Trésorerie et équivalents de trésorerie	227.966.838,92	0,00	0,00	227.966.838,92	0,00	227.966.838,92
Passifs financiers	2.768.627.173,00	433.511.651,77	58.364.068,16	3.260.502.892,93	181.882.411,77	3.442.385.304,70
Passifs financiers non courants	2.673.324.656,99	432.521.916,90	56.016,77	3.105.902.590,66	3.628.175,05	3.109.530.765,71
Dettes financières	2.634.454.435,95	349.623.843,90	0,00	2.984.078.279,85	3.628.175,05	2.987.706.454,90
Instruments financiers dérivés	38.870.221,04	82.898.073,00	56.016,77	121.824.310,81	0,00	121.824.310,81
Passifs financiers courants	95.302.516,01	989.734,87	58.308.051,39	154.600.302,27	178.254.236,72	332.854.538,99
Dettes financières	95.302.516,01	989.734,87	50.243.468,96	146.535.719,84	8.867,56	146.544.587,40
Instruments financiers dérivés	0,00	0,00	8.091.445,01	8.091.445,01	0,00	8.091.445,01
Autres dettes	0,00	0,00	-26.862,58	-26.862,58	178.245.369,16	178.218.506,58
Dette financière nette	1.919.343.965,12	191.658.414,56	38.465.485,67	2.149.467.865,35		

Le détail des instruments financiers dérivés et des dettes financières est donné dans les notes 12 et 21, des créances et des autres actifs financiers dans les notes 10 et 13.

4.2 Gestion des risques financiers

Infrabel mène une gestion active en vue de maîtriser les risques de liquidité, de change, d'intérêt et de crédit. A cet effet, elle a arrêté une politique financière, approuvée par le Conseil d'administration, par laquelle cette gestion des risques est strictement réglementée.

Gestion de l'endettement

Par endettement, il faut entendre non seulement les dettes enregistrées à l'état de la situation financière (emprunts et leasings financiers), mais également les engagements hors bilan en matière de locations à long terme et les couvertures (instruments dérivés et placements) des risques d'intérêts, devises et liquidité.

Principaux points de la gestion de la dette

La gestion de l'endettement requiert qu'il soit tenu compte de l'évolution prévue des cash flows futurs, dans le but d'équilibrer les flux de trésorerie d'entrée et de sortie:

- Tout surplus structurel de trésorerie doit être consacré, dans la mesure où cela est financièrement avantageux, à la réduction de l'endettement.
- La dette nette à long terme du Groupe doit être contractée pour au minimum 60% en instruments à taux fixe et pour au maximum 40% en instruments à taux flottant.
- La durée résiduelle pondérée de la dette nette à long terme du Groupe est en principe fixée à 5 ans minimum.

- L'échéancier de l'endettement est étalé dans le temps aussi bien en termes de liquidité qu'en termes de risque de taux d'intérêt.
- Toute opération d'endettement, même à court terme, qui génère un risque de change, doit immédiatement et entièrement être couverte en EUR pour éliminer ce risque tant sur le principal que sur les intérêts.

Gestion de la trésorerie

Par gestion de trésorerie, il y a lieu d'entendre la gestion centralisée de la trésorerie (soit des cash-flows à l'horizon d'un an) d'Infrabel et de ses filiales. Les conditions de rémunération des prêts ou emprunts à court terme au bénéfice ou à charge des entités du périmètre de centralisation sont celles prévalant sur le marché (at arm's length).

Points principaux de la gestion de la trésorerie

- En cas de surplus de trésorerie après déduction des placements nécessaires auprès de filiales ou en cas de placements nécessaires dans le cadre de transactions de leasing et de location à long terme, des limites de placement sont à respecter, à l'exception des placements chez Bpost.
- Tout placement impliquant un risque de change doit être immédiatement et entièrement couvert en EUR pour éliminer ce risque, tant sur le principal que sur les intérêts, sauf si le placement (en devises) concerne lui-même la couverture de risques de change dans le cadre de transactions de leasing et de location à long terme.
- Pour financer les déficits de trésorerie restants, le Group a recourt à des lignes de crédit (confirmées et non-confirmées).

Opérations sur produits dérivés

Infrabel utilise des swaps d'intérêts et des swaps de devises dans le cadre de la couverture des risques d'intérêt et risques de change, en ligne avec la politique financière du Groupe.

Points principaux de gestion des opérations sur produits dérivés

- Toute opération sur produits dérivés est soumise au respect des prescriptions dans la politique financière d'Infrabel.
- Toute transaction relative aux taux d'intérêt et taux de change doit être liée à une transaction commerciale sous-jacente.
- Les placements et les emprunts doivent être alignés les uns sur les autres de façon à limiter au maximum les risques au niveau interne.
- Pour les transactions de couverture, il faut préalablement consulter trois contreparties au moins.
- Le risque de crédit des contreparties doit être réparti et couvert systématiquement par la clôture des CSA's ('Credit Support Annex').

4.2.1 Risque de marché : risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change découlant des opérations d'endettement en devises.

Toute opération d'endettement significative, même à court terme, qui génère un risque de change, est immédiatement et intégralement couverte en EUR (principal et intérêts) par l'utilisation de produits dérivés. La position couverte peut être assortie d'un taux d'intérêt flottant ou fixe. Tous les risques de taux de change commerciaux doivent être couverts immédiatement dès une contrevaletur de 100.000,00 € par devise principale (USD, CHF et GBP) et pour toutes les autres devises confondues.

Les actifs et passifs relatifs aux opérations de financement alternatif sont en USD. Les risques de change issus des positions en USD sont couverts par des contrats swaps. Nous nous référons à la note 30 pour une description des opérations de financement alternatif.

a. Instruments financiers par devise

	31/12/2018			
	Euro	USD	Autres	Total
Actifs financiers				
Créances commerciales et autres créances	1.564.635.183,12	597.639,24	0,00	1.565.232.822,36
Instruments financiers dérivés	1.567.753,68	0,00	0,00	1.567.753,68
Autres actifs financiers	375.714.159,60	192.552.934,88	0,00	568.267.094,48
Trésorerie et équivalents de trésorerie	197.349.048,53	5.585.960,27	93.648,90	203.028.657,70
Total actifs financiers	2.139.266.144,93	198.736.534,39	93.648,90	2.338.096.328,22
Passifs financiers				
Dettes financières	2.426.603.212,42	502.657.300,71	0,00	2.929.260.513,13
Instruments financiers dérivés	246.911.624,67	-78.469.027,84	0,00	168.442.596,83
Dettes commerciales et autres dettes	1.305.694.066,96	85.421,42	0,00	1.305.779.488,38
Total passifs financiers	3.979.208.904,05	424.273.694,29	0,00	4.403.482.598,34
Ecart de couverture	-1.839.942.759,12	-225.537.159,90	93.648,90	-2.065.386.270,12

	31/12/2017			
	Euro	USD	Autres	Total
Actifs financiers				
Créances commerciales et autres créances	1.537.281.404,46	535.317,83	0,00	1.537.816.722,29
Instruments financiers dérivés	-237.749.362,23	243.305.338,75	0,00	5.555.976,52
Autres actifs financiers	246.756.947,62	432.117.476,35	0,00	678.874.423,97
Trésorerie et équivalents de trésorerie	223.528.867,67	4.020.166,95	417.804,30	227.966.838,92
Total actifs financiers	1.769.817.857,52	679.978.299,88	417.804,30	2.450.213.961,70
Passifs financiers				
Dettes financières	2.330.023.192,17	804.227.850,13	0,00	3.134.251.042,30
Instruments financiers dérivés	396.745.785,06	-266.830.029,24	0,00	129.915.755,82
Dettes commerciales et autres dettes	1.329.725.703,32	1.702.152,71	0,00	1.331.427.856,03
Total passifs financiers	4.056.494.680,55	539.099.973,60	0,00	4.595.594.654,15
Ecart de couverture	-2.286.676.823,03	140.878.326,28	417.804,30	-2.145.380.692,45

b. Dérivés de change

Les dérivés de change sont des contrats « swaps » conclus exclusivement dans le cadre des dettes et créances ayant trait aux opérations de financement alternatif. Le Groupe Infrabel a cependant fait le choix de ne pas appliquer le 'hedge accounting'. Les dérivés sont reconnus à leur juste valeur par le biais du résultat net. Nous nous référons à la note 12 - Instruments financiers dérivés.

b. Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité a été établie à la date de clôture. En ce qui concerne le risque de change, le calcul de sensibilité consiste à évaluer l'impact sur le compte de résultat d'une variation de +/- 10% du cours de clôture pour les cours de change de l'USD par rapport à l'EUR. Une augmentation des cours de change de l'USD par rapport à l'EUR avec 10% par rapport au cours de clôture au 31 décembre 2018 a un impact négatif de 2.875.372,76 € sur le compte de résultat. Une diminution de 10% a un impact positif de 2.875.372,76 €.

4.2.2 *Risque de marché : risque d'intérêt*

a. Risque d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est mesuré selon les normes IFRS, à savoir le type de taux de financement à l'origine (dettes et créances), hormis les dérivés conclus par la suite.

La partie de la dette totale qui est financée sur la base d'un taux d'intérêt flottant est soumise à un risque de taux d'intérêt.

	Valeur comptable 31/12/2018	Valeur comptable 31/12/2017
Taux fixe		
Actifs financiers	964.757.513,24	555.752.025,70
Créances commerciales et autres débiteurs	605.732.190,43	129.348.201,63
Autres actifs financiers	313.590.643,57	426.403.824,07
Trésorerie et équivalents de trésorerie	45.434.679,24	0,00
Passifs financiers	2.130.644.005,73	2.517.323.501,54
Dettes financières	2.126.727.782,89	2.513.820.050,27
Dettes commerciales et autres	3.916.222,84	3.503.451,27
Total taux fixe	-1.165.886.492,49	-1.961.571.475,84
Taux variable		
Actifs financiers	814.061.908,05	435.350.792,88
Créances commerciales et autres débiteurs	483.747.929,59	10.270.000,00
Autres actifs financiers	172.720.000,00	197.113.953,96
Trésorerie et équivalents de trésorerie	157.593.978,46	227.966.838,92
Passifs financiers	1.148.959.499,08	734.910.378,07
Dettes financières	1.138.515.164,46	338.510.061,48
Dettes commerciales et autres	10.444.334,62	396.400.316,59
Total taux variable	-334.897.591,03	-299.559.585,19
Total	-1.500.784.083,52	-2.261.131.061,03

Les valeurs comptables ne correspondent pas partout aux montants repris au bilan car il existe également des instruments financiers ne portant pas intérêt.

Au 31 décembre 2018, environ 78% de la dette brute du Groupe était contractée à taux fixe.

b. Analyse de sensibilité des charges financières

Une variation de 1% à la hausse sur les taux d'intérêt variables (dérivés inclus) entraînerait une hausse de 3.530.000,00 € des charges financières du Groupe en 2018.

c. Analyse de sensibilité de la juste valeur

L'évolution des taux d'intérêt de marché affecte la juste valeur des instruments financiers non dérivés comptabilisés avec l'option de la juste valeur via le résultat net, ainsi que les instruments dérivés. Cette évolution est prise en compte dans l'évaluation de la sensibilité du résultat net.

L'analyse de sensibilité de la juste valeur a été établie sur base de la situation du Groupe à la date de clôture. Une augmentation de 1% des taux d'intérêts entraînerait un impact positif sur le résultat net de 42.552.794,05 € au 31 décembre 2018.

4.3 Risque de crédit

Le Groupe Infrabel est exposé au risque de crédit sur ses créances commerciales et financières.

En application de la politique financière, des liquidités devenant éventuellement disponibles sont placées auprès d'un certain nombre d'institutions financières à hauteur d'un montant maximal autorisé, qui est tributaire du rating de chaque contrepartie financière, et pour une période de 12 mois maximum. Les montants restants sont placés auprès de l'Agence de la Dette de l'État belge. Le risque de contrepartie s'en trouve réduit au minimum ; en outre, le rating de toutes les contreparties est actualisé toutes les deux semaines.

Pour les produits dérivés, le risque de crédit vis-à-vis des contreparties doit être réparti et couvert systématiquement par une garantie en liquidités, ce qu'on appelle « collatéral », régie par les contrats CSA (Credit Support Annex). Dans le cadre de contrats de ce type, on calcule régulièrement quel montant net devrait être payé soit par le Groupe, soit par la contrepartie, en cas d'annulation contre la valeur de marché actuelle de l'encours intégral des produits dérivés conclus entre les contreparties et par lequel le risque est limité à un montant maximum qui varie en fonction du rating de la contrepartie.

Dans le cadre de la gestion normale de l'entreprise, Infrabel est théoriquement aussi exposée à des risques de crédit sur ses créances commerciales et financières. Le risque de crédit sur les créances commerciales et autres débiteurs est néanmoins faible, étant donné que ses principaux débiteurs sont l'État belge et les opérateurs ferroviaires.

Une analyse de dépréciation est effectuée à chaque date de clôture en utilisant une matrice de provision afin de mesurer les pertes de crédit attendues. Le calcul reflète le résultat pondéré en fonction des probabilités, la valeur temporelle de l'argent et les informations raisonnables et justifiables disponibles à la date de clôture concernant les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions des conditions économiques futures. Le Groupe considère les actifs financiers en défaut lorsque les paiements contractuels sont dépassés de 147 jours pour les créances clients, de 240 jours pour les autres créances et de 90 jours pour les autres actifs financiers. L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture est la valeur comptable de chaque catégorie d'actifs financiers. Le Groupe ne détient pas d'avoirs collatéraux en tant que garantie et n'utilise pas les lettres de crédit ni d'autres formes d'assurance-crédit.

Balance âgée des actifs financiers au 31 décembre 2018 :

	Valeur nette comptable	Non échus	0-1 mois	1-3 mois	3 - 6 mois	6 - 12 mois	1 - 2 ans	> 2 ans
Actifs sur contrats, créances commerciales et autres créances	1.589.982.934,13	275.875.700,75	35.240.415,23	41.631.331,68	25.784.928,65	40.023.977,13	10.644.000,00	1.160.782.580,69
Instruments financiers dérivés	1.567.753,68	1.567.753,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres actifs financiers	568.267.094,48	63.176.239,53	0,00	0,00	0,00	0,00	2.690.000,00	502.400.854,95
Trésorerie et équivalents de trésorerie	203.028.657,70	157.686.358,33	1.200,00	45.434.679,24	-93.579,87	0,00	0,00	0,00
Total	2.362.846.439,99	498.306.052,29	35.241.615,23	87.066.010,92	25.691.348,78	40.023.977,13	13.334.000,00	1.663.183.435,64

Balance âgée des actifs financiers au 31 décembre 2017 :

	Valeur nette comptable	Non échus	0-1 mois	1-3 mois	3 - 6 mois	6 - 12 mois	1 - 2 ans	> 2 ans
Actifs sur contrats, créances commerciales et autres créances	1.537.816.722,29	461.458.194,22	38.157.681,32	153.033.942,77	6.431.655,36	58.606.066,43	21.348.298,52	798.780.883,67
Instruments financiers dérivés	5.555.976,52	14.853.270,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-9.297.293,77
Autres actifs financiers	678.874.423,97	133.847.923,25	0,00	0,00	20.000.000,00	20.000.000,00	128.170.145,38	376.856.355,34
Trésorerie et équivalents de trésorerie	227.966.838,92	207.966.838,92	20.000.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaal	2.450.213.961,70	818.126.226,68	58.157.681,32	153.033.942,77	26.431.655,36	78.606.066,43	149.518.443,90	1.166.339.945,24

Les autres actifs financiers, dans lesquels le Groupe a investi au 31 décembre 2018, ont les ratings suivants (Standard & Poor's):

Rating	31/12/2018				Total
	Nominal Non courant	Courant	Ajustement à la juste valeur	Produits acquis Non courant	
Autres actifs financiers					
AAA	47.588.416,22	0,00	22.917.669,94	2.714.038,92	73.220.125,08
Financiers	47.588.416,22	0,00	22.917.669,94	2.714.038,92	73.220.125,08
Aa1 (*)	64.640.888,52	0,00	0,00	3.926.719,41	68.567.607,93
Financiers	64.640.888,52	0,00	0,00	3.926.719,41	68.567.607,93
Aa3 (*)	72.900.000,00	0,00	0,00	0,00	72.900.000,00
Financiers	72.900.000,00	0,00	0,00	0,00	72.900.000,00
A+	38.188.615,33	0,00	13.916.011,44	12.139.453,05	64.244.079,82
Financiers	38.188.615,33	0,00	13.916.011,44	12.139.453,05	64.244.079,82
A	262.992.723,50	0,00	23.539.043,27	0,00	286.531.766,77
Financiers	262.992.723,50	0,00	23.539.043,27	0,00	286.531.766,77
A-	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
NR	1.220.137,88	0,00	1.583.377,00	0,00	2.803.514,88
Actions et parts	1.161.820,00	0,00	1.583.377,00	0,00	2.745.197,00
Commercial paper	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	58.317,88	0,00	0,00	0,00	58.317,88
Total	487.530.781,45	0,00	61.956.101,65	18.780.211,38	568.267.094,48

(*) Moody's

Les autres actifs financiers, dans lesquels le Groupe a investi au 31 décembre 2017, ont les ratings suivants (Standard & Poor's):

Rating	31/12/2017				Total
	Nominal Non courant	Courant	Ajustement à la juste valeur	Produits acquis Non courant	
Autres actifs financiers					
AAA	42.990.985,42	0,00	29.929.929,54	2.451.840,53	75.372.755,49
Financiers	42.990.985,42	0,00	29.929.929,54	2.451.840,53	75.372.755,49
Aa1 (*)	58.190.984,89	0,00	0,00	3.534.909,17	61.725.894,06
Financiers	58.190.984,89	0,00	0,00	3.534.909,17	61.725.894,06
Aa3 (*)	81.700.000,00	0,00	0,00	0,00	81.700.000,00
Financiers	81.700.000,00	0,00	0,00	0,00	81.700.000,00
A+	36.948.703,41	0,00	48.427.393,81	11.150.376,39	96.526.473,61
Financiers	36.948.703,41	0,00	48.427.393,81	11.150.376,39	96.526.473,61
A	262.289.569,10	0,00	54.303.056,96	0,00	316.592.626,06
Financiers	262.289.569,10	0,00	54.303.056,96	0,00	316.592.626,06
A-	40.000.000,00	0,00	0,00	0,00	40.000.000,00
Financiers	40.000.000,00	0,00	0,00	0,00	40.000.000,00
NR	6.956.674,75	0,00	0,00	0,00	6.956.674,75
Actions et parts	1.161.820,00	0,00	0,00	0,00	1.161.820,00
Commercial papers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	5.794.854,75	0,00	0,00	0,00	5.794.854,75
Total	529.076.917,57	0,00	132.660.380,31	17.137.126,09	678.874.423,97

(*) Moody's

Les ratings de **trésorerie et équivalents de trésorerie** au 31 décembre 2018 sont comme suit (Standard & Poor's):

Rating	31/12/2018					
	Nominal		Ajustement à la juste valeur	Produits acquis		Total
	Non courant	Courant		Non courant	Courant	
A+	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A	0,00	3.096.356,46	0,00	0,00	0,00	3.096.356,46
Financiers	0,00	3.096.356,46	0,00	0,00	0,00	3.096.356,46
AA-	0,00	45.434.679,24	0,00	0,00	0,00	45.434.679,24
Financiers	0,00	45.434.679,24	0,00	0,00	0,00	45.434.679,24
A-	0,00	694,14	0,00	0,00	0,00	694,14
Financiers	0,00	694,14	0,00	0,00	0,00	694,14
NR	0,00	154.496.927,86	0,00	0,00	0,00	154.496.927,86
Comptes à vue	0,00	154.496.927,86	0,00	0,00	0,00	154.496.927,86
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,00	203.028.657,70	0,00	0,00	0,00	203.028.657,70

Rating	31/12/2017					
	Nominal		Ajustement à la juste valeur	Produits acquis		Total
	Non courant	Courant		Non courant	Courant	
A+	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A	0,00	110.094.438,55	0,00	0,00	0,00	110.094.438,55
Financiers	0,00	110.094.438,55	0,00	0,00	0,00	110.094.438,55
AA-	0,00	20.000.000,00	0,00	0,00	0,00	20.000.000,00
Financiers	0,00	20.000.000,00	0,00	0,00	0,00	20.000.000,00
A-	0,00	48.030.725,55	0,00	0,00	0,00	48.030.725,55
Financiers	0,00	48.030.725,55	0,00	0,00	0,00	48.030.725,55
NR	0,00	49.841.674,82	0,00	0,00	0,00	49.841.674,82
Comptes à vue	0,00	49.841.674,82	0,00	0,00	0,00	49.841.674,82
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,00	227.966.838,92	0,00	0,00	0,00	227.966.838,92

Répartition géographique

Les actifs financiers détenus par le Groupe se répartissent dans les zones géographiques suivantes:

	31/12/2018	31/12/2017
Belgique	1.831.915.242,56	1.747.873.920,82
Eurozone	55.539.834,07	113.442.859,32
Autres Europe	378.486.137,91	500.287.266,26
États-Unis	96.716.731,96	88.609.915,30
Autres pays	188.493,49	0,00
Total	2.362.846.439,99	2.450.213.961,70

Couverture du risque de crédit sur les instruments financiers dérivés.

Contrepartie	Risque de crédit	Cautionnements versés	Cautionnements reçus	Position nette 31/12/2018
1	-10.507.422,84	10.600.000,00		92.577,16
2	-73.891.960,00	72.900.000,00		-991.960,00
3	-734.345,82	730.000,00		-4.345,82
4	-87.413.229,37	88.490.000,00		1.076.770,63
Avec CSA	-172.546.958,03	172.720.000,00	0,00	173.041,97
6	35.627.661,95			35.627.661,95
7	103.002.232,20			103.002.232,20
8	77.954.933,88			77.954.933,88
9	268.992.693,66			268.992.693,66
Sans CSA	485.577.521,69	0,00	0,00	485.577.521,69
Total	313.030.563,66	172.720.000,00	0,00	485.750.563,66

Si la position nette du risque de crédit sur les instruments financiers dérivés avec CSA est négative, l'institution financière court un risque de crédit sur Infrabel. Avec une position nette positive, Infrabel court un risque de crédit sur l'institution financière.

Comme exigé dans la politique financière, le Groupe a conclu des CSA (Credit Support Annex) bilatéraux avec les contreparties des instruments financiers dérivés. Ces CSA ont pour objet de réduire le risque de crédit mutuel. Suite à ces CSA, le Groupe a versé des cautionnements aux contreparties dont les justes valeurs des instruments dérivés ont dépassé le seuil prévu. Les seuils sont définis dans le CSA par contrepartie et en fonction de leur qualité de crédit (rating).

4.4 Risque de liquidité

Lorsque des financements sont contractés, on tient compte de l'évolution prévue des cash flows futurs, dans le but d'équilibrer les flux de trésorerie d'entrée et de sortie. Les placements et emprunts doivent être alignés les uns sur les autres de façon à limiter au maximum les risques au niveau interne.

Par ailleurs, le risque de liquidité est couvert par un étalement des échéances de la dette dans le temps. La durée résiduelle pondérée de la dette à long terme est en principe fixée à 5 ans minimum.

Le tableau ci-dessous présente les échéances des flux de trésorerie futurs (nominal et intérêts) des actifs et passifs financiers.

Les montants contractuels des actifs et passifs financiers par nature sont les suivants au 31 décembre 2018:

	31/12/2018					
	Valeur comptable	Flux contractuels	< 1 an	1 - 2 ans	2 - 5 ans	> 5 ans
Actifs financiers						
Actifs sur contrats, créances commerciales et autres créances	1.589.982.934,13	1.551.081.040,62	379.654.459,93	10.644.000,00	302.039.324,75	858.743.255,94
Instruments financiers dérivés	423.541,91	423.541,91				423.541,91
Autres actifs financiers	568.267.094,48	842.431.404,16	0,00	4.360.800,00	6.541.200,00	831.529.404,16
Total actifs financiers	2.158.673.570,52	2.393.935.986,69	379.654.459,93	15.004.800,00	308.580.524,75	1.690.696.202,01
Passifs financiers						
Dettes financières	2.914.260.513,13	4.795.169.287,01	340.068.900,41	189.281.641,40	1.877.382.314,65	2.388.436.430,55
Instruments financiers dérivés	168.442.596,83	168.442.596,83	9.521.161,94			158.921.434,89
Dettes commerciales et autres dettes	1.333.701.595,41	1.657.188.928,36	770.788.073,07	22.789.812,62	462.237.904,82	401.373.137,85
Total passifs financiers	4.416.404.705,37	6.620.800.812,20	1.120.378.135,42	212.071.454,02	2.339.620.219,47	2.948.731.003,29

Les montants contractuels des actifs et passifs financiers par nature sont les suivants au 31 décembre 2017:

	31/12/2017					
	Valeur comptable	Flux contractuels	< 1 an	1 - 2 ans	2 - 5 ans	> 5 ans
Actifs financiers						
Créances commerciales et autres créances	1.537.816.722,29	1.537.661.864,07	717.687.540,10	21.193.440,30	154.829.720,02	643.951.163,65
Instruments financiers dérivés	5.555.976,52	5.555.976,52				5.555.976,52
Autres actifs financiers	678.874.423,97	801.263.451,40	2.068.494,45	4.136.988,90	6.205.483,35	788.852.484,70
Total actifs financiers	2.222.247.122,78	2.344.481.291,99	719.756.034,55	25.330.429,20	161.035.203,37	1.438.359.624,87
Passifs financiers						
Dettes financières	3.134.251.042,30	3.851.353.465,30	166.748.779,16	391.352.847,62	194.358.406,27	3.098.893.432,25
Instruments financiers dérivés	129.915.755,82	129.915.755,82				129.915.755,82
Dettes commerciales et autres dettes	1.331.427.856,03	1.331.397.522,50	757.090.256,56	55.449.840,59	106.063.367,48	412.794.057,87
Total passifs financiers	4.595.594.654,15	5.312.666.743,62	923.839.035,72	446.802.688,21	300.421.773,75	3.641.603.245,94

4.5 Risque de « Fair value »

4.5.1 Actifs financiers

Un récapitulatif des actifs financiers par catégorie IFRS 9 a été inclus ci-dessous :

Actifs financiers	31/12/2018		31/12/2017	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Créances à plus d'un an	1.171.426.580,69	1.171.426.580,69	1.125.900.010,71	1.125.900.010,71
Actifs financiers au coût amorti	965.184.215,49	965.184.215,49	927.307.019,71	927.307.019,71
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat net	206.242.365,20	206.242.365,20	198.592.991,00	198.592.991,00
Instruments financiers dérivés	423.541,91	423.541,91	5.555.976,52	5.555.976,52
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat net	423.541,91	423.541,91	5.555.976,52	5.555.976,52
Autres actifs financiers	568.267.094,48	568.267.094,48	678.874.423,97	679.504.249,37
Actifs financiers au coût amorti	191.558.529,26	191.558.529,26	259.911.980,84	260.541.806,24
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat net	373.963.368,22	373.963.368,22	417.800.623,13	417.800.623,13
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat net	2.745.197,00	2.745.197,00	1.161.820,00	1.161.820,00
Actifs non courants	1.740.117.217,08	1.740.117.217,08	1.810.330.411,20	1.810.960.236,60
Créances commerciales et autres débiteurs	393.806.241,67	393.806.241,67	385.039.125,19	385.039.125,19
Actifs financiers au coût amorti	393.806.241,67	393.806.241,67	385.039.125,19	385.039.125,19
Actifs sur contrats	24.750.111,77	24.750.111,77	26.877.586,39	26.877.586,39
Actifs financiers au coût amorti	24.750.111,77	24.750.111,77	26.877.586,39	26.877.586,39
Instruments financiers dérivés	1.144.211,77	1.144.211,77	0,00	0,00
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat net	1.144.211,77	1.144.211,77	0,00	0,00
Actifs courants	419.700.565,21	419.700.565,21	411.916.711,58	411.916.711,58

L'analyse ci-dessus ne concerne que les actifs financiers selon IFRS 7, en excluant dès lors les charges à reporter, etc.

Infrabel considère la valeur nominale des 'créances commerciales et autres débiteurs' et des 'actifs sur contrats', évalués au coût amorti, comme une estimation raisonnable de leur juste valeur. Cette rubrique comprend principalement, d'une part, des créances à court terme sans composante de financement significative et, d'autre part, des créances porteuses d'intérêt à long terme sur l'Etat.

Une autre créance non courante sur l'Etat a été reconnue comme évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net. Cette créance est liée à une opération de financement alternatif, pour laquelle nous nous référons à la note 30.

4.5.2 Passifs financiers

Un récapitulatif des passifs financiers par catégorie IFRS 9 a été inclus ci-dessous :

Passifs financiers	31/12/2018		31/12/2017	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dettes financières	2.589.191.612,72	2.754.206.150,96	2.987.706.454,90	3.159.241.874,95
Passifs financiers au coût amorti	1.962.905.532,71	2.127.920.070,95	2.207.242.508,16	2.378.777.928,21
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat net	626.286.080,01	626.286.080,01	780.463.946,74	780.463.946,74
Instruments financiers dérivés	158.921.434,89	158.921.434,89	121.824.310,81	121.824.310,81
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat net	158.921.434,89	158.921.434,89	121.824.310,81	121.824.310,81
Autres dettes	550.860.194,89	550.860.194,89	558.870.743,18	558.870.743,18
Passifs financiers au coût amorti	550.860.194,89	550.860.194,89	558.870.743,18	558.870.743,18
Passifs sur contrats	12.053.327,45	12.053.327,45	0,00	0,00
Passifs financiers au coût amorti	12.053.327,45	12.053.327,45	0,00	0,00
Passifs non courants	3.311.026.569,95	3.476.041.108,19	3.668.401.508,89	3.839.936.928,94
Dettes financières	340.068.900,41	340.068.900,41	146.544.587,40	146.544.587,40
Passifs financiers au coût amorti	340.068.900,41	340.068.900,41	146.544.587,40	146.544.587,40
Instruments financiers dérivés	9.521.161,94	9.521.161,94	8.091.445,01	8.091.445,01
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat net	9.521.161,94	9.521.161,94	8.091.445,01	8.091.445,01
Dettes commerciales	578.410.002,02	578.410.002,02	591.010.285,91	591.010.285,91
Passifs financiers au coût amorti	578.410.002,02	578.410.002,02	591.010.285,91	591.010.285,91
Autres dettes	176.509.291,46	176.509.291,46	178.218.506,58	178.218.506,58
Passifs financiers au coût amorti	176.509.291,46	176.509.291,46	178.218.506,58	178.218.506,58
Passifs sur contrats	15.868.779,58	15.868.779,58	3.328.320,36	3.328.320,36
Passifs financiers au coût amorti	15.868.779,58	15.868.779,58	3.328.320,36	3.328.320,36
Passifs courants	1.120.378.135,41	1.120.378.135,41	927.193.145,26	927.193.145,26

L'analyse ci-dessus ne concerne que les passifs financiers selon IFRS 7, en excluant dès lors les produits à reporter, etc.

Infrabel considère la valeur nominale des 'dettes commerciales', des 'autres dettes' et des 'passifs sur contrats', évalués au coût amorti, comme une estimation raisonnable de leur juste valeur. Les 'autres dettes' comprennent principalement l'obligation contractuelle vis-à-vis du partenaire privé dans le PPP Diabolo du paiement annuel de 9,0 millions € (indexable) pendant la durée du PPP. Cette dette est recalculée annuellement en tenant compte des prévisions d'inflation ce qui implique que le coût amorti est très proche de la juste valeur. Les dettes commerciales comprennent principalement des obligations non courantes sans composante de financement significative.

Les justes valeurs de comparaison des dettes financières au coût amorti sont calculées en utilisant les mêmes modèles et hypothèses que ceux utilisés pour la valorisation des dettes dont le Groupe Infrabel a choisi la reprise dans la catégorie 'passifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat net'.

Dans cette dernière catégorie se trouvent notamment les dettes financières liées aux opérations de financement alternatif, pour lesquelles nous nous référons à la note 30.

Le tableau ci-dessous ventile les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon les trois niveaux de hiérarchie de la juste valeur. Celle-ci est déterminée sur la base suivante :

- Niveau 1 : des cours/prix cotés (non ajustés) issus de marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : des données autres que les cours/prix cotée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (par exemple, des prix), soit indirectement (par exemple, des éléments dérivés de prix).
- Niveau 3 : des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (informations non observables).

La hiérarchie de « fair value » au 31 décembre 2018 est la suivante:

Actif	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net			
Autres participations (non consolidées)		2.745.197,00	
Titres à revenu fixe et comptes à terme > 3 mois	35.216.908,24	338.746.459,98	
Autres créances		206.242.365,20	
Instruments financiers dérivés		1.567.753,68	
Total	35.216.908,24	549.301.775,86	0,00

Passif	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net			
Dettes financières		626.286.080,01	
Instruments financiers dérivés		168.442.596,83	
Total	0,00	794.728.676,84	0,00

La hiérarchie de « fair value » au 31 décembre 2017 est la suivante:

Actif	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net			
Titres à revenu fixe et comptes à terme > 3 mois		654.780.623,13	
Autres créances		1.026.511.888,72	
Instruments financiers dérivés		5.555.976,52	
Total	0,00	1.686.848.488,37	0,00
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net			
Dettes financières		3.057.870.530,73	
Instruments financiers dérivés		129.915.755,82	
Total	0,00	3.187.786.286,55	0,00

Les hypothèses et méthodes suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des actifs financiers :

- pour les intérêts détenus dans des sociétés non cotées: estimations basées sur les transactions de vente récentes de ces sociétés et, en l'absence de ces informations, à l'aide de diverses techniques d'évaluation, telles que l'application de flux de trésorerie futurs actualisés ou la méthode des « multiples ».
- pour les titres à revenu fixe et les dépôts à terme > 3 mois: pour les titres cotés, leur valeur en bourse. Pour les titres non cotés, méthode des flux de trésorerie futurs actualisés en utilisant une courbe d'actualisation EUR ou USD, où l'écart de crédit est déterminé sur la base des obligations liquides en circulation de la contrepartie.
- pour l'autre créance non courante sur l'État: étant donné que cette créance couvre intégralement la jambe payante d'un swap croisé de taux d'intérêts et de devises, la juste valeur de cette jambe est utilisée.
- pour les instruments financiers dérivés: pour les swaps de taux d'intérêt, méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs en utilisant une courbe d'actualisation EUR OIS. Pour les swaps croisés de taux d'intérêts et de devises, méthode des flux de trésorerie futurs actualisés avec application d'une courbe d'actualisation EUR OIS pour la jambe en EUR et d'une courbe d'actualisation USD OIS pour la jambe en USD, en ajoutant à la

dernière courbe un cross currency spread USD-EUR.

- pour les créances clients et les actifs sur contrats: le coût amorti est considéré comme une approximation raisonnable de la juste valeur.

Les hypothèses et méthodes suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des passifs financiers:

- pour les dettes financières: application de la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés en utilisant une courbe OLO comme courbe d'actualisation, à laquelle le spread de crédit d'Infrabel est ajouté. Celui-ci est déterminé sur la base de la dernière émission de dette.
- pour les instruments financiers dérivés: pour les swaps de taux d'intérêt, méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs à l'aide d'une courbe d'actualisation EUR OIS. Pour les swaps croisés de taux d'intérêts et de devises, méthode des flux de trésorerie futurs actualisés avec application d'une courbe d'actualisation EUR OIS pour la jambe en EUR et d'une courbe d'actualisation USD OIS pour la jambe en USD, en ajoutant à la dernière courbe un cross currency spread USD-EUR.
- pour les dettes commerciales, les autres dettes et les passifs sur contrats: le coût amorti est considéré comme une approximation raisonnable de la juste valeur.

Note 5

Périmètre de consolidation

Les filiales en intégration globale du Groupe Infrabel se présentent comme suit :

Nom	Forme juridique	Quote-part dans les droits de vote en % au 31 décembre		Localisation du siège social	Numéro de TVA/d'entreprise
		2018	2017		
Infrabel	SA de droit public	100,00%	100,00%	Bruxelles	BE0869.763.267
TUC RAIL	SA	100,00%	75,00%	Bruxelles	BE0447.914.029
Chantier de Créosotage de Bruxelles	SA	51,00%	51,00%	Bruxelles	BE0428.821.954
Woodprotect Belgium	NV	99,89%	99,89%	Gand	BE0442.279.220
SPV 162	SA	100,00%	100,00%	Bruxelles	BE0886.279.892
SPV Brussels Port	SA	100,00%	100,00%	Bruxelles	BE0889.172.472
SPV Zwankendamme	NV	100,00%	100,00%	Bruxelles	BE0888.985.105
AlphaCloud	NV	100,00%	50,00%	Malines	BE0830.343.457

Par rapport au 31 décembre 2017, le périmètre de consolidation des sociétés consolidées par intégration globale a changé en 2018 suite à l'acquisition des actions de l'autre actionnaire d'AlphaCloud NV. En conséquence, à partir de 2018, AlphaCloud NV n'est plus consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, mais est consolidée par intégration globale.

Les sociétés mises en équivalence sont les suivantes :

Nom	Forme juridique	Quote-part dans les droits de vote en % au 31 décembre		Pourcentage de participation		Localisation du siège social	Numéro de TVA/d'entreprise
		2018	2017	2018	2017		
HR Rail	SA de droit public	20% (*)	20% (*)	49,00%	49,00%	Bruxelles	BE0541.591.352
Rail Facilities	SA	20,00%	20,00%	49,00%	49,00%	Bruxelles	BE0403.265.325
Corridor Rhine-Alpine	GEIE	25,00%	25,00%	25,00%	25,00%	Frankfurt am Main (DE)	DE261369711
Corridor North Sea - Baltic	GEIE	16,67%	16,67%	16,67%	16,67%	Varsovie (PL)	PL1132903811
Corridor North Sea - Mediterranean	GEIE	21,80%	21,80%	21,80%	21,80%	Luxembourg (LU)	LU21840285

(*) 49 % du capital détenu, mais par convention entre actionnaires 20 % de droits de votes. La méthode de mise en équivalence tient compte du pourcentage de détention de 49%.

Note 6

Regroupements d'entreprises

Le 29 juin 2018, Infrabel SA de droit public a racheté les actions de l'autre actionnaire d'AlphaCloud NV, une société qui propose la sauvegarde et le back-up de données informatiques dans le Data Center à Muizen. Cette transaction augmente le pourcentage de contrôle du Groupe Infrabel dans AlphaCloud NV, qui passe de 50% (consolidation selon la méthode de la mise en équivalence) à 100% (consolidation selon la méthode globale), ce qui donne au Groupe Infrabel le contrôle total de la filiale.

À la suite de cette acquisition, un goodwill de 7.153.445,92 € a été enregistré. Les actifs et les passifs repris après l'acquisition s'élèvent à :

	Note	
Immobilisations corporelles	8	16.033.787,08
Créances commerciales et autres débiteurs	10	1.097.788,31
Trésorerie	4	695.833,06
Provisions	20	-85.198,24
Dettes financières	21	-15.224.305,37
Autres dettes	22	<u>-1.391.199,83</u>
		1.126.705,01

Note 7

Immobilisations incorporelles et goodwill

7.1 Immobilisations incorporelles et goodwill

Les mutations dans les immobilisations incorporelles et goodwill au 31 décembre 2018 se résument comme suit :

Valeur d'acquisition					
	Logiciels	Droit d'exploitation	Autres immobilisations	Goodwill	Immobilisations incorporelles
Au 1 janvier 2018	379.025.149,33	1.360.000.000,00	16.498.005,80	115.164.501,25	1.870.687.656,38
Changement de périmètre	0,00	0,00	0,00	7.153.445,92	7.153.445,92
Acquisitions	30.863.934,70	0,00	0,00	0,00	30.863.934,70
Production immobilisée	16.047.842,94	0,00	0,00	0,00	16.047.842,94
Désaffectations	-6.888.824,74	0,00	-455.931,12	0,00	-7.344.755,86
Transferts	248.990,54	0,00	-5.308.820,00	0,00	-5.059.829,46
Au 31 décembre 2018	419.297.092,77	1.360.000.000,00	10.733.254,68	122.317.947,17	1.912.348.294,62
Amortissements et pertes de valeur					
	Logiciels	Droit d'exploitation	Autres immobilisations	Goodwill	Immobilisations incorporelles
Au 1 janvier 2018	-202.939.651,82	-178.585.858,61	-14.141.128,51	0,00	-395.666.638,94
Amortissements actés	-37.998.884,29	-13.737.373,74	-764.961,03	0,00	-52.501.219,06
Désaffectations	6.888.824,74	0,00	455.931,12	0,00	7.344.755,86
Transferts	34.450,44	0,00	5.308.820,00	0,00	5.343.270,44
Au 31 décembre 2018	-234.015.260,93	-192.323.232,35	-9.141.338,42	0,00	-435.479.831,70
Valeur comptable nette au 31 décembre 2018	185.281.831,84	1.167.676.767,65	1.591.916,26	122.317.947,17	1.476.868.462,92

Les mutations dans les immobilisations incorporelles et goodwill au 31 décembre 2017 se résument comme suit :

Valeur d'acquisition					
	Logiciels	Droit d'exploitation	Autres immobilisations	Goodwill	Immobilisations incorporelles
Au 1 janvier 2017	349.216.339,71	1.360.000.000,00	14.953.371,05	115.164.501,25	1.839.334.212,01
Acquisitions	24.645.687,38	0,00	89.325,47	0,00	24.735.012,85
Production immobilisée	12.752.115,00	0,00	0,00	0,00	12.752.115,00
Désaffectations	-6.003.635,69	0,00	-280.638,41	0,00	-6.284.274,10
Cessions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Transferts	-1.585.357,07	0,00	1.735.947,69	0,00	150.590,62
Au 31 décembre 2017	379.025.149,33	1.360.000.000,00	16.498.005,80	115.164.501,25	1.870.687.656,38
Amortissements et pertes de valeur					
	Logiciels	Droit d'exploitation	Autres immobilisations	Goodwill	Immobilisations incorporelles
Au 1 janvier 2017	-168.826.336,87	-164.848.484,87	-12.806.751,31	0,00	-346.481.573,05
Amortissements actés	-40.163.785,18	-13.737.373,74	-1.615.015,61	0,00	-55.516.174,53
Pertes de valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Désaffectations	6.002.673,03	0,00	280.638,41	0,00	6.283.311,44
Cessions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Transferts	47.797,20	0,00	0,00	0,00	47.797,20
Au 31 décembre 2017	-202.939.651,82	-178.585.858,61	-14.141.128,51	0,00	-395.666.638,94
Valeur comptable nette au 31 décembre 2017	176.085.497,51	1.181.414.141,39	2.356.877,29	115.164.501,25	1.475.021.017,44

Le goodwill résulte d'une part de la réforme du Groupe SNCB au 1 janvier 2014 et d'autre part de l'acquisition des actions de l'autre actionnaire d'AlphaCloud NV au 29 juin 2018.

Le goodwill résultant de la réforme du Groupe SNCB reflète la différence entre la valeur de l'actif net repris selon les IFRS et selon les normes comptables belges. La valeur de l'actif net repris est de 115.164.501,25€ plus basse selon les IFRS que selon les normes comptables belges, principalement à cause d'une valeur plus élevée de la dette financière, vu qu'elle est évaluée à la valeur réelle en IFRS. Pour les informations concernant l'acquisition des actions d'AlphaCloud NV, nous nous référons à la note 6.

Les logiciels incluent des applications informatiques spécifiques telles que SAP.

Le droit d'exploitation comprend le droit d'exploitation du réseau ferroviaire belge, amortissable en 99 ans.

Le Groupe ne détient pas d'immobilisations incorporelles dans le cadre de contrats de location-financement.

Le Groupe ne dispose pas d'immobilisations incorporelles d'une durée de vie indéfinie.

7.2 Pertes de valeur

Les tests sur pertes de valeur d'actifs sont effectués sur base de la « cash generating unit » (CGU) correspondant aux entités juridiques. Aucune perte de valeur n'a été actée en 2018. Il convient de noter qu'à la CGU Infrabel, seuls les actifs non subsidiés entrent en ligne de compte pour une éventuelle perte de valeur. Cela concerne principalement le droit d'exploitation, une partie des terrains et le goodwill.

La valeur récupérable de la CGU Infrabel a été calculée sur la base des calculs de la « value in use » sur les projections de cash-flow ressortant des budgets approuvés par le Conseil d'administration, qui couvrent la période de trois ans s'étendant de 2018 à 2020. Les projections de cash-flow ressortant de ces budgets ont été extrapolées jusqu'en 2092, la dernière année du droit d'exploitation actuel d'Infrabel. Autres hypothèses importantes sont:

Marge opérationnelle	2,4 % à partir de 2021
Taux de croissance	1 % entre 2020 et 2024 2 % après 2024
Taux d'escompte	0,8 %

La marge opérationnelle est basée sur l'expérience du passé. Les taux de croissance au terme des trois premières années se fondent principalement sur les prévisions d'inflation publiées par le Bureau fédéral du Plan et le FMI. Le taux d'escompte correspond au coût moyen pondéré du capital d'Infrabel.

Si l'une des modifications suivantes devait être apportée aux hypothèses précitées, la valeur comptable et la valeur recouvrable seraient identiques :

Marge opérationnelle	2,2 % à partir de 2021
Taux de croissance	1 % entre 2020 et 2024 1,8 % après 2024
Taux d'escompte	1,0 %

Note 8

Immobilisations corporelles

8.1 Immobilisations corporelles

Les mutations dans les immobilisations corporelles au 31 décembre 2018 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Terrains	Constructions	Constructions ferroviaires	Infrastructure ferroviaire	Matériel roulant ferroviaire	Installations et équipements divers	Immobilisations corporelles en cours	Immobilisations corporelles
Valeur d'acquisition								
Au 1 janvier 2018	1.608.365.722,90	789.532.212,89	6.087.904.879,18	13.424.429.791,51	164.796.177,93	1.460.875.157,64	2.269.489.112,22	25.805.393.054,27
Changement de périmètre	0,00	22.603.623,24	0,00	0,00	0,00	743.480,92	0,00	23.347.104,16
Acquisitions	2.042.452,21	6.869.917,95	24.795.677,80	149.092.217,55	1.814.973,57	18.205.929,23	359.465.219,70	562.286.388,01
Production immobilisée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	318.390.147,50	318.390.147,50
Désaffectations	0,00	-4.648.804,22	-4.833.564,67	-204.786.919,82	-1.481.987,17	-21.232.232,23	0,00	-236.983.508,11
Cessions	-1.349.462,00	0,00	0,00	-1.699.574,07	0,00	-8.357.982,77	0,00	-11.407.018,84
Transferts - à l'intérieur de la rubrique	3.332.380,20	25.873.337,78	170.582.911,14	699.839.412,10	3.879.642,41	47.764.293,02	-951.551.489,92	-279.513,27
Plus-values de réévaluation - réserves	-541.839,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-541.839,81
Au 31 décembre 2018	1.611.849.253,50	840.230.287,64	6.278.449.903,45	14.066.874.927,27	169.008.806,74	1.497.998.645,81	1.995.792.989,50	26.460.204.813,91
Amortissements et pertes de valeur								
	Terrains	Constructions	Constructions ferroviaires	Infrastructure ferroviaire	Matériel roulant ferroviaire	Installations et équipements divers	Immobilisations corporelles en cours	Immobilisations corporelles
Au 1 janvier 2018	0,00	-301.527.072,44	-868.187.886,47	-5.858.131.181,43	-86.269.375,30	-869.059.519,02		-7.983.175.034,66
Changement de périmètre	0,00	-7.143.456,43	0,00	0,00	0,00	-170.220,65		-7.313.677,08
Amortissements actés	0,00	-31.724.174,79	-76.851.821,06	-456.706.098,31	-6.836.749,02	-76.034.089,26		-648.152.932,44
Désaffectations	0,00	4.648.804,22	4.833.564,67	204.736.659,16	1.481.957,17	20.820.905,14		236.521.890,36
Cessions	0,00	0,00	0,00	835.062,09	0,00	8.310.947,47		9.146.009,56
Transferts	0,00	-58.093,71	-7.150.676,10	7.644.088,23	8.707,34	-565.867,29		-121.841,53
Au 31 décembre 2018	0,00	-335.803.993,15	-947.356.818,96	-6.101.621.470,26	-91.615.459,81	-916.697.843,61		-8.393.095.585,79
Valeur comptable nette au 31 décembre 2018	1.611.849.253,50	504.426.294,49	5.331.093.084,49	7.965.253.457,01	77.393.346,93	581.300.802,20	1.995.792.989,50	18.067.109.228,12

Les mutations dans les immobilisations corporelles au 31 décembre 2017 sont présentées dans le tableau ci-dessous:

	Terrains	Constructions	Constructions ferroviaires	Infrastructure ferroviaire	Matériel roulant ferroviaire	Installations et équipements divers	Immobilisations corporelles en cours	Immobilisations corporelles
Valeur d'acquisition								
Au 1 janvier 2017	1.605.933.380,10	743.408.309,77	5.859.221.082,51	12.787.754.481,60	163.801.000,65	1.406.148.483,89	2.694.082.496,91	25.260.349.235,43
Acquisitions	2.192.439,31	13.689.452,94	31.279.567,69	202.279.607,53	1.940.885,39	30.936.242,86	324.621.597,56	606.939.793,28
Production immobilisée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	294.016.369,44	294.016.369,44
Désaffectations	0,00	-1.287.213,72	-3.891.602,37	-249.370.871,38	-7.627.898,61	-75.646.978,46	-11.015.531,41	-348.840.095,95
Cessions	-1.314.581,30	0,00	0,00	0,00	0,00	-3.376.940,43	0,00	-4.691.521,73
Plus-values de réévaluation - réserves	-1.330.135,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1.330.135,58
Transferts - actifs détenus en vue de la vente	-900.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-900.000,00
Transferts - à l'intérieur de la rubrique	3.784.620,37	33.721.663,90	201.295.831,35	683.766.573,76	6.682.190,50	102.814.349,78	-1.032.215.820,28	-150.590,62
Au 31 décembre 2017	1.608.365.722,90	789.532.212,89	6.087.904.879,18	13.424.429.791,51	164.796.177,93	1.460.875.157,64	2.269.489.112,22	25.805.393.054,27
Amortissements et pertes de valeur								
	Terrains	Constructions	Constructions ferroviaires	Infrastructure ferroviaire	Matériel roulant ferroviaire	Installations et équipements divers	Immobilisations corporelles en cours	Immobilisations corporelles
Au 1 janvier 2017	0,00	-274.029.854,99	-797.840.955,82	-5.621.221.943,84	-86.210.783,68	-866.334.361,68		-7.645.637.900,01
Amortissements actés	0,00	-28.822.423,66	-74.216.007,88	-416.801.633,47	-7.691.227,61	-83.222.876,64		-610.754.169,26
Désaffectations	0,00	1.287.213,72	3.891.602,37	246.576.221,35	7.632.635,99	75.608.970,94		334.996.644,37
Cessions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3.339.947,34		3.339.947,34
Acquisition de tiers	0,00	0,00	0,00	-65.071.755,89	0,00	0,00		-65.071.755,89
Transferts	0,00	37.992,49	-22.525,14	-1.612.069,58	0,00	1.548.801,02		-47.797,20
Au 31 décembre 2017	0,00	-301.527.072,44	-868.187.886,47	-5.858.131.181,43	-86.269.375,30	-869.059.519,02		-7.983.175.034,66
Valeur comptable nette au 31 décembre 2017	1.608.365.722,90	488.005.140,45	5.219.716.992,71	7.566.298.610,08	78.526.802,63	591.815.638,62	2.269.489.112,22	17.822.218.019,61

8.2 Pertes de valeur

Les tests de pertes de valeur des actifs sont effectués sur la base des 'cash generating units' (CGU) qui correspondent aux entités juridiques. Aucune perte de valeur n'a été enregistrée en 2018. Vous trouverez plus d'informations dans la note 7.2.

8.3 Immobilisations corporelles en location-financement

Le Groupe détient les actifs suivants, inclus dans le total des immobilisations corporelles, dans le cadre de contrats de location-financement au 31 décembre 2018:

Valeur d'acquisition	
	Installations, machines et équipements
Au terme de l'exercice précédent	6.128.213,10
Désaffectations	-251.886,06
Solde au terme de l'exercice	5.876.327,04
Amortissements et pertes de valeur	
	Installations, machines et équipements
Au terme de l'exercice précédent	-2.659.525,13
Amortissements actés	-427.283,52
Solde au terme de l'exercice	-2.885.342,72
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	2.990.984,32

Le Groupe détenait les actifs suivants, inclus dans le total des immobilisations corporelles, dans le cadre de contrats de location-financement au 31 décembre 2017:

Valeur d'acquisition	
	Installations, machines et équipements
Au terme de l'exercice précédent	45.431.522,43
Désaffectations	-39.303.309,33
Solde au terme de l'exercice	6.128.213,10
Amortissements et pertes de valeur	
	Installations, machines et équipements
Au terme de l'exercice précédent	-38.675.808,74
Amortissements actés	-492.535,12
Désaffectations	36.508.659,30
Transferts	159,43
Solde au terme de l'exercice	-2.659.525,13
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	3.468.687,97

Note 9

Participations mise en équivalence

9.1 Participations mises en équivalence

	31/12/2018	31/12/2017
Participations dans les coentreprises	0,00	578.931,58
Participations dans les entreprises associées	12.323.048,76	11.886.577,63
Valeur comptable nette	12.323.048,76	12.465.509,22

9.2 Participations dans les coentreprises – selon la méthode de la mise en équivalence

Nom	Forme juridique	Quote-part dans les droits de vote en % au 31 décembre		Pourcentage de participation		Localisation du siège social	Numéro de TVA/d'entreprise
		2018	2017	2018	2017		
AlphaCloud	NV	100,00%	50,00%	100,00%	50,00%	Malines	BE0830.343.457
Corridor Rhine-Alpine	GEIE	25,00%	25,00%	25,00%	25,00%	Frankfurt am Main (DE)	DE261369711
Rail Freight Corridor North Sea - Mediterranean	GEIE	21,80%	29,20%	21,80%	21,80%	Luxembourg (LU)	LU21840285
North Sea-Baltic RFC	GEIE	16,67%	16,67%	16,67%	16,67%	Pologne	PL 1132903811

AlphaCloud NV propose des solutions pour la sauvegarde et le back-up de données informatiques dans le Data Center à Muizen (Malines). Suite à l'acquisition des actions de l'autre actionnaire d'AlphaCloud NV, cette société est consolidée par intégration globale au 31 décembre 2018. Voir note 6 Regroupements d'entreprises.

Infrabel est membre de trois Groupements Européens d'Intérêt Économique (GEIE). Ces GEIE ont pour objet la promotion et le développement du transport de fret par chemin de fer.

Suite à l'établissement tardif des comptes annuels par ces GEIE, aucun chiffre provisoire des GEIE pour 2018 n'est inclus dans les états financiers consolidés 2018. Les chiffres définitifs de l'exercice 2017 pour ces GEIE sont inclus dans les états financiers consolidés 2018.

Les mutations des coentreprises sont les suivantes:

	2018	2017
Valeur comptable nette au début de la période	578.931,58	492.611,56
Modifications de périmètre	-563.352,51	0,00
Autres mouvements	-15.579,08	0,00
Quote-part du Groupe dans le résultat de l'exercice	0,01	86.320,02
Valeur comptable nette à la fin de la période	0,00	578.931,58

Les chiffres-clés au 31 décembre 2018 des coentreprises se résument comme suit:

	Corridor Rhine-Alpine	Corridor North Sea - Mediterranean	Corridor North Sea-Baltic	Total
Actifs non courants	1.786,71	0,00	0,00	1.786,71
Actifs courants	2.540.557,69	1.831.703,34	1.131.478,66	5.503.739,69
<i>Dont</i>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.432.216,66	815.837,04	748.062,25	3.996.115,95
Passifs non courants	342.600,00	2.176,77	0,00	344.776,77
<i>Dont</i>				
Dettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Passifs courants	2.199.744,40	1.829.526,57	1.131.478,66	5.160.749,63
<i>Dont</i>				
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des capitaux propres	0,00	0,00	0,00	0,00
Participations mises en équivalence	0,00	0,00	0,00	0,00
Compte de résultats abrégé				
Produits d'exploitation	1.000.327,99	1.000.327,74	948.046,04	2.948.701,77
Charges d'exploitation avant amortissements et pertes de valeur	-2.105.789,78	-1.000.393,91	-923.416,33	-4.029.600,02
Subsides en capital	1.105.004,12	0,00	0,00	1.105.004,12
Amortissements et pertes de valeur	-739,33	0,00	0,00	-739,33
Charges d'impôt sur le résultat global	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat financier	1.197,00	66,17	-24.629,71	-23.366,54
Résultat de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
Quote-part du Groupe dans le résultat	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat des autres éléments du résultat global	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat global de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
Quote-part du Groupe dans les autres éléments du résultat global des participations consolidées selon la méthode de mise en équivalence	0,00	0,00	0,00	0,00

Les chiffres-clés au 31 décembre 2017 des coentreprises se résumaient comme suit:

	AlphaCloud	Corridor Rhine-Alpine	Corridor North Sea - Mediterranean	Corridor North Sea-Baltic	Total
Actifs non courants	16.091.779,67	-3.867,72	0,00	0,00	16.087.911,95
Actifs courants	1.735.628,78	3.399.035,23	1.219.032,40	94.725,68	6.448.422,09
<i>Dont</i>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	695.833,06	2.919.070,28	692.152,00	84.399,98	4.391.455,32
Passifs non courants	14.595.117,39	342.599,99	625.138,67	0,00	15.562.856,05
<i>Dont</i>					
Dettes financières	2.860.442,71	0,00	0,00	0,00	2.860.442,71
Instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passifs courants	2.105.586,05	3.052.567,52	593.893,73	1.269,90	5.753.317,20
<i>Dont</i>					
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	714.386,22	0,00	0,00	0,00	714.386,22
Dettes financières	714.386,22	0,00	0,00	0,00	714.386,22
Instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des capitaux propres	1.126.705,01	0,00	0,00	93.455,78	1.220.160,79
Participations mises en équivalence	563.352,51	0,00	0,00	15.579,08	578.931,58
Compte de résultats abrégé					
Produits d'exploitation	5.314.074,05	0,00	0,00	0,00	5.314.074,05
Charges d'exploitation avant amortissements et pertes de valeur					
Produits d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges d'intérêts	-203.971,67	0,00	0,00	0,00	-203.971,67
Amortissements et pertes de valeur	-1.522.884,26	0,00	0,00	0,00	-1.522.884,26
Charges d'impôt sur le résultat global	-101.291,73	0,00	0,00	0,00	-101.291,73
Résultat de l'exercice	242.205,51	-138.927,48	0,00	-305,12	102.972,91
Quote-part du Groupe dans le résultat	121.102,76	-34.731,87	0,00	-50,86	86.320,02
Résultat des autres éléments du résultat global	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat global de l'exercice	242.205,51	-138.927,48	0,00	-305,12	102.972,91
Quote-part du Groupe dans les autres éléments du résultat global des participations consolidées selon la méthode de mise en équivalence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

9.3 Participations dans les entreprises associées

Nom	Forme juridique	Quote-part dans les droits de vote en % au 31 décembre		Pourcentage de participation		Localisation du siège social	Numéro de TVA/d'entreprise
		2018	2017	2018	2017		
HR Rail	SA de droit public	20,00%	20,00%	49,00%	49,00%	Bruxelles	BE0541.591.352
Rail Facilities	SA	20,00%	20,00%	49,00%	49,00%	Bruxelles	BE0403.265.325

HR Rail SA de droit public est conformément à l'arrêté royal du 11 décembre 2013 l'employeur juridique de tous les membres du personnel.

Rail Facilities a comme objectif la réalisation d'activités de « procurement » en faveur des membres du personnel actifs ou pensionnés d'Infrabel, de la SNCB ou de HR Rail, ainsi qu'en faveur des membres de leur famille.

Les mutations des entreprises associées sont les suivantes:

	2018	2017
Valeur comptable nette au début de la période	11.886.577,62	11.472.713,23
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	546.305,17	572.177,23
Quote-part dans les autres éléments du résultat global des participations consolidées selon la méthode de mise en équivalence	51.865,96	-35.812,84
Dividendes	-161.700,00	-122.500,00
Valeur comptable nette à la fin de la période	12.323.048,76	11.886.577,62

Les chiffres-clés des entreprises associées au 31 décembre 2018 se résument comme suit:

	HR Rail	Rail Facilities	Total
Actifs non courants	25.753.107,38	7.731.343,08	33.484.450,46
Actifs courants	367.351.984,35	4.930.942,32	372.282.926,67
<i>Dont</i>			0,00
Trésorerie et équivalents de trésorerie	129.528.345,28	926.912,06	130.455.257,34
Passifs non courants	52.220.357,23	1.859.201,44	54.079.558,67
<i>Dont</i>			0,00
Dettes financières	0,00	1.859.201,44	1.859.201,44
Instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00
Passifs courants	326.584.283,40	202.349,48	326.786.632,88
<i>Dont</i>			0,00
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	0,00	0,00	0,00
Dettes financières	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00
Total des capitaux propres	14.300.451,10	10.600.734,48	24.901.185,58
Participations mises en équivalence	7.128.688,87	5.194.359,90	12.323.048,76
Compte de résultats abrégé			
Produits d'exploitation	1.983.744.850,91	8.939.074,07	1.992.683.924,98
Charges d'exploitation avant amortissements et pertes de valeur	-1.980.480.215,58	-8.528.580,81	-1.989.008.796,39
Subsides en capital	7.475.613,22	0,00	7.475.613,22
Amortissements et pertes de valeur	-8.859.902,68	0,00	-8.859.902,68
Charges d'impôt sur le résultat global	-741.686,89	-98.252,56	-839.939,45
Résultat financier	-257.656,66	-78.334,50	-335.991,16
Résultat de l'exercice	881.002,32	233.906,20	1.114.908,52
Quote-part du Groupe dans le résultat	431.691,14	114.614,04	546.305,17
Résultat des autres éléments du résultat global	105.848,89	0,00	105.848,89
Résultat global de l'exercice	986.851,21	233.906,20	1.220.757,41
Quote-part du Groupe dans les autres éléments du résultat global des participations consolidées selon la méthode de mise en équivalence	51.865,96	0,00	51.865,96

Les chiffres-clés des entreprises associées au 31 décembre 2017 se résumaient comme suit:

	HR Rail	Rail Facilities	Total
Actifs non courants	33.412.116,34	9.225.380,59	42.637.496,93
Actifs courants	485.521.886,80	5.999.084,62	491.520.971,42
<i>Dont</i>			0,00
Trésorerie et équivalents de trésorerie	199.094.444,90	1.526.700,35	200.621.145,25
Passifs non courants	60.688.249,33	1.859.201,44	62.547.450,77
<i>Dont</i>			0,00
Dettes financières	0,00	1.859.201,44	1.859.201,44
Instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00
Passifs courants	444.932.153,92	2.668.435,49	447.600.589,41
<i>Dont</i>			0,00
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	0,00	1.896.385,46	1.896.385,46
Dettes financières	2,42	1.896.385,46	1.896.387,88
Instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00
Total des capitaux propres	13.313.599,89	10.696.828,28	24.010.428,17
Participations mises en équivalence	6.645.131,78	5.241.445,86	11.886.577,63
Compte de résultats abrégé			
Produits d'exploitation	1.976.163.213,35	9.545.813,73	1.985.709.027,08
Charges d'exploitation avant amortissements et pertes de valeur	-1.972.742.861,92	-8.887.527,20	-1.981.630.389,12
Produits d'intérêts	261.958,56	0,00	261.958,56
Charges d'intérêts	-545.671,68	-153.241,58	-698.913,26
Amortissements et pertes de valeur	-9.077.173,73	0,00	-9.077.173,73
Charges d'impôt sur le résultat global	-871.302,73	-163.125,72	-1.034.428,45
Résultat de l'exercice	828.754,79	338.953,84	1.167.708,63
Quote-part du Groupe dans le résultat	406.089,85	166.087,38	572.177,23
Résultat des autres éléments du résultat global	-73.087,42	0,00	-73.087,42
Résultat global de l'exercice	755.667,37	338.953,84	1.094.621,21
Quote-part du Groupe dans les autres éléments du résultat global des participations consolidées selon la méthode de mise en équivalence	-35.812,84	0,00	-35.812,84

Note 10

Créances commerciales et autres débiteurs

Les créances commerciales non-courantes et courantes et les autres débiteurs se présentent comme suit:

Non courantes

Créances commerciales et autres créances	31/12/2018	31/12/2017
Créances commerciales - valeur comptable	0,00	0,00
Créances commerciales - réduction de valeur	0,00	0,00
Créances commerciales	0,00	0,00
Autres créances - valeur comptable	1.078.866.342,22	1.031.560.424,10
Autres créances - ajustement à la juste valeur	92.692.125,29	94.339.586,61
Autres créances - réduction de valeur	-131.886,82	0,00
Autres créances	1.171.426.580,69	1.125.900.010,71
Créances commerciales et autres créances	1.171.426.580,69	1.125.900.010,71

Courantes

Créances commerciales et autres créances	31/12/2018	31/12/2017
Créances commerciales - valeur comptable	199.484.373,45	231.798.536,03
Créances commerciales - réduction de valeur	-446.210,98	-5.862.547,13
Créances commerciales	199.038.162,47	225.935.988,90
Autres créances - valeur comptable	197.152.222,92	169.435.614,38
Autres créances - réduction de valeur	-2.384.143,72	-10.332.478,09
Autres créances	194.768.079,20	159.103.136,29
Créances commerciales et autres créances	393.806.241,67	385.039.125,19
Total créances commerciales et autres créances	1.565.232.822,36	1.510.939.135,90

Les autres créances commerciales non-courantes et courantes comprennent principalement:

- La créance sur l'Etat belge concernant le PPP Diabolo (voir aussi note 31 Partenariats Public-Privé);
- Les créances sur l'Etat belge pour la réalisation de travaux d'infrastructure divers. (voir aussi note 30 Opérations de financement alternatif).

L'évolution des réductions de valeurs sur les créances commerciales et autres débiteurs peut être résumée comme suit :

Non courantes	31/12/2018	31/12/2017
Réductions de valeur	131.886,82	0,00
Reprises de réductions de valeur	0,00	0,00
Réductions de valeur sur créances commerciales et autres créances	131.886,82	0,00

Courantes	31/12/2018	31/12/2017
Réductions de valeur	5.952.150,58	5.016.964,03
Reprises de réductions de valeur	-19.316.821,10	-12.859.521,61
Réductions de valeur sur créances commerciales et autres créances	-13.364.670,52	-7.842.557,58

L'explication concernant la reprise des réductions de valeur suite à l'application d'IFRS 9 par le Groupe, se trouve à la note 2.1 base de préparation et déclaration de conformité.

Note 11

Actifs et passifs sur contrats

Actifs et passifs sur contrats	31/12/2018	31/12/2017
Actifs sur contrats - valeur d'acquisition	32.463.739,20	35.404.530,66
Actifs sur contrats - réduction de valeur	-7.713.627,43	-8.526.944,27
Actifs sur contrats	24.750.111,77	26.877.586,39
Passifs sur contrats non courant	12.053.327,45	-
Passifs sur contrats courant	15.868.779,58	3.328.320,36

Les actifs sur contrats sont reconnus pour des revenus gagnés des prestations d'études et d'assistance, lorsque la réception d'une contrepartie est conditionnée à l'achèvement avec succès de l'installation. Il peut s'agir d'un projet d'infrastructure ferroviaire pour un tiers, tel qu'un raccordement ferroviaire privé d'une entreprise au réseau ferré public, ou d'un projet informatique pour un tiers. A l'achèvement de l'installation et moyennant l'acceptation par le client, les montants reconnus comme actifs sur contrats, sont facturés et reclassés en tant que créances commerciales.

En 2018, 7.713.627,43 € (2017 : 8.526.944,27 €) a été enregistré en provision pour pertes « attendues » sur les actifs contractuels.

Les passifs sur contrats comprennent les avances à court et à long terme reçues pour la fourniture de services.

Le tableau ci-dessous reprend les mutations des passifs sur contrats :

	31/12/2018	31/12/2017
Solde au 1 janvier 2018	3.328.320,36	25.937.496,03
Acomptes reçus	37.677.269,40	2.229.910,83
Passifs sur contrats réalisés	-13.083.482,73	-24.839.086,50
Solde au 31 décembre 2018	27.922.107,03	3.328.320,36

Note 12

Instruments financiers dérivés

Infrabel utilise des swaps d'intérêts et des swaps de devises dans le cadre de la couverture des risques d'intérêt et risques de change et ce, conformément à la politique financière d'Infrabel.

Pour plus d'information, vous pouvez vous référer à la note 4 'Gestion du capital et des risques financiers'.

Dans les tableaux ci-dessous, la juste valeur des swaps est décomposée en trois parties:

- le nominal : différence entre la valeur du nominal de la jambe à recevoir et celui de la jambe à payer, converti au cours de clôture;
- l'ajustement à la juste valeur;
- les produits acquis et charges à imputer.

Le détail des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2018 est le suivant:

Actif	Nominal	Ajustements à la juste valeur	Produits acquis	Total
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	0,00	423.541,91	0,00	423.541,91
Swaps de taux	0,00	423.541,91	0,00	423.541,91
Total partie non courante	0,00	423.541,91	0,00	423.541,91
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	0,00	0,00	1.144.211,77	1.144.211,77
Swaps de taux	0,00	0,00	1.144.211,77	1.144.211,77
Total partie courante	0,00	0,00	1.144.211,77	1.144.211,77

Passif	Nominal	Ajustements à la juste valeur	Charges à imputer	Total
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	-37.544.779,34	-123.879.532,95	2.502.877,40	-158.921.434,89
Swaps de taux	-31.042.885,48	-69.844.703,23	0,00	-100.887.588,71
Swaps de devises	-6.501.893,86	-54.034.829,72	2.502.877,40	-58.033.846,18
Autres instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Total partie non courante	-37.544.779,34	-123.879.532,95	2.502.877,40	-158.921.434,89
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	0,00	0,00	-8.784.031,19	-8.784.031,19
Swaps de taux	0,00	0,00	-8.784.031,19	-8.784.031,19
Autres instruments financiers dérivés	0,00	-737.130,75	0,00	-737.130,75
Autres	0,00	-737.130,75	0,00	-737.130,75
Total partie courante	0,00	-737.130,75	-8.784.031,19	-9.521.161,94

Les swaps de taux concernent des couvertures d'un taux d'intérêt variable vers un taux d'intérêt fixe, ou vice versa, liées aux dettes financières.

Les swaps de devises concernent des couvertures par 2 swaps Cross Currency (EUR/USD). La contrepartie verse les dollars qu'Infrabel doit payer sur les emprunts (jambe recevante) et Infrabel paie les intérêts et les amortissements de capital en euros (jambe payante).

Les autres instruments financiers dérivés concernent un produit dérivé incorporé dans un contrat de prêt, avec notamment la possibilité pour la contrepartie de prolonger la durée du prêt.

Le détail des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2017 était le suivant:

Actif	Nominal	Ajustements à la juste valeur	Produits acquis	Total
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie				
	-11.448.175,97	14.853.270,29	2.150.882,20	5.555.976,52
Swaps de devises	-11.448.175,97	14.853.270,29	2.150.882,20	5.555.976,52
Total partie non courante	-11.448.175,97	14.853.270,29	2.150.882,20	5.555.976,52
Passif	Nominal	Ajustements à la juste valeur	Charges à imputer	Total
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie				
	-38.870.221,04	-82.898.073,00	-56.016,77	-121.824.310,81
Swaps de taux	-38.870.221,04	-82.898.073,00	0,00	-121.768.294,04
Autres instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Total partie non courante	-38.870.221,04	-82.898.073,00	-56.016,77	-121.824.310,81
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie				
	0,00	0,00	-8.091.445,01	-8.091.445,01
Swaps de taux	0,00	0,00	-8.091.445,01	-8.091.445,01
Autres instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Total partie courante	0,00	0,00	-8.091.445,01	-8.091.445,01

Note 13

Autres actifs financiers

Le tableau ci-dessous présente les mouvements des années 2018 et 2017 pour les autres actifs financiers.

	31/12/2018	31/12/2017
Au 1 janvier	678.874.423,97	599.248.990,87
Sortie du périmètre	0,00	-24.341,71
Acquisitions	65.073.457,89	115.267.031,81
Créances encaissées (et assimilées)	-141.078.830,29	-10.782.445,31
Ajustement de juste valeur	-70.704.278,66	-4.973.519,21
Transferts - non courant à courant	20.000.000,00	-23.020.000,00
Ecarts de conversion	14.459.236,28	4.143.302,91
Produits acquis	1.643.085,29	-984.595,39
Au 31 décembre	568.267.094,48	678.874.423,97

Le détail des autres actifs financiers au 31 décembre 2018 est le suivant:

Autres actifs financiers	Ajustement à la juste valeur		Produits acquis	Total
	Nominal			
Créances sur participations MEQ	-			-
Autres participations (non consolidées) - val d'acq	1.161.820,00	1.583.377,00		2.745.197,00
Cautionnements	58.317,88			58.317,88
Titres à revenu fixe et comptes à terme > 3 mois	486.310.643,57	60.372.724,65	18.780.211,38	565.463.579,60
Total au 31 décembre 2018	487.530.781,45	61.956.101,65	18.780.211,38	568.267.094,48

Le détail des autres actifs financiers au 31 décembre 2017 était le suivant :

Autres actifs financiers	Ajustement à la juste valeur		Produits acquis	Total
	Nominal			
Créances sur participations MEQ	5.769.131,81			5.769.131,81
Autres participations (non consolidées) - val d'acq	1.177.676,49			1.177.676,49
Cautionnements	19.866,45			19.866,45
Titres à revenu fixe et comptes à terme > 3 mois	522.120.242,82	132.660.380,31	17.137.126,09	671.917.749,22
Total au 31 décembre 2017	529.086.917,57	132.660.380,31	17.137.126,09	678.884.423,97

Les autres actifs financiers concernent entre autres:

- Dépôts et placements non courants détenus pour couvrir certaines dettes non courantes. Ces placements non courants évoluent en fonction de la juste valeur des dettes concernées. Ils sont également soumis aux fluctuations des cours de change (EUR/USD). (voir également note 30 Opérations de financement alternatif).

Note 14

Stocks

La valeur comptable nette des stocks est comme suit:

	31/12/2018	31/12/2017
Matières premières	46.771,14	65.568,27
Fournitures	218.632.403,97	226.638.556,65
En-cours de production	5.612.261,04	5.607.820,87
Produits finis	7.909.043,85	4.664.514,57
Marchandises	120.641,66	2.663.544,06
Stocks	232.321.121,66	239.640.004,42

Le Groupe Infrabel a établi des procédures qui prennent en compte, par moyen de réductions de valeur, l'obsolescence des stocks qui n'ont pas connu de rotation pendant une certaine période de temps.

La valeur nette comptable des stocks se compose de 255.823.154,82 € (2017: 260.092.942,71 €) de stocks sur lesquels des réductions de valeur de 23.502.033,16€ (2017: 20.452.938,29€) ont été appliquées.

L'impact sur le résultat net des réductions de valeur sur stocks est comme suit :

Réductions de valeur sur stocks - impact sur le résultat net	31/12/2018	31/12/2017
Réductions de valeur	2.866.316,81	0,00
Reprises de réductions de valeur	-182.778,06	322.334,47
Impact sur le résultat net	3.049.094,87	-322.334,47

Note 15

Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31/12/2018	31/12/2017
Dépôts à terme < 90 jours	45.434.679,24	20.023.445,98
Comptes bancaires	157.592.596,62	207.942.248,41
Autres équivalents de trésorerie	1.381,84	1.144,53
Trésorerie et équivalents de trésorerie	203.028.657,70	227.966.838,92

Les dépôts à court terme varient entre 1 jour et 3 mois en fonction des besoins en trésorerie du Groupe.

Au 31 décembre 2018, il y avait des dépôts à terme à moins de 90 jours pour 45.434.679,24€ (2017: 20.023.455,98€).

Au 31 décembre 2018, le Groupe disposait de 1.000.000,00€ (2017: 1.000.000,00€) en lignes de crédit confirmées mais non tirées.

Le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie qui n'est pas disponible est de 0,00€ (2017 : 0,00€).

L'exposition aux risques financiers est présentée dans la note 4.

Note 16

Actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente

Les mutations dans les immobilisations corporelles détenues en vue de la vente sont les suivantes :

	2018	2017
Au 1er janvier	900.000,00	0,00
Transferts - actifs détenus en vue de la vente	0,00	0,00
Transferts - immobilisations corporelles	0,00	900.000,00
Plus-values	-899.502,98	0,00
Cessions	-497,02	0,00
Au 31 décembre	0,00	900.000,00

Note 17

Capital et primes d'émission

Au cours de l'année 2018, il n'y a eu aucun changement dans le capital et les primes d'émission.

L'évolution du nombre d'actions qui représentent le capital, se résume de la façon suivante :

	Total nombre d'actions	Nombre d'actions A	Nombre d'actions B
Nombre d'actions au 1 janvier 2013	16.786.654	1.064.746	15.721.908
Nombre d'actions au 31 décembre 2013	16.786.654	1.064.746	15.721.908
Split des actions au 1 janvier 2014	167.866.540	10.647.460	157.219.080
Emission d'actions suite à la scission partielle	42.433.200	42.059.950	373.250
Annulation des actions propres	-157.219.080		-157.219.080
Nombre d'actions au 31 décembre 2014	53.080.660	52.707.410	373.250
Nombre d'actions au 31 décembre 2018	53.080.660	52.707.410	373.250

Au 1 janvier 2013, la date de transition en IFRS pour le Groupe Infrabel, Infrabel avait émis en totalité 16.789.654 actions ordinaires avec droit de vote sans désignation de valeur nominale, dont 1.064.746 actions de catégorie A et 15.721.908 actions de catégorie B. Les actions catégorie A sont détenues par l'Etat, les actions de catégorie B sont détenues par des personnes autres que l'Etat.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 décembre 2013 a décidé, avec date d'entrée en vigueur le 1 janvier 2014, de scinder les actions existantes par dix (10). Le capital est de ce fait représenté par 167.866.540 actions ordinaires.

La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, suite à la scission partielle de la SNCB fusionnée, d'augmenter le capital par émission de 42.059.950 actions de catégorie A et 373.250 actions de catégorie B. Suite à la scission partielle, Infrabel est devenu propriétaire de 157.219.080 actions propres. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 décembre 2013 a décidé d'une diminution de capital par annulation de ces actions propres.

Au 31 décembre 2018, le capital d'Infrabel est représenté par 53.080.600 actions ordinaires avec droit de vote sans désignation de valeur nominale, correspondant chacune à une valeur de $1/53.080.600^{\text{ième}}$ du capital social. Toutes les actions sont entièrement libérées.

L'évolution du capital et des primes d'émission est la suivante :

	Capital souscrit	Primes d'émission
Au 1er janvier 2013	1.355.061.500,00	299.317.752,80
Au 31 décembre 2013	1.355.061.500,00	299.317.752,80
Incorporation de plus-values de réévaluation	1.164.744.061,45	0,00
Augmentation de capital par émission d'actions	1.675.064.517,69	0,00
Diminution de capital par annulation des actions propres	-3.550.132.014,36	0,00
Annulation art. 355 transfert capital vers subsides en capital	337.842.326,89	0,00
Au 31 décembre 2014	982.580.391,67	299.317.752,80
Au 31 décembre 2018	982.580.391,67	299.317.752,80

Suite à la scission partielle et aux assemblées générales extraordinaires du 19 décembre 2013 et du 21 mai 2014, les mouvements de capital suivants sont devenus effectifs:

- Incorporation de plus-values de réévaluation pour un montant de 1.164.744.061,45€ sans émission de nouvelles actions, mais par augmentation de la valeur nominale des actions existantes;
- Augmentation de capital de 1.675.064.517,69€ par émission de 42.433.200 actions comme compensation de l'actif net acquis dans la scission partielle de la SNCB fusionnée;
- Diminution de capital de 3.550.132.014,36€ par annulation des actions propres obtenue dans la scission partielle de la SNCB fusionnée;
- Annulation du transfert de capital vers subsides en capital dans le cadre de l'art. 355 de la Loi du 20 juillet 2006 pour un montant de 337.842.326,89€ suite à la réforme du Groupe SNCB.

A la fin de l'année comptable, Infrabel ne détient pas d'actions propres.

Note 18

Réserves consolidées

Les mutations dans les réserves consolidées se résument comme suit:

	Plus-values de réévaluation	Report à nouveau	Autres réserves	Total
Solde au 1 janvier 2018	57.755.515,11	-46.411.969,62	6.592.422,00	17.935.967,50
Résultat de l'année	0,00	42.436.670,73	0,00	42.436.670,73
Affectation du résultat Y-1	0,00	142.728.031,88	-142.728.031,88	0,00
Autres éléments du résultat global	0,00	1.566.016,38	51.865,96	1.617.882,34
Réévaluation impact résultat	0,00	0,00	0,00	0,00
Variation du périmètre	0,00	-121.102,76	121.102,76	0,00
Variation des plus-values de réévaluation	-1.441.342,79	0,00	0,00	-1.441.342,79
Dividendes	0,00	0,00	-161.700,00	-161.700,00
Autres mutations	0,00	0,00	2.977.481,63	2.977.481,63
Solde au 31 décembre 2018	56.314.172,32	140.197.646,61	-133.146.859,53	63.364.959,40

	Plus-values de réévaluation	Report à nouveau	Réserves consolidées	Total
Solde au 1 janvier 2017	61.919.662,31	-189.156.952,12	6.009.321,95	-121.227.967,86
Résultat de l'année	0,00	142.728.031,88	0,00	142.728.031,88
Affectation du résultat Y-1		-43.439.864,08	43.439.864,08	0,00
Autres éléments du résultat global	0,00	724.213,10	-35.812,84	688.400,26
Réévaluation impact résultat	-39.361,30	39.361,30	0,00	0,00
Variation du périmètre	0,00	42.693.240,30	-42.698.451,19	-5.210,90
Variation des plus-values de réévaluation	-4.124.785,90	-0,00	0,00	-4.124.785,90
Dividendes	0,00	0,00	-122.500,00	-122.500,00
Solde au 31 décembre 2017	57.755.515,11	-46.411.969,62	6.592.422,00	17.935.967,50

Note 19

Dettes pour avantages au personnel

Suite à la restructuration du Groupe SNCB au 1^{er} janvier 2014 et à la constitution de HR Rail, les dettes pour avantages au personnel font partie des dettes IAS 19 du Groupe Infrabel. Le contrat entre HR Rail et Infrabel prévoit que HR Rail est l'employeur juridique du personnel, mais pas l'employeur économique. Ce contrat prévoit également que les dettes IAS 19 seront décentralisées et reprises dans le bilan du Groupe Infrabel.

19.1 Récapitulatif des dettes pour avantages au personnel

La dette pour les avantages au personnel reconnue à l'état de la situation financière s'analyse comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Dettes inscrites à l'état de la situation financière au titre:		
Avantages postérieurs à l'emploi	168.339.717,22	169.978.598,53
Autres avantages à long terme	76.480.182,04	80.747.378,38
Indemnités de cessation d'emploi	8.230.480,08	9.084.774,50
Total des dettes inscrites à l'état de la situation financière:	253.050.379,34	259.810.751,41
- dont courant	78.422.847,08	82.514.887,41
- dont non courant	174.627.532,26	177.295.864,00

19.2 Description des avantages au personnel

19.2.1 Avantages postérieurs à l'emploi

Les différents avantages postérieurs à l'emploi accordés au personnel sont les suivants :

Cotisation patronale à la Caisse de Solidarité Sociale

Les agents statutaires pensionnés, ainsi que leurs ayants droit (enfants et conjoint) et les ayants droit des agents décédés, sont couverts par la Caisse de Solidarité Sociale. Cette Caisse est partiellement financée par le Groupe qui verse une cotisation exprimée en pourcentage des pensions reçues.

Couverture hospitalisation

Dans le cadre du protocole d'accord social 2008-2010, il a été convenu que les Chemins de fer belges poursuivent le financement des primes d'une assurance collective qui couvre les frais liés à une hospitalisation en chambre à deux lits. Cette couverture s'applique aux agents statutaires en activité de service ou aux agents statutaires pensionnés, ainsi qu'à leurs ayants droit (enfants, conjoint) affiliés au Fonds des Œuvres Sociales.

Prestations en cas d'accident du travail

Etant donné que le personnel statutaire ne bénéficie pas du système légal de couverture en cas d'accident du travail, un système propre au Groupe a été instauré. Ainsi, les membres du personnel et leurs ayants droit bénéficient d'indemnités en cas d'accident du travail, en ce compris les accidents survenant sur le lieu de travail ou sur le chemin du travail, et les maladies professionnelles. Les indemnités comprennent des remboursements de soins médicaux, des rentes viagères dont le montant dépend du niveau d'incapacité de travail, et des rentes et indemnités aux ayants droit en cas de décès suite à un accident de travail.

Cotisation patronale au fonds syndical

Dans le cadre de l'accord syndical 2016-2019 conclu avec les organisations reconnues, les Chemins de fer belges versent auxdites organisations un montant annuel de 10 EUR par affilié pensionné.

Ces quatre types d'avantages postérieurs à l'emploi sont du type « prestations définies » (defined benefit plan) et génèrent ainsi une dette d'avantages au personnel.

Plans de pension

Depuis le 1^{er} janvier 2007, l'Etat a repris les obligations assumées auparavant par le Groupe en matière de pensions du personnel statutaire. L'obligation du Groupe se limite désormais au versement de la cotisation patronale à l'Etat.

En ce qui concerne le personnel contractuel, un plan de pension du type « cotisations définies » est applicable pour un nombre très limité de personnes (defined contribution plan). Comme ces plans de pension sont du type « cotisations définies » (defined contribution plan), ils ne génèrent aucune dette associée aux avantages au personnel.

A l'exception de la couverture hospitalisation qui est assurée auprès d'une compagnie d'assurance, les avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas préfinancés dans un véhicule de financement externe et n'ont donc aucun actif de couverture, ni de droits à remboursement.

19.2.2 Autres avantages à long terme

Les différents autres avantages à long terme accordés au personnel sont les suivants :

Primes d'ancienneté

Des décorations civiques sont versées au personnel après un certain nombre d'années de service.

Jours de congé liés à l'âge

Des jours de congé additionnels sont octroyés au personnel statutaire à 45 et 50 ans. Une dette correspondante est déterminée uniquement pour la population pour laquelle des prestations doivent être assurées.

Congé de disponibilité

Sous certaines conditions, des congés de disponibilité peuvent être accordés pour une période allant de un à trois ans. Une indemnité est versée aux agents concernés.

Jours de crédit

Les jours de crédit octroyés au personnel peuvent être reportés au-delà des 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice. Conformément à la norme IAS 19 Revised, ils sont considérés comme autres avantages à long terme.

Il n'y a pas d'actifs de couverture pour ces avantages, ni de droits à remboursement.

19.2.3 Indemnités de cessation d'emploi

Les différentes indemnités de cessation d'emploi accordées au personnel sont les suivantes:

Interruption de carrière à temps partiel

Les membres du personnel statutaire peuvent bénéficier de « préretraites » à temps partiel instaurées par différents systèmes. Ces systèmes s'appliquent à certaines catégories de personnel et prévoient, pour les personnes qui ont atteint un âge minimum, des allocations complémentaires compensant partiellement la perte de temps de travail.

Selon IAS 19R, seules les indemnités octroyées aux personnes entrées dans les systèmes d'interruption de carrière jusqu'en 2006 (date de modification des systèmes) sont considérées comme indemnités de cessation d'emploi.

Système de temps partiel

Des systèmes de compensation en cas de temps partiel existent pour certaines catégories de personnel ne pouvant bénéficier du congé de préretraite. Il s'agit de régimes volontaires de travail à temps partiel, prévoyant une allocation complémentaire compensant partiellement la perte de temps de travail.

Selon IAS 19R, seules les indemnités octroyées aux personnes entrées dans les systèmes de temps partiel jusqu'en 2006 (date de modification des systèmes) sont considérées comme indemnités de cessation d'emploi.

Il n'y a pas d'actifs de couverture pour ces avantages, ni de droits à remboursement.

19.3 Dettes pour avantages au personnel

Les montants reconnus à l'état de la situation financière pour l'ensemble des avantages accordés au personnel sont les suivants :

	31/12/2018				31/12/2017			
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total
Passif / (actif) net à l'état de la situation financière								
Valeur actuelle de l'obligation à la clôture	168.339.717,22	76.480.182,04	8.230.480,08	253.050.379,34	169.978.598,53	80.747.378,38	9.084.774,50	259.810.751,41
Juste valeur des actifs du régime à la clôture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	168.339.717,22	76.480.182,04	8.230.480,08	253.050.379,34	169.978.598,53	80.747.378,38	9.084.774,50	259.810.751,41
<i>Dont : Passifs nets comptabilisés</i>	168.339.717,22	76.480.182,04	8.230.480,08	253.050.379,34	169.978.598,53	80.747.378,38	9.084.774,50	259.810.751,41
<i>Dont : Actifs nets comptabilisés</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Dont : Régimes non financés</i>	168.339.717,22	76.480.182,04	8.230.480,08	253.050.379,34	169.978.598,53	80.747.378,38	9.084.774,50	259.810.751,41
<i>Dont : Régimes intégralement ou partiellement financés</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Les montants relatifs aux plans du type « prestations définies », reconnus à l'état du résultat global se décomposent, comme suit :

	31/12/2018				31/12/2017				
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total	
Charge enregistrée en résultat									
Coût des services rendus	4.081.566,81	28.024.790,89	320.009,12	32.426.366,82	4.015.511,49	26.909.574,12	0,00	30.925.085,61	
Intérêt financier net (*)	2.934.688,44	79.811,64	61.316,40	3.075.816,48	2.906.175,36	78.380,52	65.136,84	3.049.692,72	
Ecart actuariels (avantages à long terme et indemnités de cessation d'emploi)	0,00	-215.664,40	-398.209,37	-613.873,77	0,00	-4.527,82	-681.651,86	-686.179,68	
Transferts	96.622,71	-16.314,23	-12.045,47	68.263,01	-365.541,82	-22.593,28	-8.093,47	-396.228,57	
Coût des services passés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	181.873,81	0,00	181.873,81	
Charge totale enregistrée en résultat	7.112.886,96	27.872.632,90	-28.920,32	34.956.599,54	6.556.145,03	27.142.707,35	-624.608,49	33.074.243,89	
<i>Dont :</i>									
<i>Comptabilisé en frais de services et biens divers</i>	26	4.178.189,52	27.792.812,26	-90.245,72	31.880.756,06	3.649.969,67	27.064.326,83	-689.745,33	30.024.551,17
<i>Comptabilisé en charges financières</i>	28	2.934.688,44	79.811,64	61.316,40	3.075.816,48	2.906.175,36	78.380,52	65.136,84	3.049.692,72
Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global (= produit)		-1.566.016,38	0,00	0,00	-1.566.016,38	-724.213,10	0,00	0,00	-724.213,10

(*) Dont : rendement attendu des actifs du régime = 0

Conformément à la norme IAS 19 Revised, les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi sont reconnus dans les autres éléments du résultat global. Les écarts actuariels des autres avantages à long terme et des indemnités de cessation d'emploi sont comptabilisés dans le résultat net.

Le total des primes versées par le Groupe en 2018 dans le cadre des plans du type « cotisations définies » s'élève à 3.928.648,54 € (2017: 2.726.744,66 €).

Les mouvements de la valeur actuelle de l'obligation et de la juste valeur des actifs pendant la période peuvent être résumés comme suit :

Mouvement de la valeur actuelle de l'obligation :

	31/12/2018				31/12/2017			
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total
Valeur actuelle de l'obligation								
Au 1er janvier	169.978.598,53	80.747.378,38	9.084.774,50	259.810.751,41	171.096.777,80	81.529.992,43	10.669.169,60	263.295.939,83
Coût des services rendus	4.081.566,81	28.024.790,89	320.009,12	32.426.366,82	4.015.511,49	26.909.574,12	0,00	30.925.085,61
Coût des services passés (modification de régime et réduction de régime)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	181.873,81	0,00	181.873,81
Coût financier	2.934.688,44	79.811,64	61.316,40	3.075.816,48	2.906.175,36	78.380,52	65.136,84	3.049.692,72
Ecart actuariel de la période	-1.566.016,38	-215.664,40	-398.209,37	-2.179.890,15	-724.213,10	-4.527,82	-681.651,86	-1.410.392,78
Prestations versées	-6.875.485,22	-31.952.702,65	-1.322.740,36	-40.150.928,23	-6.950.111,20	-27.925.321,40	-959.786,61	-35.835.219,21
Transferts	96.622,71	-16.314,23	-12.045,47	68.263,01	-365.541,82	-22.593,28	-8.093,47	-396.228,57
Valeur actuelle de l'obligation au 31 décembre	168.649.974,89	76.667.299,63	7.733.104,82	253.050.379,34	169.978.598,53	80.747.378,38	9.084.774,50	259.810.751,41

La répartition de la valeur actuelle de l'obligation, séparément pour la population active et la population inactive (pensionnés et ayants droit), est la suivante :

	31/12/2018				31/12/2017			
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total
Valeur actuelle de l'obligation à la fin de la période								
Obligation relative au personnel actif	53.449.644,50	76.667.299,63	7.733.104,82	137.850.048,95	49.727.701,56	80.747.378,38	9.084.774,50	139.559.854,44
Obligation relative au personnel retraité ou aux inactifs (ayants droit, ...)	115.200.330,39	0,00	0,00	115.200.330,39	120.250.896,97	0,00	0,00	120.250.896,97
Total de l'obligation au 31 décembre	168.649.974,89	76.667.299,63	7.733.104,82	253.050.379,34	169.978.598,53	80.747.378,38	9.084.774,50	259.810.751,41

Mouvement de la juste valeur des actifs du régime :

	31/12/2018				31/12/2017			
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total
Juste valeur des actifs du régime								
Au 1er janvier								
Cotisations effectuées/ prestations versées par l'employeur	6.875.485,22	31.952.702,65	1.322.740,36	40.150.928,23	6.950.111,20	27.925.321,40	959.786,61	35.835.219,21
Prestations versées	-6.875.485,22	-31.952.702,65	-1.322.740,36	-40.150.928,23	-6.950.111,20	-27.925.321,40	-959.786,61	-35.835.219,21
Au 31 décembre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

La réconciliation à l'état de la situation financière se présente comme suit:

	31/12/2018				31/12/2017			
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total
Situation du régime								
Valeur actuelle de l'obligation au 1er janvier	169.978.598,53	80.747.378,38	9.084.774,50	259.810.751,41	171.096.777,80	81.529.992,43	10.669.169,60	263.295.939,83
Total	169.978.598,53	80.747.378,38	9.084.774,50	259.810.751,41	171.096.777,80	81.529.992,43	10.669.169,60	263.295.939,83
Passif / (actif) net à l'état de la situation financière								
Au 1er janvier	169.978.598,53	80.747.378,38	9.084.774,50	259.810.751,41	171.096.777,80	81.529.992,43	10.669.169,60	263.295.939,83
Charge totale comptabilisée dans les états financiers	7.112.877,96	27.872.623,90	-28.929,32	34.956.572,54	6.556.145,03	27.142.707,35	-624.608,49	33.074.243,89
Ecart actuariel reconnu dans les autres éléments du résultat global	-1.566.016,38	-	-	-1.566.016,38	-724.213,10	-	-	-724.213,10
Cotisations effectuées ou prestations versées directement par l'employeur	-6.875.485,22	-31.952.702,65	-1.322.740,36	-40.150.928,23	-6.950.111,20	-27.925.321,40	-959.786,61	-35.835.219,21
Au 31 décembre	168.649.974,89	76.667.299,63	7.733.104,82	253.050.379,34	169.978.598,53	80.747.378,38	9.084.774,50	259.810.751,41
Montant cumulé des gains et pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-	-	-

Pour l'année 2019, le Groupe estime que les cotisations et les prestations versées directement seront de 6,9 millions € (2018: 6,6 millions €) pour les avantages postérieurs à l'emploi, de 28,8 millions € (2018: 29,0 millions €) (en ce compris les jours de crédit) pour les avantages à long terme et de 0,8 millions € (2018: 0,9 millions €) pour les indemnités de cessation d'emploi.

19.4 Décomposition des écarts actuariels

Les écarts actuariels se décomposent comme suit :

	31/12/2018				31/12/2017			
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total
Ecarts actuariels de la période								
Ecarts dus aux changements d'hypothèses financières	14.226.352,03	394.721,65	478.805,26	15.099.878,94	-785.178,84	7.311,49	-37.638,87	-815.506,22
Ecarts dus aux changements d'hypothèses démographiques	-231.113,99	3.322,98	0,00	-227.791,01	-408.683,25	0,00	0,00	-408.683,25
Ecarts d'expérience	-15.561.254,42	-613.709,03	-877.014,63	-17.051.978,08	469.648,99	-11.839,31	-644.012,99	-186.203,31
Total des écarts actuariels	-1.566.016,38	-215.664,40	-398.209,37	-2.179.890,15	-724.213,10	-4.527,82	-681.651,86	-1.410.392,78

19.5 Hypothèses actuarielles et analyse de sensibilité

Hypothèses actuarielles :

Les dettes pour avantages au personnel sont calculées de façon actuarielle, sur base de la méthode des unités de crédit projetées. Les principaux paramètres (hypothèses financières et démographiques) utilisés pour le calcul de la dette sont résumés ci-dessous :

	31/12/2018	31/12/2017
Taux d'actualisation		
Pour les avantages postérieurs à l'emploi	1,84%	1,74%
Pour les autres avantages à long terme	0%-1,42%	0%-1,24%
Pour les indemnités de cessation d'emploi	0%-0,94%	0%-0,71%
Taux de rendement attendu des actifs du régime	0,00%	0,00%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux d'évolution des coûts médicaux	2,00%	2,00%
Tables de mortalité	MR et MR-1 (si nés après 1950)/FR	MR et MR-1 (si nés après 1950)/FR

Au 31 décembre, le taux d'actualisation appliqué pour actualiser les engagements est déterminé par référence au taux de marché à la date de clôture des obligations d'entreprises de première catégorie et de maturité comparable à celle des engagements (source: Bloomberg).

L'hypothèse d'augmentation des frais médicaux (inflation comprise) a été déterminée sur base du contrat en vigueur. Toutes les hypothèses reflètent la meilleure estimation du Groupe.

	31/12/2018	31/12/2017
Pour les avantages postérieurs à l'emploi	15,28	15,63
Pour les autres avantages à long terme (*)	12,32	12,07
Pour les indemnités de cessation d'emploi	8,19	8,34
Duration totale moyenne pondérée	14,86	15,15

(*) sans tenir compte de l'obligation relative aux jours de crédit

Les hypothèses de mortalité sont basées sur les tables de mortalité officielles belges et sur l'expérience observée au sein des Chemins de fer belges.

	Personnel actif (espérance de vie à la retraite)	Inactifs
Hommes	18,7	14,7
Femmes	21,4	10,0

Analyse de sensibilité

	Effet sur la valeur actuelle de l'obligation au 31/12/2018	
	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation (variation de 0,5%)		
Avantages postérieurs à l'emploi	-12.136.941,11	13.150.593,07
Autres avantages à long terme	-362.327,86	387.120,01
Indemnités de cessation d'emploi	-326.034,28	341.212,31
Evolution des coûts médicaux (variation de 1%)	5.280.640,12	-4.214.591,85
Mortalité (variation de l'espérance de vie de 1 an)	11.615.393,99	-

Note 20

Provisions

Les mouvements des provisions de l'année 2018 se synthétisent comme suit:

	Litiges juridiques	Assainissement du sol	Restructuration	Autres	Total
Au 1er janvier 2018	50.390.245,81	32.662.405,58	3.423.651,67	14.929.392,24	101.405.695,30
<u>Dont</u>					
Non courant	7.931.609,80	29.748.957,92	3.423.651,67	721.004,77	41.825.224,16
Courant	42.458.636,01	2.913.447,66	0,00	14.208.387,47	59.580.471,14
<u>Comptabilisé en résultats réalisés et non-réalisés:</u>					
Dotations de l'exercice	7.207.193,99	1.462.970,72	0,00	15.032.185,16	23.702.349,87
Utilisations de l'exercice (-)	-3.343.483,26	-671.143,73	-3.423.651,67	-194.809,57	-7.633.088,23
Reprises de l'exercice (-)	-2.190.019,67	-1.414.637,57	0,00	-14.208.387,47	-17.813.044,71
Charges financières	-73.065,10	134.967,43	0,00	0,00	61.902,33
Effet de changement de taux	419.666,26	-157.871,36	0,00	0,00	261.794,90
Autres mouvements	-60.133,68	0,00	0,00	1.184.696,09	1.124.562,41
Entrée dans le périmètre	85.198,24	0,00	0,00	0,00	85.198,24
Au 31 décembre 2018	52.435.602,59	32.016.691,07	0,00	16.743.076,45	101.195.370,11
<u>Dont</u>					
Non courant	7.925.394,98	28.531.685,34	0,00	1.710.891,29	38.167.971,61
Courant	44.510.207,61	3.485.005,73	0,00	15.032.185,16	63.027.398,50

Le détail des provisions de l'année 2017 se synthétisait comme suit:

	Litiges juridiques	Assainissement du sol	Restructuration	Autres	Total
Au 1er janvier 2017	51.658.116,87	33.297.848,15	5.630.603,25	14.059.265,09	104.645.833,36
<u>Dont</u>					
Non courant	11.620.991,78	24.066.992,79	5.630.603,25	674.675,31	41.993.263,13
Courant	40.037.125,09	9.230.855,36	0,00	13.384.589,78	62.652.570,23
<u>Comptabilisé en résultats réalisés et non-réalisés:</u>					
Dotations de l'exercice	18.929.174,56	1.573.384,38	0,00	823.797,69	21.326.356,63
Utilisations de l'exercice (-)	-4.939.879,58	-1.060.750,00	-2.206.951,58	-78.670,54	-8.286.251,70
Reprises de l'exercice (-)	-14.159.888,18	-581.504,90	0,00	0,00	-14.741.393,08
Charges financières	-51.329,17	13.538,05	0,00	0,00	-37.791,12
Effet de changement de taux	-920.948,69	-580.110,10	0,00	0,00	-1.501.058,79
Autres mouvements	-125.000,00	0,00	0,00	125.000,00	0,00
Au 31 décembre 2017	50.390.245,81	32.662.405,58	3.423.651,67	14.929.392,24	101.405.695,30
<u>Dont</u>					
Non courant	7.931.609,80	29.748.957,92	3.423.651,67	721.004,77	41.825.224,16
Courant	42.458.636,01	2.913.447,66	0,00	14.208.387,47	59.580.471,14

Litiges juridiques

La provision pour litiges juridiques correspond à la valeur actuelle de la meilleure estimation des sorties de ressources en raison de litiges juridiques, et dont la survenance est probable (probabilité > 50%).

Les passifs éventuels qui représentent les litiges juridiques contre le Groupe pour lesquels la probabilité de sortie de ressources est faible, sont renseignés à la note 29.

Pour ne pas compromettre la position du Groupe Infrabel dans la négociation avec les autres parties sur la cause de la provision, le passif éventuel ou l'actif éventuel, les sorties futures ou attendues et leur timing ne sont pas mentionnées.

Assainissement du sol

La provision pour assainissement du sol représente la valeur actuelle du coût estimé des travaux à effectuer en ce qui concerne les obligations légales et implicites de dépollution des terrains.

La variation de la provision pour la pollution historique du sol est la conséquence de nouvelles pollutions constatées, d'utilisations de ces provisions et d'adaptations des estimations en raison, par exemple, de meilleures méthodes de mesures de la pollution.

Autres

Les autres provisions contiennent une provision pour litiges fiscaux. Suite à un contrôle fiscal auprès de HR Rail, Infrabel a remboursé en partie les revenus provenant de certaines exonérations de précompte professionnel reprises dans la déclaration précompte professionnel 2013. Des provisions complémentaires ont été actées pour les années d'imposition 2014 et 2015. Pendant l'année fiscale 2016, Infrabel a appliqué l'interprétation la plus stricte des règles fiscales. Une provision n'était donc plus nécessaire. Depuis 2017, le plan de relance n'est plus d'application pour Infrabel. Cette provision s'élève à 15.032.185,16 € au 31 décembre 2018.

Note 21

Dettes financières

La présente note fournit des informations sur les termes contractuels des emprunts portant intérêt conclus par le Groupe. Pour plus d'informations sur l'exposition du Groupe au risque d'intérêt, au risque de change et de liquidité, nous nous référons à la note 4.

Les dettes financières non courantes au 31 décembre 2018 se résument comme suit:

Dettes financières non courantes

	Emprunts bancaires	Emprunts obligataires	Det.fin - dettes en comptes courant	Dettes de location-financement	Autres dettes financières	Total	Charges à imputer	Total
Au 1er janvier 2018	329.548.093,98	1.218.767.384,17	0,00	655.298.854,96	780.463.946,74	2.984.078.279,85	3.628.175,05	2.987.706.454,90
Nouvelles dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	40.548.258,43	40.548.258,43		40.548.258,43
Remboursements	-117.055,54	0,00	0,00	-374.026,70	0,00	-491.082,24		-491.082,24
Intérêts capitalisés	0,00	400.726,23	0,00	0,00	23.820.208,62	24.220.934,85		24.220.934,85
Transferts - non courant à courant	-302.660.000,00	0,00	0,00	-8.772.124,42	0,00	-311.432.124,42		-311.432.124,42
Autres mouvements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26.960.117,59	26.960.117,59
Ecarts de conversion	0,00	0,00	0,00	0,00	21.410.505,96	21.410.505,96		21.410.505,96
Ajustement à la juste valeur	-322.871,04	0,00	0,00	0,00	-199.408.581,31	-199.731.452,35		-199.731.452,35
Au 31 décembre 2018	26.448.167,40	1.219.168.110,40	0,00	646.152.703,84	666.834.338,44	2.558.603.320,08	30.588.292,64	2.589.191.612,72

Le transfert de 302.660.000,00 € des emprunts bancaires à long terme vers ceux à court terme résulte du reclassement des dettes financières à long terme vers le court terme de trois emprunts arrivant à échéance respectivement les 26 février, 25 juin et 30 septembre 2019.

Le Groupe Infrabel a les dettes financières suivantes à long terme :

- Des emprunts obligataires non-convertibles dans le cadre du programme EMTN et des placements privés pour un montant de 1.219.168.110,40 €;
- Des dettes financières auprès d'institutions de crédit pour un montant de 26.448.167,40 €;
- Dettes de location-financement, parmi lesquelles les obligations financières en ce qui concerne le PPP de la liaison du Liefkenshoek, pour un montant de 646.152.703,84 € (voir aussi note 31 pour plus d'information) ;
- Les autres dettes financières pour un montant de 666.834.338,44 € parmi lesquelles les dettes en rapport aux contrats 'concession and concession back' sur certaines lignes TGV (voir aussi note 30 pour plus d'information).

Pour les instruments financiers dérivés et les placements liés à ces dettes financières, nous nous référons aux notes 12 et 13.

Les dettes financières courantes au 31 décembre 2018 se ventilent comme suit :

Dettes financières courantes

	Emprunts bancaires	Emprunts obligataires	Det.fin - dettes en comptes courant	Dettes de location-financement	Autres dettes financières	Total	Charges à imputer	Total
Au 1er janvier 2018	65.815.819,85	0,00	0,00	7.976.431,03	22.500.000,00	96.292.250,88	50.252.336,52	146.544.587,40
Nouvelles dettes	980,56	0,00	0,00	10.682,19	0,00	11.662,75	0,00	11.662,75
Remboursements	-64.710.000,00	0,00	0,00	-6.068.181,83	-22.500.000,00	-93.278.181,83	0,00	-93.278.181,83
Transferts - non courant à courant	302.660.000,00	0,00	0,00	8.772.124,42	0,00	311.432.124,42	0,00	311.432.124,42
Autres mouvements	0,00	0,00	0,00	0,00	81.343,71	81.343,71	-24.055.772,21	-23.974.428,50
Ajustement à la juste valeur	-666.863,83	0,00	0,00	0,00	0,00	-666.863,83	0,00	-666.863,83
Au 31 décembre 2018	303.099.936,58	0,00	0,00	10.691.055,81	81.343,71	313.872.336,10	26.196.564,31	340.068.900,41

Le transfert de 302.660.000,00 € des emprunts bancaires à long terme vers ceux à court terme résulte du reclassement des dettes financières à long terme vers le court terme de trois emprunts arrivant à échéance respectivement les 26 février, 25 juin et 30 septembre 2019.

Les dettes de location-financement courantes concernent principalement la dette à court terme concernant le PPP de la liaison du Liefkenshoek.

Les dettes financières non courantes au 31 décembre 2017 se ventilaient comme suit:

Dettes financières non courantes

	Emprunts bancaires	Emprunts obligataires	Det.fin - dettes en comptes courant	Dettes de location-financement	Autres dettes financières	Total	Charges à imputer	Total
Au 1er janvier 2017	134.075.631,33	1.218.382.198,44	0,00	663.926.195,23	940.249.593,51	2.956.633.618,51	18.947,89	2.956.652.566,40
Nouvelles dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Remboursements	-116.074,98	0,00	0,00	0,00	0,00	-116.074,98		-116.074,98
Intérêts capitalisés	0,00	385.185,73	0,00	0,00	25.676.308,44	26.061.494,17		26.061.494,17
Transferts - non courant à courant	195.290.000,00	0,00	0,00	-8.627.340,27	0,00	186.662.659,73		186.662.659,73
Autres mouvements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3.609.227,16	3.609.227,16
Ecart de conversion	0,00	0,00	0,00	0,00	-59.391.769,09	-59.391.769,09		-59.391.769,09
Ajustement à la juste valeur	298.537,63	0,00	0,00	0,00	-126.070.186,12	-125.771.648,49		-125.771.648,49
Au 31 décembre 2017	329.548.093,98	1.218.767.384,17	0,00	655.298.854,96	780.463.946,74	2.984.078.279,85	3.628.175,05	2.987.706.454,90

Les dettes financières courantes au 31 décembre 2017 se ventilaient comme suit:

Dettes financières courantes

	Emprunts bancaires	Emprunts obligataires	Det.fin - dettes en comptes courant	Dettes de location-financement	Autres dettes financières	Total	Charges à imputer	Total
Au 1er janvier 2017	296.875.217,26	100.000.000,00	19.578.916,53	8.159.693,19	7.952.261,88	432.566.088,86	52.084.665,53	484.650.754,39
Nouvelles dettes	0,00	0,00	2.830.000,00	0,00	15.000.000,00	17.830.000,00	0,00	17.830.000,00
Remboursements	-36.629.027,61	-100.000.000,00	-22.408.916,53	-8.577.446,58	0,00	-167.615.390,72	0,00	-167.615.390,72
Transferts - non courant à courant	-195.290.000,00	0,00	0,00	8.627.340,27	0,00	-186.662.659,73	0,00	-186.662.659,73
Autres mouvements	0,00	0,00	0,00	-233.155,85	-452.261,88	-685.417,73	-1.832.329,01	-2.517.746,74
Ajustement à la juste valeur	859.630,20	0,00	0,00	0,00	0,00	859.630,20	0,00	859.630,20
Au 31 décembre 2017	65.815.819,85	0,00	0,00	7.976.431,03	22.500.000,00	96.292.250,88	50.252.336,52	146.544.587,40

Les caractéristiques des dettes financières au 31 décembre 2018 sont:

Caractéristiques des dettes financières	Devise	Coupon	Echéance finale	Nominal (EUR)	Valeur comptable (EUR)
Emprunts bancaires	EUR	Variable	< 1 an	302.777.065,54	303.124.134,91
			1 - 2 ans	26.448.167,40	26.448.167,40
			2 - 5 ans	0,00	0,00
Total emprunts bancaires				329.225.232,94	329.572.302,31
Emprunts obligataires	EUR	Zéro coupon	< 1 an		
			> 5 ans	842.168.110,40	866.025.372,90
		Variable	< 1 an		
			> 5 ans	377.000.000,00	379.662.087,46
Total emprunts obligataires			1.219.168.110,40	1.245.687.460,36	
Dettes de location-financement	EUR	Fixe	< 1 an	10.691.055,81	10.699.923,69
			1 - 2 ans	16.233.268,73	16.233.268,73
			2 - 5 ans	32.583.149,97	32.583.149,97
			> 5 ans	597.336.285,14	601.297.644,67
Total dettes de location-financement			656.843.759,65	660.813.987,06	
Autres dettes financiers	EUR	Fixe	< 1 an	81.343,71	81.343,71
			> 5 ans	15.000.000,00	15.007.469,00
	USD		Fixe	> 5 ans	501.941.946,89
Total autres dettes financières et charges à imputer			517.023.290,60	693.186.763,40	
Total dettes financières			2.722.260.393,59	2.929.260.513,13	

Les caractéristiques des dettes financières au 31 décembre 2017 sont :

Caractéristiques des dettes financières	Devise	Coupon	Echéance finale	Nominal (EUR)	Valeur comptable (EUR)
Emprunts bancaires	EUR	Variable	< 1 an	64.826.084,98	65.838.263,60
			1 - 2 ans	306.150.148,63	306.150.148,63
			2 - 5 ans	23.075.074,31	23.397.945,35
Total emprunts bancaires			394.051.307,92	395.386.357,58	
Emprunts obligataires	EUR	Zéro coupon	< 1 an		
			> 5 ans	841.767.384,17	865.612.360,46
		Variable	< 1 an		
			> 5 ans	377.000.000,00	379.612.145,21
Total emprunts obligataires			1.218.767.384,17	1.245.224.505,67	
Dettes de location-financement	EUR	Fixe	< 1 an	7.976.431,03	7.985.298,59
			1 - 2 ans	16.233.268,73	19.842.595,89
			2 - 5 ans	32.583.149,97	32.583.149,97
			> 5 ans	606.482.436,26	606.482.436,26
Total dettes de location-financement			663.275.285,99	666.893.480,71	
Autres dettes financiers	EUR	Fixe	< 1 an	22.500.000,00	22.518.847,89
			1 - 2 ans	0,00	0,00
	USD		< 1 an	0,00	0,00
			> 5 ans	431.162.973,88	804.227.850,45
Total autres dettes financières et charges à imputer			453.662.973,88	826.746.698,34	
Total dettes financières			2.729.756.951,96	3.134.251.042,30	

La différence entre la valeur comptable et la valeur nominale s'explique par les ajustements à la juste valeur et les charges à imputer.

Dettes financières relatives aux contrats de location-financement

Les échéances des dettes relatives aux contrats de location-financement sont les suivantes:

	A moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Valeur actualisée des paiements minimaux futurs				
Paiements minimaux futurs	10.691.055,81	48.816.418,70	597.336.285,14	656.843.759,65
Intérêts/charges futures d'intérêts sur contrats	40.668.413,78	195.160.078,00	617.898.989,73	853.727.481,51
Total	51.359.469,59	243.976.496,70	1.215.235.274,87	1.510.571.241,16

Les engagements en matière de loyers minimaux futurs, exigibles en vertu des contrats de location simples non-résiliables, sont repris à la note 32.

Note 22

Dettes commerciales et autres dettes

Non courantes

Dettes commerciales et autres dettes	31/12/2018	31/12/2017
Autres dettes	550.860.194,89	558.870.743,18
Dettes commerciales et autres dettes	550.860.194,89	558.870.743,18

Courantes

Dettes commerciales et autres dettes	31/12/2018	31/12/2017
Dettes commerciales	578.410.002,02	591.010.285,91
Impôts et autres taxes	15.184.217,28	10.687.501,25
Dettes sociales	10.007.377,48	9.372.361,51
Autres dettes	176.509.291,46	178.218.506,58
Dettes commerciales et autres dettes	780.110.888,24	789.288.655,25
Total dettes commerciales et autres dettes	1.330.971.083,13	1.348.159.398,43

Les autres dettes non courantes et courantes sont constituées comme suit:

- L'obligation contractuelle vis-à-vis du partenaire privé dans le PPP Diabolo de la contribution annuelle de 9 millions € (indexable) pendant la durée du PPP; (Voir aussi note 31 Partenariats Public-Privé)
- Les produits reportés liés aux redevances infrastructure facturées 2 mois à l'avance aux opérateurs ferroviaires;
- Les produits reportés liés aux créances sur l'Etat belge.

Les dettes commerciales sont libres d'intérêts et sont payées dans un délai de 30 jours à l'exception des dettes commerciales liées aux marchés de travaux. Les autres dettes sont également libres d'intérêts.

Note 23

Subsides

23.1 Subsides en capital

Les mouvements de l'année se synthétisent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Au 1 janvier	15.719.986.315,45	15.478.074.782,14
Nouveaux subsides	961.301.424,41	952.903.535,15
Transferts - subsides vers le compte du résultat	-679.505.527,61	-643.738.844,04
Transferts - autres	-10.172.851,10	-67.253.157,80
Au 31 décembre	15.991.609.361,15	15.719.986.315,45
Dont		
Non courant	15.317.797.807,46	15.078.343.940,60
Courant	673.811.553,69	641.642.374,85

Les subsides en capital, obtenus dans le cadre des investissements en immobilisations incorporelles et corporelles, sont présentés au passif du bilan et sont imputés au résultat d'exploitation au même rythme que les amortissements des immobilisations pour lesquelles ils ont été obtenus.

23.2 Subsides d'exploitation

Les subsides d'exploitation sont portés à l'état du résultat réalisé sous la rubrique 'Produits d'exploitation avant les subsides en capital. Les subsides d'exploitation comprennent les allocations de base, allouées par l'Etat. Les subsides d'exploitation s'élèvent à 107.878.983,40 € en 2018 (2017: 148.329.622,45 €).

23.3 Subsides d'intérêts

Les subsides d'intérêts obtenus dans le cadre d'emprunts sont comptabilisés en déduction des charges financières. L'impact des subsides d'intérêts sur les charges financières au 31 décembre 2018 s'élève à -43.821.433,96 € (2017: -44.192.792,88 €).

Note 24

Variations des dettes provenant d'activités de financement

	2017.12	Flux de trésorerie		Mouvements non-cash					2018.12	
		Remboursement	Nouveau	Ecart de conversion	Intérêts capitalisés	Charges à imputer	Ajustement à la juste valeur	Transferts		Autres mouvements non-cash
Emprunts bancaires	329.225.222,94	-117.055,54	-	-	-	-	-	-302.660.000,00	-	26.448.167,40
Emprunts obligataires	1.218.767.384,17	-	-	-	400.726,23	-	-	-	-	1.219.168.110,40
Emprunts non subordonnés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes de location-financement	655.298.854,96	-374.026,70	-	-	-	-	-	-8.772.124,42	-	646.152.703,84
Autres dettes financières	780.786.817,78	-	40.548.258,43	21.410.505,96	23.820.208,62	-	-199.731.452,35	-	-	666.834.338,44
Charges à imputer - charges financières	3.628.175,05	-	-	-	-	26.960.117,59	-	-	-	30.588.292,64
Dettes financières non courantes	2.987.706.454,90	-491.082,24	40.548.258,43	21.410.505,96	24.220.934,85	26.960.117,59	-199.731.452,35	-314.292.567,13	-	2.589.191.612,72
Emprunts bancaires	65.815.819,85	-64.710.000,00	980,56	-	-	-	-666.863,83	302.660.000,00	-	303.099.936,58
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts non subordonnés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes de location-financement	7.976.431,03	-6.068.181,83	10.682,19	-	-	-	-	8.772.124,42	-	10.691.055,81
Autres dettes financières	22.500.000,00	-22.500.000,00	81.343,71	-	-	-	-	-	-	81.343,71
Autres dettes financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges à imputer - charges financières	50.252.336,52	-	-	-	-	-24.055.772,21	-	-	-	26.196.564,31
Dettes financières courantes	146.544.587,40	-93.278.181,83	93.006,46	-	-	-24.055.772,21	-666.863,83	311.432.124,42	-	340.068.900,41
Total des dettes financières	3.134.251.042,30	-93.769.264,07	40.641.264,89	21.410.505,96	24.220.934,85	2.904.345,38	-200.398.316,18	-2.860.442,71	-	2.929.260.513,13
Subsides en capital			961.301.424,41							
Subsides en intérêts			48.038.773,76							
Intérêts payés		-94.352.856,94								
Instruments financiers dérivés - dettes non courantes	38.926.237,81		-3.884.335,87							35.041.901,94
Instruments financiers dérivés, ajustement à la juste valeur - dettes non courantes	82.898.073,00						40.981.459,95			123.879.532,95
Instruments financiers dérivés - dettes courantes	8.091.445,01		692.586,18							8.784.031,19
Instruments financiers dérivés, ajustement à la juste valeur - dettes courantes	-						737.130,75			737.130,75
Instruments financiers dérivés - créances non courantes	-9.297.293,77		9.297.293,77							-
Instruments financiers dérivés, ajustement à la juste valeur - créances non courantes	14.853.270,29						-14.429.728,38			423.541,91
Instruments financiers dérivés - créances courantes	-		1.144.211,77				1.144.211,77			1.144.211,77
Instruments financiers dérivés, ajustement à la juste valeur - créances courantes	-		-				-			-

Note 25

Produits et charges d'exploitation

25.1 Produits d'exploitation

25.1.1 Ventilation du chiffre d'affaires

Le tableau ci-dessous décrit la ventilation du chiffre d'affaires du Groupe :

	31/12/2018	31/12/2017
Type de biens ou services		
Redevance infrastructure	760.261.273,20	728.963.091,78
Fourniture d'énergie	115.544.502,46	114.908.407,23
Prestations informatiques et télécommunication	43.170.901,88	55.950.557,12
Prestations d'études et d'assistance (hors ICT)	42.837.407,73	59.763.135,10
Gestion du patrimoine	6.378.643,40	8.256.537,29
Divers	33.562.293,08	30.885.696,83
Total chiffre d'affaires des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	1.001.755.021,75	998.727.425,35

	31/12/2018	31/12/2017
Calendrier de reconnaissance du chiffre d'affaires		
Biens transférés à un moment précis	33.562.293,08	30.885.696,83
Services transférés progressivement	968.192.728,67	967.841.728,52
Total chiffre d'affaires des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	1.001.755.021,75	998.727.425,35

Le montant du chiffre d'affaires qui sera comptabilisée au cours des périodes suivantes lorsque les obligations contractuelles sont exécutées, peut être détaillé comme suit :

	Valeur comptable 31/12/2018	Réalizations attendues des passifs sur contrats		
		2019	2020	2021 et plus tard
Passifs sur contrats	27.922.107,03	15.868.779,58	275199,99	11.778.127,46

Voir également la note 11 pour plus d'informations sur les actifs et passifs sur contrats.

25.1.2 Production immobilisée

	31/12/2018	31/12/2017
Immobilisations incorporelles	16.115.271,37	12.752.115,00
Immobilisations corporelles	453.864.780,20	428.214.173,76
Production immobilisée	469.980.051,57	440.966.288,76

Le Groupe dispose de ressources propres, qu'il peut éventuellement utiliser pour réaliser, dans le cadre de ses activités économiques, des immobilisations corporelles et incorporelles. Ces actifs durables, investissements réalisés au moyen de ressources internes, sont appelés la "production immobilisée". Les charges relatives à ces travaux en régie sont neutralisées par la comptabilisation d'un produit correspondant, tandis que les investissements réalisés sont activés au bilan.

Infrabel a choisi de ne pas déduire cette utilisation de ressources propres des coûts d'exploitation, mais de la présenter en tant que produit d'exploitation, car il s'agit d'un élément important du fonctionnement opérationnel d'Infrabel.

25.1.3 Autres produits d'exploitation

	31/12/2018	31/12/2017
Plus-values sur cessions d'actifs courants et non courants	6.311.422,23	2.101.636,93
Indemnités de dommages reçues de tiers	597.814,40	13.468.923,59
Autres produits d'exploitation	4.747.555,12	4.928.692,96
Autres produits d'exploitation	11.656.791,75	20.499.253,48

25.2 Charges d'exploitation

25.2.1 Services et biens divers

	31/12/2018	31/12/2017
Frais de personnel	746.258.201,17	743.134.883,49
Fourniture d'énergie et autres fournitures	107.241.253,65	109.868.998,76
Entretien et réparations	134.629.314,57	118.915.477,93
Loyers et charges locatives	56.791.456,76	53.559.713,19
Frais liés à l'exploitation	24.850.024,58	22.903.353,92
Autres frais opérationnels	180.046.786,08	193.493.009,94
Services et biens divers	1.249.817.036,81	1.241.875.437,23

Les frais de personnel concernent les montants facturés par HR Rail pour la mise à disposition du personnel au Groupe ainsi que les charges, à l'exception des charges financières, liées aux provisions IAS 19.

En 2018, HR Rail a mis à disposition du Groupe un nombre moyen de 10.277,4 ETP (2017 : 10.559,3 ETP).

25.2.2 Autres charges d'exploitation

	31/12/2018	31/12/2017
Provisions pour risques et charges	-397.418,45	-3.326.308,74
Réductions de valeur	3.381.799,65	-7.635.330,89
Moins-values sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	669.140,34	138.549,41
Autres charges d'exploitation	4.854.345,76	5.039.153,41
Autres charges d'exploitation	8.507.867,30	-5.783.936,81

Note 26

Frais de personnel

26.1 Frais de personnel

	31/12/2018	31/12/2017
Salaires, rémunérations et autres avantages à court terme	39.633.169,70	40.748.135,25
Cotisations patronales d'assurances sociales	9.862.162,65	10.413.581,30
Primes patronales pour assurances extra-légales	2.056.031,73	2.062.522,71
Autres frais de personnel	185.048,79	215.699,09
Frais de personnel	51.736.412,87	53.439.938,35

Comme le personnel complet d'Infrabel est mis à disposition par HR Rail à Infrabel, les charges liées au personnel d'Infrabel ne se trouvent pas dans cette rubrique, mais dans la rubrique 25.2.1 *Services et biens divers*.

26.2 Effectif du personnel

	31/12/2018	31/12/2017
Ouvriers	14	14
Employés	592	620
Effectif moyen du personnel (en ETP)	604	634
Nombre moyen des intérimaires (en ETP)	1	1

Note 27

Produits et charges financiers

27.1 Produits financiers

Produits financiers	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'intérêt sur:		
Immobilisations financières	382.656,60	490.942,51
Actifs courants	32.285.818,97	30.717.991,52
Ajustement à la juste valeur	214.468.869,99	150.911.754,61
Plus-value sur réalisation d'actifs courants	0,00	1,00
Gains de change	526.474,73	79.774,99
Ecart de conversion	65.370,86	59.443.403,45
Produits financiers divers	4.289.255,47	265.850,72
Produits financiers	252.018.446,62	241.909.718,80

27.2 Charges financières

Charges financières	31/12/2018	31/12/2017
Charges d'intérêt sur:		
Dettes financières	77.910.989,64	77.178.960,68
Provisions	61.902,33	0,00
Dettes pour avantages au personnel	3.075.816,48	3.049.692,72
Ajustement à la juste valeur	143.560.347,74	44.450.076,99
Pertes de change	50.666,81	73.177,34
Ecart de conversion	1.849.421,49	55.540.314,64
Autres charges financières	812.716,80	741.503,55
Charges financières	227.321.861,29	181.033.725,92

La hausse des produits et charges financiers résulte de l'ajustement à la juste valeur plus important des dettes en USD, compensé en partie par des écarts de conversion plus faibles.

Note 28

Charges d'impôt sur le résultat global

Les tableaux ci-dessous présentent une réconciliation entre les (charges) / les produits d'impôts sur le résultat global avant impôts (et sans la part du Groupe dans les participations mises en équivalence) au taux d'imposition statutaire belge et les (charges) / les produits d'impôts sur le résultat global au 31 décembre 2018 et 2017 au taux effectif d'imposition.

28.1 Taux effectif d'imposition

	31/12/2018	31/12/2017
Résultat avant impôts (sans les participations mises en équivalence)	43.198.883,80	143.666.012,26
Impôts sur le résultat	1.397.695,13	1.313.665,34
Taux effectif d'imposition	3,24%	0,91%

28.2 Réconciliation entre le taux effectif d'imposition et le taux d'imposition d'application

	31/12/2018	31/12/2017
Taux d'imposition d'application	29,58%	33,99%
Résultat avant impôts (sans les participations mises en équivalence)	43.198.883,80	143.666.012,26
Impôts sur le résultat (sur base du taux d'imposition d'application)	12.778.229,83	48.832.077,57
Revenus d'Infrabel non taxables	-13.819.680,80	-47.278.186,82
Différences permanentes	1.810.912,26	-247.865,92
Effet des dépenses non admises	587.782,33	691.951,90
Effet des déductions fiscales	-15.633,07	-418.698,18
Utilisation des pertes fiscales	0,00	-240.624,75
Ajustements divers	56.084,57	-24.988,46
Impôts sur le résultat (excl. impôts différés)	1.397.695,13	1.313.665,34

Infrabel SA de droit public est exemptée des impôts sur le revenu (CIR art. 220 – art. 180).

28.3 Impôts sur les bénéfices compris dans le résultat global

	31/12/2018	31/12/2017
Impôts sur la période imposable	-1.397.695,13	-1.313.665,16
Impôts différés	209.031,94	-128.743,05
Total des impôts sur le résultat	-1.188.663,19	-1.442.408,21

Note 29

Actifs et passifs éventuels

Les passifs éventuels du Groupe au 31 décembre 2018 s'élèvent à 26.272.757,93€ (2017: 15.390.537,37€). Ce montant représente les litiges juridiques intentés contre le Groupe Infrabel pour lesquels le Groupe estime la probabilité de sortie de ressources faible.

Les actifs éventuels du Groupe au 31 décembre 2018 s'élèvent à 59.605.852,71€ (2017: 47.757.855,58€).

Note 30

Opérations de financement alternatif

Dans le cadre de la réforme du SNCB Groupe, le Groupe a repris des transactions de location transfrontalières qui ont été conclues dans le passé (actifs loués à un Trust et ensuite immédiatement reloués au SNCB Groupe ayant pour objectif de réaliser un avantage financier partagé avec le Trust). L'actif immobilisé sous-jacent concerne de l'infrastructure ferroviaire (lignes à haute vitesse).

Les transactions comportent quelques restrictions quant à l'utilisation des actifs sous-jacents (par exemple : pas de ventes, pas de sous-location sans l'approbation préalable du Trust).

En fonction du type de transaction, le Groupe a plusieurs options à la fin de la durée initiale de base du contrat y compris:

- l'exercice de l'option d'achat ;
- le retour de l'actif au Trust, qui l'utilisera pour son propre compte ;
- le retour de l'actif au Trust pour qui le Groupe agira comme agent de vente pour l'actif;
- l'extension du contrat par une location ou un contrat de service au-delà de la durée initiale de base du contrat; ou
- la recherche d'une tierce partie qui assumera les obligations restantes envers le Trust par le biais d'une location ou d'un contrat de service.

Ces opérations, appelées « transactions de financement alternatif », sont reprises selon leur réalité économique, conformément aux dispositions de SIC 27, ce qui signifie, en résumé, qu'il faut procéder, sur le plan comptable, comme si ces transactions n'ont jamais eu lieu.

Le Groupe Infrabel a donc inscrit les immobilisations corporelles à son bilan et n'a reconnu ni bénéfice ni perte sur la vente au Trust.

Les comptes d'investissements (investissement d'une portion des fonds issus de la vente ou de la location principale) et les obligations de paiement envers le Trust (sur la durée du contrat, option de rachat comprise) sont repris au bilan. Les comptes d'investissements et les obligations de paiement envers le Trust sont reconnus en appliquant la norme IFRS 9 dans les rubriques « Autres actifs financiers » (note 13) et « Dettes financières » (note 21).

Pour certaines transactions, le Groupe a eu recours à des instruments dérivés afin de couvrir les risques de taux d'intérêts et de change. Dans ce cas, le Groupe a utilisé l'option « juste valeur par le biais du compte de résultats » prévue par IFRS 9 pour la comptabilisation des actifs et passifs financiers. L'utilisation d'instruments dérivés est présentée à la note 12. L'analyse de la gestion des risques liés à l'utilisation d'instruments financiers, y compris les instruments financiers liés aux financements alternatifs, est présentée à la note 4.

Pour éviter un « accounting mismatch », le Groupe a choisi de comptabiliser à leur juste valeur tous les éléments financiers relatifs à ces transactions. Cela signifie que tant la créance courante sur l'Etat, les autres actifs financiers, les dettes financières et les instruments financiers dérivés liés à ces transactions sont pointés à leur juste valeur par le résultat net.

Note 31

Partenariats Public-Privé

À la demande de l'actionnaire principal, Infrabel a conclu 2 contrats de Partenariat Public-Privé (PPP) : le PPP Diabolo (closing le 28 septembre 2007 – montant de l'investissement : 290 Mio €) et le PPP Liefkenshoek Rail Link (closing le 5 novembre 2008 – montant de l'investissement : 690 Mio €).

PPP Diabolo :

Ce PPP porte sur l'infrastructure ferroviaire qui relie la gare de Brussels Airport à la ligne ferroviaire L26N, qui se trouve sur la berme centrale de l'E19 (entre Malines et Bruxelles). La concession court jusqu'au 8 juin 2047 et comprend une partie de la gare de Brussels Airport, ainsi que deux pertuis de tunnel percés, techniques ferroviaires spécifiques comprises (voies, caténaires, signalisation, ...).

Le partenaire privé supporte le risque de la construction et le risque de la demande. Aussi reçoit-il – conformément à la législation Diabolo du 30 avril 2007 –, outre une contribution du gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire et des entreprises ferroviaires qui desservent la gare de Brussels Airport, une contribution des voyageurs (le supplément Diabolo).

L'obligation d'Infrabel à l'égard du partenaire privé, qui conserve entièrement le droit d'utilisation de cette infrastructure ferroviaire, a été actée sur le plan comptable comme une autre dette. Cette obligation est contrebalancée par une créance d'Infrabel vis-à-vis de l'État belge, qui couvre entièrement le paiement de cette contribution.

PPP Liefkenshoek Rail Link :

Ce PPP porte sur l'infrastructure ferroviaire du port d'Anvers, qui relie la rive gauche (port du Pays de Waes) à la rive droite (gare de triage d'Anvers-Nord). La convention de promotion court jusqu'au 21 janvier 2051 et comprend l'assiette complète du tracé (16,2 km), y compris le tunnel ferroviaire rénové de Beveren (1,2 km) et les tunnels Antigone (deux pertuis de tunnel percés, de 6 km de long chacun). Le PPP se limite au génie civil du tracé, ainsi qu'au système automatisé d'évacuation des fumées & de la chaleur, et d'extinction à mousse. Les techniques ferroviaires classiques (voies, caténaires, signalisation, ...) ne font donc pas partie de ce PPP.

Le partenaire privé supporte le risque de la construction et le risque de la disponibilité. Il reçoit, à cet égard, une redevance de disponibilité.

Les actifs liés au PPP Liefkenshoek Rail Link sont actés comme des actifs en propriété, car Infrabel est le propriétaire juridique. Les passifs qui y sont liés, présentent les caractéristiques d'une dette de location-financement et ont donc été comptabilisés en tant que tels.

Note 32

Droits et engagements

Le montant des engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles est de 1.171.638.722,03€ (2017: 1.157.158.729,75€).

Le montant des engagements contractuels pour l'acquisition de services est de 401.597.470,77€ (2017: 304.128.027,39€)

Les garanties personnelles constituées par le Groupe pour le compte de tiers s'élèvent à 48.732.368,94€ (2017: 47.896.894,66€)..

Les lignes de crédit accordées par des tiers au Groupe sont de 10.000.000,00 € au 31 décembre 2018 (2017: 10.000.000,00€).

Les garanties constituées par des tiers pour le compte du Groupe s'élèvent à 322.350.169,86€ (2017: 321.704.740,39€) et concernent surtout des cautionnements par des entrepreneurs et des garanties sur actifs nécessaires pour savoir réaliser l'objet social.

Les engagements en matière de loyers minimaux futurs, exigibles en vertu des contrats de locations simples non-résiliables, sont de 229,2 millions € au 31 décembre 2018 (2017: 226,9 millions €), dont 32,6 millions € à un an au plus, 129,8 millions € à plus d'un an et 5 ans au plus, et 66,9 millions € à plus de 5 ans.

Note 33

Informations relatives aux parties liées

33.1 Sociétés consolidées

La liste des filiales et des entreprises mises en équivalence, figure à la note 5.

33.2 Relations avec l'Etat

33.2.1 Liens de participation

L'Etat belge est l'actionnaire ultime et principal d'Infrabel SA de droit public.

33.2.2 Contrat de gestion

L'Etat a conclu avec Infrabel un contrat de gestion portant sur la période 1 janvier 2008 – 31 décembre 2012, de droit prolongé jusqu'à ce qu'un nouveau contrat de gestion entre en vigueur.

Le Groupe Infrabel constitue un élément essentiel du système des transports en Belgique dans son rôle de gestionnaire belge de l'infrastructure ferroviaire.

Le législateur a fixé **les missions de service public** d'Infrabel comme suit:

1. l'acquisition, le projet, la construction, le renouvellement, l'entretien et la gestion de l'infrastructure ferroviaire;
2. la gestion des systèmes de régulation et de sécurité de cette infrastructure;
3. la fourniture aux entreprises ferroviaires des services définis par la loi;
4. l'attribution de la capacité de l'infrastructure ferroviaire disponible;
5. la tarification, la facturation et la perception des redevances d'utilisation de l'infrastructure ferroviaire et des services visés au point 3.

Le contrat de gestion ne se limite pas à la définition des missions de service public. On y retrouve également les tâches à assurer afin d'accomplir ces missions.

Pour permettre à Infrabel d'effectuer les missions de service public qui lui sont dévolues en vertu du contrat de gestion, celui-ci reçoit des subsides de l'Etat fédéral, et dans une moindre mesure, des entités fédérées (Régions) dans le cadre de certains projets spécifiques. Pour plus d'informations, nous nous référons à la note 24 – Subsides.

33.2.3 Services aux administrations

Le Groupe fournit des services, en outre des services de télécommunication, des travaux d'infrastructure et d'entretien, à l'Etat belge et à différentes administrations de l'Etat belge. Toutes ces transactions s'effectuent dans le cadre de relations normales client/fournisseur à des conditions n'étant pas plus favorables que celles proposées aux autres clients et fournisseurs.

33.3 Chiffres concernant les relations avec l'Etat belge et les sociétés mises en équivalence

Les subsides accordés par l'Etat belge sont détaillés dans la note 23.

Outre ces subsides, les transactions suivantes ont été exécutées avec des parties liées:

	31/12/2018		31/12/2017	
	Etat belge	Entreprises mises en équivalence	Etat belge	Entreprises mises en équivalence
Chiffre d'affaires	50.927,14	7.632.075,29	110.406,81	8.909.927,24
Services et biens divers	2.413.198,26	723.914.476,89	2.284.581,08	730.567.735,81
Créances	881.233,56	1.834.644,12	868.012,23	9.701.727,38
Dettes	3.646,67	32.428.822,72	1.536.942,43	38.769.155,58

Les transactions enregistrées sous services et biens divers sont principalement constituées des relations avec HR Rail.

33.4 Relations avec les principaux dirigeants

Les administrateurs et les membres du Comité de Direction d'Infrabel SA de droit public sont considérés comme les principaux dirigeants du Groupe.

Le montant total de la rémunération brute des administrateurs et des membres du Comité de Direction pour 2018 s'élève à 1.314.041,54€, en 2017 il s'élevait à 1.289.290,46€.

La rémunération des principaux dirigeants est seulement composée de salaires et d'avantages à court terme. En 2018 et 2017, il n'y a pas eu de paiement d'indemnité de cessation d'emploi, d'avantages postérieurs à l'emploi, ni d'avantages à long-terme.

Nous nous référons au chapitre Corporate governance et au rapport de rémunération dans le rapport annuel statutaire d'Infrabel pour plus d'informations concernant les administrateurs et les membres du Comité de Direction, les règles de fonctionnement et la politique de rémunération dans le Groupe.

Note 34

Honoraires du commissaire

Le Groupe Infrabel a pris en charge en 2018 un montant de 414.253,33 € (2017 : 381.776,45 €) relatif à des missions d'attestation par les réviseurs d'entreprise du Groupe dans le cadre de leurs mandats de commissaires. Les frais relatifs à des missions de conseils fiscaux s'élevaient en 2018 à 31.665,00 € (2017 : 32.630,00 €). D'autres missions d'audit attribuées aux commissaires s'élevaient en 2018 à 5.528,58 € (2017 : 7.000,00 €).

Ces honoraires sont détaillés comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Missions d'attestation	429.380,33	381.776,45
Missions de conseils fiscaux	31.665,00	32.630,00
Autres missions	5.528,58	7.000,00
Honoraires du commissaire	466.573,91	421.406,45

Note 35

Événements postérieurs à la clôture

Le 10 janvier 2019, la fusion d'Alphacloud NV avec Infrabel a eu lieu. D'un point de vue fiscal et comptable, cette fusion a pris effet à compter du 31 décembre 2018 à minuit. Cette fusion est motivée par les possibilités de synergie entre les deux sociétés, tant sur le plan opérationnel que financier. Cette fusion répond également à la demande du gouvernement fédéral de rationaliser le nombre de filiales.



INFRABEL SA DE DROIT PUBLIC

**Rapport du Collège des commissaires
à l'assemblée générale
concernant les comptes consolidés
pour l'exercice clos le 31 décembre 2018**

Rapport des réviseurs d'entreprises membres du Collège des commissaires à l'assemblée générale de la société Infrabel SA de Droit Public concernant les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de la société Infrabel SA de Droit Public (« la société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du Collège des commissaires. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes consolidés ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires de communication incombant au Collège des commissaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 17 mai 2017, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2019. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de la société Infrabel SA de Droit Public durant 2 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

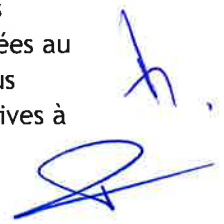
Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2018, l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et un tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes, contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, dont le total de l'état de la situation financière consolidé s'élève à 22.151.469.878 EUR et dont l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global se solde par un bénéfice de l'exercice de 42.556.526 EUR.

À notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Collège des commissaires relatives à



l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du Collège des commissaires relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du Collège des commissaires contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique.

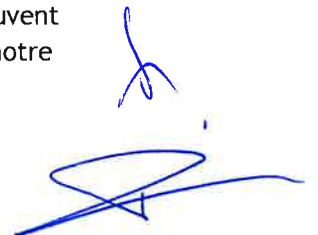
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :



- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du Collège des commissaires sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du Collège des commissaires. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle ;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.



Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires de communication incombant au Collège des commissaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés et des autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.

Responsabilités du Collège des commissaires

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés


À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 119 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, à savoir :

- Données financières (pages 61 à 66)
- Corporate governance (pages 67)

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.



Mentions relatives à l'indépendance

- Nos cabinets de révision et nos réseaux n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal visées à l'article 134 du Code des sociétés ont correctement été ventilés et valorisés dans les annexes aux comptes consolidés.

Zaventem, le 26 avril 2019

Le Collège des commissaires

BDO Réviseurs d'Entreprises SCRL
Représentée par



Felix Fank
Réviseur d'entreprises

KPMG Réviseurs d'entreprises SCRL
Représentée par



Patrick De Schutter
Réviseur d'entreprises